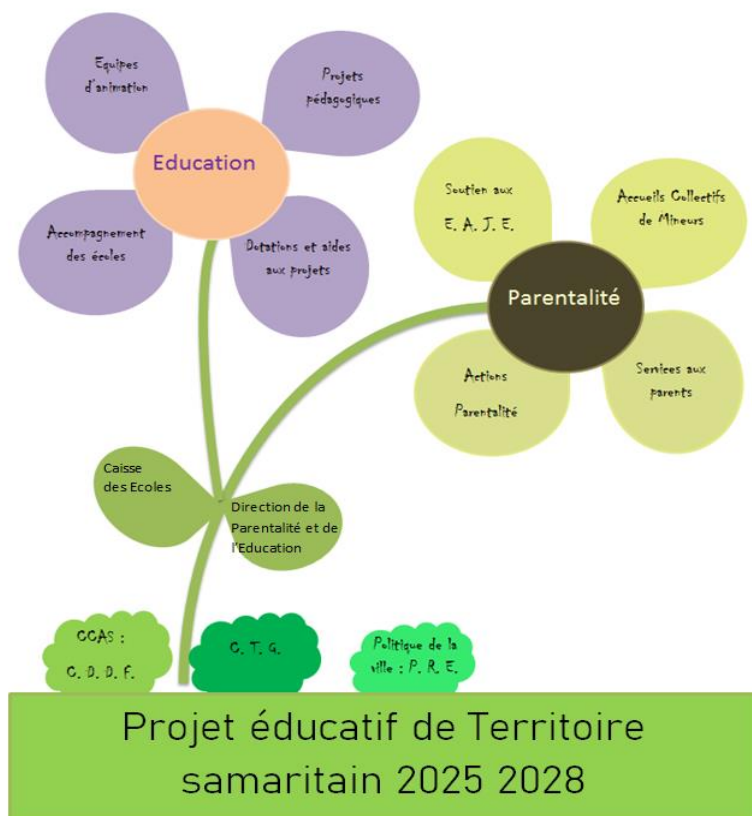


## DOSSIER DE RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2025 - 2026 / 2026 – 2027 / 2027- 2028

<b>Élu(e) de référence</b>	Violaine DIAZ
<i>Fonction /Service</i>	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire, déléguée à l'enfance, la petite enfance et l'éducation et Vice-Présidente du comité de la Caisse des écoles
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:violaine.diaz@mairiedesaintemarie.fr">violaine.diaz@mairiedesaintemarie.fr</a>
	05 96 69 30 06
<b>Coordination technique du projet (responsable pédagogique)</b>	Rachel REGAL
<i>Fonction /Service</i>	Directrice de la Parentalité et de l'Éducation
<i>Courriel</i>	<a href="mailto:rachel.regal@mairiedesaintemarie.fr">rachel.regal@mairiedesaintemarie.fr</a>
	05 96 69 30 06 ou 06 96 26 21 33



## Sommaire :

<b>Préambule</b>	3
<b>1 Description générale du territoire</b>	4
les associations du territoire	4
Les atouts et les leviers du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT	6
Les freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)	7
<b>2 Bilan du précédent PEdT(2021-2022 / 2024-2025)</b>	7
la déclinaison petite enfance du PEdT	7
l'accompagnement des agents municipaux	8
de meilleures activités périscolaires et extra scolaires ainsi que le plan mercredi	8
mise en œuvre de la nouvelle convention territoriale globale (CTG)	9
travaux préparatoires à la refonte de la carte scolaire	10
<b>3 PEdT plan mercredi actualisé</b>	11
pilotage du nouveau PEdT_ plan mercredi	11
La journée de Benji et Yasmina au Plan Mercredi	11
les autres leviers éducatifs du territoire	12
cohérence et continuité éducative	14
structures petite enfance et écoles	14
le périscolaire	20
la place des parents	21
<b>4 le projet</b>	22
La petite enfance	22
L'école, les temps péri et extrascolaires	23
modalités d'évaluation du PEdT	24
les activités du PEdT	25
<b>Annexes</b>	
1 : Projet des accueils périscolaire/plan mercredi	35
Parcours éducatifs	37
2 : Données sociodémographiques	40
3 : Objectifs éducatifs et orientations stratégiques - académie Martinique	47
4 : « charte de déontologie pour l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires »	77
5 : Règlements intérieurs	86
6 : charte qualité du plan mercredi	100
7 : Le P.R.E. (programme de réussite éducative) – extraits	103
8 : la C.T.G. (convention territoriale globale)	109
9 : Le C.D.D.F. (conseil des droits et devoirs des familles)	113

## PREAMBULE :

Depuis 2005, la ville de Sainte Marie repense ses projets éducatifs pour toujours mieux accompagner les élèves, les communautés éducatives et les parents.

Depuis, elle n'a cessé de les faire évoluer pour tenir compte des :

- changements institutionnels :
  - projets politiques de la commune en 2008
  - réforme des rythmes scolaires avec la création des TAP et le passage à une semaine d'école organisée sur 9 demi-journées en 2015,
  - signature du contrat de ville, la labellisation du Programme de Réussite Éducative et la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF en 2017
  - retour à la semaine de 4 jours en 2018,
  - projets politiques de la commune en 2018
  - mise en place du plan Mercredi en 2021
- besoins des familles et des élèves :
  - besoins accrus d'accompagnement à la scolarité
  - amélioration de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques

Quelles que soient les versions du projet éducatif de territoire samaritain les ambitions de ce document restent les mêmes :

- un outil conçu avec l'Education Nationale qui intègre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, et l'Agence Régionale de Santé
- un document qui formalise et rend explicite la contribution de la commune à la réussite des enfants, l'accompagnement des parents dans leur rôle de co-éducateurs et le soutien aux équipes éducatives des établissements scolaires
- un projet qui concerne toutes les tranches d'âge de la petite enfance à la fin du 1<sup>er</sup> degré et qui prépare les autres actions menées par la ville en faveur des jeunes et de leurs familles.

Adopter un Projet Educatif de Territoire pour la ville c'est **féderer tous les acteurs**, au premier rang desquels les familles, les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), les établissements scolaires et les services de la ville, **autour d'une même ambition : accompagner et soutenir le développement de chaque enfant, qu'il s'agisse de son épanouissement personnel ou d'une trajectoire scolaire réussie.**

Chacun des acteurs, dans le respect de ses prérogatives et compétences travaille en lien avec les autres pour **satisfaire les besoins des enfants : sécurité affective et physique, cadre cohérent et bienveillant, valeurs éducatives partagées, respect et soutien.**

## I) DESCRIPTION GENERALE DU TERRITOIRE

### I.A \_ Les associations du territoire

ASSOCIATIONS	DOMAINE(S) D'ACTIVITE
A.P.E.C.C.C.	Honorer Félix LORNE
A.S.C.A.C.U (Association Sportive et Culturelle des Abeilles de Cité Union)	Sportive et Culturelle (Pétanque)
A.S.C.E.F (Association Sportive et Culturelle d'Eudorçait Fourniols)	Sportive et Culturelle (Football)
A.S.M.E (Association Sportive du Morne des Esses)	Sportive (Football - Hand-ball)
Allégresse	Culture, Culturelle (Chorale)
Amicale des Anciens de la Samaritaine (A.A.S.)	Sportive (Football), Loisirs
Ansanm Ansanm	Sportive (Hand-ball), Culturelle
ARADA	Sportive et Culturelle (Football)
Art et Passion	Enseignement Musical
Artis' An Nô	Culturelle, Environnement, Cadre de vie
Association Le Renouveau de Derrière Morne	Sportive, Culturelle, Loisirs
Association Les Rails de la Canne à Sucre	Patrimoine et tourisme
Association Martiniquaise de Cohésion Sociale	Sociale
Association Chenn Lanmou	Sociale
Association de Formation d'Animation d'Echanges Culturelles et Touristiques et d'Organisation de Spectacle de Danse Traditionnelle et de Majorettes (A.F.A.E.C.O.M)	Culturelle, Sociale, Economique, Sportive, Loisirs
Association des Commerçants de la Plaine de l'Union	Economie
Association des Marins Pêcheurs de Ste Marie	Pêche, Représentation et défense d'intérêts économiques
Association Jeunesse Essimornaise (A.J.E.)	Culturelle, Sociale, Sportive (Majorettes, Twirlings)
Association La Main de l'Espérance	Sociale
Association Protection Civile Antenne de Sainte Marie	Sauvetage, secourisme, protection civile
Association Patronage Martinique (Antenne de Ste Marie)	Epanouissement et formation des jeunes, organisation des accueils collectifs de mineurs
Association Samaritaine des Acteurs Economiques	Economie
Atlantic' Loisirs et Culture (Atlantic'LC)	Loisirs & Culturelle
Badminton Club Associatif Samaritain	Sportive (Badminton)
Basket Ball Samaritain	Sportive (Basket ball)
Bel Zwel	Accueil Petite Enfance
Bel'Action	Sociale, Culturelle (Bèlè), Sportive
Budokaï Martinique	Sportive (Arts Martiaux)
Choeur du Morne des Esses	Culturelle & Culturelle

Club de Scrabble de Sainte Marie "Lettres Samaritaines"	Socioculturelle
Club "Truong Son Phai (Viet Vo Dao)	Sportive (Art martial vietnamien)
Club des Supporters de la Samaritaine (C.S.S)	Sociale, Culturelle
Comité Reines du Nord	Sportive Culturelle Loisirs
Conseil Citoyen Tombolo City	Sociale
Cyclo Club Samaritain	Sportive (Vélo tout terrain, Vélo de course & randonnée) Culturelle et Loisirs
Epi Dem J	Sociale, Education
Espoir Sportif	Sportive (Tennis de table & Fitness)
Ensemble pour la Défense des Interets Samaritains	Sociale, Culturelle, Economique
Familles Rurales de Sainte Marie	Sociale
Flambo Gumm	Culturelle (Bèlè)
Fongiromon Aqua Club	Sportive (Natation)
Formule Mo	Culturelle (Orchestre), Loisirs
Groupement Solidaires Services à Domicile (GSSAD)	Sociale
Gym Club Samaritain	Sportive (Fitness), Sociale, Loisirs
Gym Star	Sportive (Fitness-randonnées), Culturelle
Jardiner Partager Espérer	Sociale, Loisir (Jardinage)
Kay Diri	Activités de pêche, Transformation et vente des produits de la mer, Restauration
K'Nel	Sociale
K'Tam Perkisyon	Culturelle (Bèlè), Loisirs
Kay Nou - Office de la Culture des Sciences et du Patrimoine de la Ville de Sainte-Marie	Culturelle, Tourisme, Economique
La Boule Samaritaine	Sportive et Culturelle (Pétanque)
La Maison du Bèlè - Kay Bèlè-a	Culturelle
La Samaritaine	Sportive (Football), Culturelle
Lalin Klè	Culturelle (Bèlè), Loisirs, Sociale, Sportive
Le Pavé de Fonds Saint-Jacques	Sociale, Culturelle, Sportive
Les Amis de Kazinel	Culturelle (Bèlè)
Les Cheveux d'Argents	Culturelle, Sociale
Les Jardins de la Bamboueraie	ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE
Les Myosotis	Culturelle, Sociale, Loisirs
Les Pèlerins en Marche	Culturelle (Chorale)
Les Sabots dans le Sable	Culturelle, Sportive, Loisirs
Local Mada Rida	Sportive (Surf)
Lyannaj Sport Santé (L2S)	Sportive, Culturelle, Loisirs
Marché Agricole Nord Atlantique (MANA)	Economique

Martinique Assistance Insertion	Sociale
Nou Cé Nou	Sociale, Culturelle, Sportive, Economique
Power Futsal Mada	Sportive (Futsal)
Racing Club du Morne des Esses	Sportive (Yole Ronde)
Réconfort Spirituel	Cultuel
Relai-Famille	Sociale
Sainte Marie Karaté Do	Sportive
Samaritaine Team Trail (STT)	Sportive (Trail- Randonnées)
Scouts et Guides de Sainte Marie	Culturelle, Sociale, Loisirs
Sé Tan Nou	Sociale, Culturelle (James Band groupe à pied), Sportive, Loisirs
Secours Catholique du Morne des Esses	Sociale
Section Vétéran de Bezaudin	Sportive (Football)
SENTIN'L Soutenir Ceux Qui Veulent Entreprendre et Innover Librement	Socioculturelle, Education, Formation
Si La Tè Té Ka Palé	Culturelle (Bèlè)
Si Ni Bri Cé Nou (S.N.B.C.N.)	Sportive, Culturelle, Loisirs
SM FOSS	Culturelle
Taekwon Training Samaritain	Sportive (Taekwondo - Hapkido - Self Defense)
Tennis Club de Sainte Marie	Sportive (Tennis)
Titine Sport	Sportive (Fitness, Entretien Musculaire)
Ti' Zandoli +	Socioculturelle

Equipements sportifs :	Etablissements culturels :	Autres équipements
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrains de foot</li> <li>• Terrain de Basket</li> <li>• Stades municipaux</li> <li>• Terrain de pétanque</li> <li>• Centre des arts martiaux</li> <li>• Terrains de Tennis</li> <li>• Piscine</li> <li>• Palladium</li> <li>• Plages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• KAI NOU</li> <li>• Musée du Rhum</li> <li>• Musée Saint James</li> <li>• Musée de la Banane</li> <li>• Domaine de Fonds Saint Jacques</li> <li>• Maison du bélé</li> <li>• Pitt Casérus</li> <li>• Bibliothèque – Ludothèque</li> <li>• Habitation La Salle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Espaces multi média</li> <li>• Relais d'assistantes maternelles</li> <li>• Antenne de justice</li> <li>• Protection Maternelle et infantile</li> </ul>

**I.B\_ Les atouts et les leviers** du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, etc.) :

- Volonté municipale
- Gestion du personnel
- Patrimoine samaritain culturel, naturel, historique

- Vivacité du tissu associatif

**I.C \_ Les freins** liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

- Difficultés sociales de nombreuses familles
- Démographie : baisse des effectifs scolaires
- Représentation de la culture rurale péjorative pour un certain nombre de parents
- De nombreuses associations mais faiblement structurées

**II) BILAN DU PRECEDENT PEDT (2021-2022 / 2024-2025)**

Domaines de compétences	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil du matin	<input checked="" type="checkbox"/> Scolaire	<input checked="" type="checkbox"/> Restauration <input checked="" type="checkbox"/> Pause méridienne	<input checked="" type="checkbox"/> Accueil du soir	<input checked="" type="checkbox"/> Extrascolaire
Rappel des principaux objectifs	- construire des trajectoires scolaires et éducatives positives en accompagnant les parents dans leur rôle de co-éducateurs				
Points forts	-fréquentation importante des accueils collectifs de mineurs sur tous les temps (périscolaires – garderies interclasse et plan mercredi – ou extrascolaires – accueils des petites et grandes vacances) - programme d'activité élaboré par l'ensemble des animateurs à partir du projet éducatif, des projets d'établissement - amélioration sensible de l'accueil des enfants à besoins particuliers				
Points à améliorer	- formation des agents à poursuivre - accompagnement des familles				
Perspectives	- la poursuite et l'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers - la poursuite et l'amélioration de l'accompagnement des familles				

Pour mettre en œuvre son PEDT la ville a mis en œuvre plusieurs stratégies :

- La déclinaison petite enfance du PEDT
- L'accompagnement des agents municipaux
- Les activités périscolaires et extrascolaires ainsi que le Plan Mercredi
- La mise en œuvre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG)
- Les travaux préparatoires à la refonte scolaire

**La déclinaison petite enfance du PEDT :**

La ville a continué ses réflexions sur la Déclinaison petite enfance du PEDT autour des thématiques suivantes :

- poursuite des réflexions qui devront associer l'Éducation Nationale sur la scolarisation précoce et l'accompagnement des enfants et parents à l'entrée en maternelle
- intégration d'un volet petite enfance au guide de la parentalité en cours d'écriture
- réflexion sur des centres de loisirs "fléchés" pour des enfants scolarisés de moins de 4 ans
- intégration des données sur la petite enfance aux réflexions sur la carte scolaire

## L'accompagnement des agents municipaux :

Depuis 2023 la ville de Sainte Marie a mis fin à la précarité des agents qui interviennent dans les écoles et changé leurs conditions de travail et de rémunération.

Cette nouvelle politique consiste à proposer, aux agents qui commencent leur vie professionnelle dans les écoles, un contrat aidé de 10 mois, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, et ce afin de découvrir un métier. Elles (le service est à 100% composé de femmes) peuvent ensuite signer un second contrat aidé, toujours de 10 mois et de 20 heures hebdomadaires, pour affiner leur projet professionnel. Deux contrats à durée déterminée de 3 ans successifs sont ensuite possibles, le premier, qui prévoit le passage à 24 heures de travail hebdomadaire est destiné à permettre aux agents de se former et d'acquérir une expérience et des compétences, et le second, qui passe à 28 heures hebdomadaires permet de confirmer ce choix, de passer des diplômes et/ou des concours. Au terme de ce parcours de 6 ans les agents peuvent prétendre à un contrat à durée indéterminée de 32 heures hebdomadaires.

Durant ce parcours les agents auront touché à toutes les facettes du métier, effectué leurs missions auprès des enfants de moins de 3 ans et/ou de plus de 3 ans, dans des écoles maternelles, élémentaires ou primaires, au bourg ou dans les quartiers de campagne, sur le temps scolaire, périscolaire (garderie, interclasse, plan mercredi) ou extrascolaire (petites et grandes vacances). Elles auront contribué à concevoir les projets pédagogiques, travaillé au sein d'équipes diverses, participé à des ateliers d'échange de pratiques organisés en interne, suivi un plan de formation. La durée des contrats et la stabilité du parcours leur permet de s'inscrire dans un projet de formation très fortement soutenu et encouragé par la ville.

Le service s'en trouve amélioré. La stabilité des équipes permet de construire des projets sur l'année. Les agents qui aident à penser les projets ont le temps de les mettre en œuvre, d'en faire le bilan et de faire des propositions d'amélioration. L'esprit d'équipe est lui aussi facilité. Le fait d'expérimenter le travail sur plusieurs temps des enfants permet de mieux comprendre leurs besoins et de respecter leurs rythmes.

## De meilleures activités périscolaires et extrascolaires ainsi que le Plan mercredi :

- Les activités péri et extrascolaires

Durant la période scolaire chaque école de la commune accueille les enfants en garderie le matin et le soir, propose un repas et des activités. L'organisation des Centres de Loisirs des petites et grandes vacances met en œuvre les orientations du PEDT et repose sur un ambitieux projet pédagogique annuel.



**Dans le sac :**

- 1 bouteille d'eau 1L
- Vêtement de rechange
- Chaussures de sport
- Casquette

**SERVICE ANIMATION  
HALTE-JUNIOR**  
Rue de la Cocoterie  
Du lundi au vendredi 7H30-12H00

Téléphone : 0696 69 30 06  
Poste : 102

**VILLE DE SAINTE-MARIE  
SERVICE ANIMATION**

**PLAN MERCREDI  
- SA KA FET -  
3<sup>ème</sup> Edition**

Du 04 octobre 2023  
au 19 juin 2024

6-12 ans

**Direction Rodolphe RICHER**  
TROPHEE Chausserie  
Téléphone : 0696 88 73 44

**Direction François GROSSY**  
JEAN-BAPTISTE Aulente  
Téléphone : 0696 88 96 82

OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023
<p><b>04</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des enfants</li> <li>• Présentation de l'équipe</li> <li>• Exercices d'évacuation</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux libres</li> </ul> <p><b>11</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Je découvre ma ville</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection d'un film</li> </ul> <p><b>18</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte de la mangrove à la Canavale TARTANE</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux d'eau à Casey TROBERT</li> </ul> <p><b>Adapté la tenue à l'activité</b></p>	<p><b>08</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux autour de la mangrove</li> <li>• Apprendre à Porter Secours</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection de film</li> </ul> <p><b>15</b></p> <p><b>Jeux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités scientifiques</li> </ul> <p><b>22</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grands jeux</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tournoi « Jeux de société »</li> </ul> <p><b>29</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre inter-centre à F. GROSSY, balade dans le quartier</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection d'un film</li> <li>• Activités Cuisine</li> </ul>	<p><b>06</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité loisirs créatifs</li> </ul> <p><b>13</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinema à Mediana (il a à la charge des parents)</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déjeuner et sélection de photos</li> <li>• Sport au « Casier » du Cabaret</li> </ul> <p><b>20</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journée festive à François GROSSY</li> </ul> <p><b>Programme susceptible de modifications</b></p>



**Dans le sac :**

- 1 bouteille d'eau 1L
- Vêtement de rechange
- Chaussure de sport
- Casquette



**VILLE DE SAINTE-MARIE**  
SERVICE ANIMATION

**PLAN MERCREDI**  
« SA RA FET »  
3<sup>ème</sup> Edition

Du 04 octobre 2023  
au 19 juin 2024

7H15 - 16H45

0 - 5 ans

**Direction ALLAMANDAS**  
DUPELIN Deborah

Téléphone : 0696 88 86 90

**Direction CACHIBOU**  
GARGENTEL Sabrina

Téléphone : 0696 88 91 27

OCTOBRE 2023	NOVEMBRE 2023	DÉCEMBRE 2023
<p><b>04</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil des enfants</li> <li>• Présentation de l'équipe</li> <li>• Exercices d'évaluation</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux libres</li> </ul> <p><b>11</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprendre à Porter Secours</li> <li>• Visite du quartier</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux d'intérieur</li> </ul> <p><b>18</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Découverte de la mangrove à la Caravelle TARTANE</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux d'eau à Casey TRINITE</li> </ul> <p style="text-align: center;">Adapter la tenue à l'activité</p>	<p><b>08</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux autour de la mangrove</li> <li>• Apprendre à Porter Secours</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection de film</li> </ul> <p><b>15</b></p> <p><b>Journées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités scientifiques au centre</li> </ul> <p><b>22</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Balade dans le quartier</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection d'un film</li> </ul> <p><b>29</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre inter centre à Cachibou</li> <li>• Atelier cirque</li> </ul> <p><b>Après-midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projection film</li> </ul>	<p><b>06</b></p> <p><b>Journées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité loisirs créatifs</li> </ul> <p><b>13</b></p> <p><b>Matin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinéma à Mediana (5 € à la charge des parents)</li> </ul> <p><b>Après-Midi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déjeuner et séance de photos "Spot au « Couac » du Centre"</li> </ul> <p><b>20</b></p> <p><b>Journées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Journées festive à François GROSSY</li> </ul> <p style="text-align: center;">Programme susceptible de modifications</p>

En moyenne 102 enfants fréquentent le centre chaque mercredi. L'organisation des Centres du mercredi a été revue avec une équipe dédiée régulière, un programme d'animation élaboré en équipe par trimestre ; ce programme met en œuvre les orientations du PEDT (cf. annexe 5)

### Mise en œuvre de la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) :

#### Axe 1 : Petite Enfance



**AXE 1**  
**PETITE ENFANCE**

- DPE
- DATU
- DFCP

**Finalités :**


- Développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil
- Amélioration des partenariats entre les acteurs au service des familles (ville, structures d'accueil, Education Nationale, Centres d'Allocations Familiales, Collectivité Territoriale de Martinique, Direction Régionale Académique de la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports)
- Accompagnement des opérateurs et leurs salariés

**Actions réalisées :**

- **Accompagnement des structures et suivi de la politique municipale :**
  - Subvention à St. ZWEL : 140 000,00 € /an
  - Projet d'une mini crèche « cachibou » (septembre)
- **Partenariats réalisés :**
  - Projet de socialisation et de scolarisation précoce (DPE)
  - Ecriture du schéma directeur petite enfance
- **A réaliser :**
  - Mise en Place d'un Observatoire de la Petite Enfance
- **Projets 2024-2025 :**
  - Construction d'un bâtiment municipal Vanille

Le Projet de socialisation et de scolarisation précoce de la ville et la coordination avec l'Education Nationale a permis l'ouverture d'une classe fléchée à l'école maternelle Kachibou pour la rentrée de septembre 2024. Désormais deux écoles ont des toutes petites sections, classes fléchées Education Nationale, (Kachibou et Boutons d'Or)

#### Axe 3 : Parentalité



**AXE 3**  
**PARENTALITE**

- DPE
- DRH
- DATU
- DFCP
- CCAS
- CLS
- DJPDV

**Finalités :**

- Accompagner les parents dans leur rôle de Co-éducateurs afin de construire des trajectoires sociales et éducatives positives
- Accompagnement de toutes les familles indépendamment des catégories socio-professionnelles auxquelles elles appartiennent de tous les quartiers de la ville, en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'état de santé des enfants et/ou parents, en respectant leurs attentes et besoins en matière éducative.

**Actions réalisées :**

- **Poursuite des actions « parentalité » (BEAA) et accueil des familles à la bibliothèque - bibliothèque :**
  - Projet nutrition santé sport (Août)
- **Poursuite des actions parentalité LAEP :**
  - Activités régulières par thématiques
- **Poursuite des actions parentalité PRE :**
  - Weekend citoyen vivre ensemble « parents solos mais pas seuls » (juillet)
  - Ateliers de médiation numérique pour les parents (Novembre)
  - Séance avec un coach de vie pour les parents (Novembre)
- **Poursuite des actions parentalité des associations :**
  - Ateliers parents bien être parents enfants, conférences (Eyedem'')
- **Projets 2024-2025 :**
  - Forum des Assistantes Maternelles (RFE) (Bel Dwell Juin)

Le partenariat entre la DPE et le CCAS s'est développé autour de l'accompagnement des familles en difficulté et la collaboration avec le Conseil des Droits et Devoirs des Familles. Le projet 2023–2025 “Découvrons le monde de la nutrition, du jardinage, de la transformation des déchets, du sport et des livres” a été validé par le conseil municipal pour financement de la CAF. Le règlement intérieur de la bibliothèque a été modifié. Un guide de la parentalité est en cours d'écriture.

## Axe 6 : Animation de la vie sociale

**Finalités:**

- Création d'un espace de vie sociale
- Co-construction d'un projet d'animation municipale
- Redynamisation du tissu associatif samaritain pour favoriser l'accompagnement et le développement de la vie associative

**Actions réalisées:**

Diversifier l'offre d'activités sur le territoire :

- Maison du bébé
- Ateliers de recherche d'artistes, artistiques et de créations -soins bébé et d'annexes
- Kay N'ou
- Bébé So laiti
- Service de Développement Economique
- Marché de proximité -Festasse du Tombolo l'île du poisson -Semaine de l'agriculture
- Fest'bourg
- Vie associative et fête
- Week du Mère -Fête du Mère des Esas -Parade des Alibés -Carnaval
- Kachibou live -Tombolo live -Fête de Sainte-Made
- La journée des associations -Les voix de la Lumière -Charité Noël et feu d'artifices
- Service des sports
- Cross scolaire -R'n'h dance -Fête de jeux 2024 -Foot couloir -Football
- Camp multifort -Ateliers TCI -Hommage à Sapé -Journée des vacanciers
- Association
- général de Martinique de bodyboard -Atala bébé -Village santé (église adventiste)

**AXE 6**  
**ANIMATION ET VIE SOCIALE**

- DIAT
- DJPDV
- DPE
- CLS

La ville a développé son programme d'animation périscolaire (plan mercredi) et extrascolaire (accueils des centres de loisirs des petites et grandes vacances) en axant son projet sur deux volets :

- L'accueil des enfants en situation de handicap
- Le développement de la qualité des projets éducatifs.

## Axe 7 : Plan territorial d'accessibilité aux services

**Finalités:**

- Approcher l'administration de l'usager
- Mettre en place un maillage du territoire dans le cadre du partenariat affinitaire entre les services de la ville et ceux de la CAP pour offrir auprès du plus grand nombre (élus, agents et usagers) les informations relatives aux aides et accompagnements possibles.
- Accompagner les administrés vers les services complets afin de réduire le non-recours au droit et faciliter leurs démarches.
- Simplifier les procédures administratives.

**Actions réalisées:**

Maison France Services (ouverture en septembre)

Aménagement des locaux de la Halte Junior

Pourvue des accueils collectifs de mineurs (garderies, interfaces, centres de loisirs et ateliers du plan mercredi)

**Parallèlement réalisées:**

- Accompagnement des agents de la Ville pour la prime d'activité
- Accompagnement des administrés pour l'espace santé
- Guide de la parentalité
- Portail Famille: mise en place du paiement en ligne/restauration scolaire (CAP NORD Janvier)
- Accueil d'opérateurs ou services pour tenir des permanences, points d'accès aux droits, ateliers
- Antenne de justice
- Centre administratif du Mère Des Esas

**Projets 2024-2026:**

**Formation des agents hors temps scolaires:**

- Formations AESH des agents des écoles (DPE)
- Formation des agents des écoles: manipulation des extincteurs (DPE)

- Construction d'un casaire ou cinéâtre Lassalle (DPE)
- Réaménagement du hall d'accueil et de l'îlot civil (DPE)

**AXE 7**  
**PLAN TERRITORIAL D'ACCESSIBILITE AUX SERVICES**

- DIAT
- DJPDV
- DPE
- DATU
- DSTM
- CCAS
- DSP
- DRH

Après les travaux d'aménagement de la Halte Junior, la DPE s'est efforcée de faire vivre ce lieu et d'adapter ses modalités d'accueil aux besoins des usagers.

La régie accepte les paiements par téléphone et propose, depuis janvier 2024, le paiement unique pour toutes les prestations.

Le projet Portail famille piloté par CAP NORD se poursuit.

## Axe 8 : Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République

**Finalités:**

- Concevoir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

**Actions réalisées:**

**Accompagnement à la sécurité, prévention**

- Brainstorming CLSPD réflexore étoile (Juillet)
- Ateliers de sensibilisation et de prévention dans les collèges (Epydem'4)

**Projets 2024-2026:**

- Permis piétons dans les autres écoles
- Conseil citoyen des jeunes

**AXE 8**  
**CITOYENNETE LAICITE ET VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

- DIAT
- DJPDV
- DPE
- DATU
- DSTM
- Police municipale
- CLSPD

Le partenariat avec la police municipale s'est développé : projet de Prévention en Milieu Scolaire (ateliers dans les écoles : Lutte contre le Harcèlement et Cyberharcèlement, Permis Internet, Permis Piéton, Points Informations Sécurité Routière et Prévention des conduites addictives). Ces interventions qui ont commencé en octobre 2023 et sont renforcées par des activités pédagogiques portées par l'animation. Une coordinatrice se forme pour mettre en place un projet prévention (premier secours pour les agents, les enfants et les parents).

## Travaux préparatoires à la refonte de la carte scolaire :

Un groupe de travail de plusieurs directions municipale a été constitué. Il examine les questions suivantes :

- Les effectifs scolaires
- Les travaux à réaliser
- Les possibilités de transport et leur coût pour les parents
- Des leçons tirées de la pandémie laissent apparaître la nécessité d'avoir des écoles à taille humaine (pas trop importante en termes d'effectifs) avec des salles de classes de grande surface.
- Les disponibilités de salles dans le cas de fusion d'établissement
- Les réfectoires et le nombre de services à mettre en œuvre
- La vie des quartiers et l'usage des locaux / emplacements laissés
- La prise en compte des travaux à mener (durée, montant, confortement ou démolition / reconstruction, en site occupé ou non...)

- L'utilisation des écoles comme lieux refuge en cas de risques majeurs (submersion, glissement de terrain, tempête, séisme, inondation, éruption volcanique, cyclone), comme emplacement pour construire des logements, des équipements, des lieux mis à disposition des acteurs locaux (associations ou acteurs économiques)

### III) PEDT PLAN MERCREDI ACTUALISE

#### III.A \_ Pilotage du nouveau PEDT\_ Plan mercredi

Composition de la structure de pilotage			
Représentants de la Collectivité	Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents ...)
Elue en charge de la politique éducative	GAD IEN et/ou représentant	Toutes les associations qui mettent en œuvre les projets	Représentants des parents ( membres du comité de la caisse des écoles)
Modalités de fonctionnement			
Fréquence ou nombre de rencontres envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion avec tous les directeurs à la rentrée (1 rencontre voire 2)</li> <li>- Réunions du comité de la caisse des écoles au sein duquel siègent l'inspectrice de la circonscription, les représentants des parents d'élèves et les représentants de la municipalité (4 par an)</li> <li>- Rencontres thématiques pour la mise en œuvre des projets (selon les projets)</li> </ul>			

Le plan mercredi est une organisation qui a pour but l'épanouissement et la distraction des enfants chaque mercredi. Sa mise en place et sa bonne coordination sont assurées par la commune. Il s'agit de veiller à la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, et de faciliter l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap.

Le fonctionnement des accueils du plan mercredi bien que relevant de l'accueil périscolaire est semblable à celui des centres de loisirs extrascolaires : même tarification, mêmes critères d'accès, même encadrement.

#### La journée de Benji et Yasmina au Plan Mercredi

Benji et Yasmina arrivent et sont accueillis par un animateur qui accueille les parents et les enfants au portail.

C'est un moment d'échanges avec les familles dont le but est de rassurer les familles et les enfants. Ces derniers s'orienteront vers les activités. Ils suivront un circuit balisé. Un animateur accueillera les arrivants. Les activités sont choisies par les enfants pour permettre une meilleure organisation (sauf activités avec un intervenant).

8h30 à 11h00 : Temps d'activités

Les projets d'activité sont élaborés par trimestre. Les activités culturelles, artistiques, sportives,

théâtrales et artisanales doivent permettre l'épanouissement de chaque enfant. Elles sont également à la portée des enfants ayant un handicap car elles respectent des valeurs comme l'entraide, la tolérance, l'acceptation et le respect.

**11h00 à 11h30 : Temps d'hygiène**

Les enfants effectueront les gestes d'hygiène lors de leur arrivée sur le site et avant de se rendre dans le calme au restaurant. Les animateurs seront positionnés à des points clés pour aider au bon déroulement.

**11h30 à 12h30 : Repas**

La Société de Restauration assure la préparation, la livraison des repas selon le principe de la liaison chaude. Un animateur sera toujours avec les enfants dans le respect du protocole sanitaire. Il incite les convives à goûter de tout sans les contraindre. Les assiettes seront disposées sur un chariot. L'animateur de service servira le repas et le déposera sur la table.

**12h30 à 14h00 : Temps de la sieste des maternelles / temps d'animation**

Un temps calme pendant lequel l'enfant se détendra afin de continuer les autres moments de la journée. Les plus grands se voient proposer des activités très variées.

**14h00 à 15h45 : temps de l'après-midi**

Temps réservé à des jeux libres, des sorties ou à la continuation des activités du matin.

**15h45 à 16h15 : goûter**

Le goûter est fourni par la ville. C'est un moment d'échanges, de bilan et de partage sur la journée.

**III.B \_ Les autres leviers éducatifs du territoire**

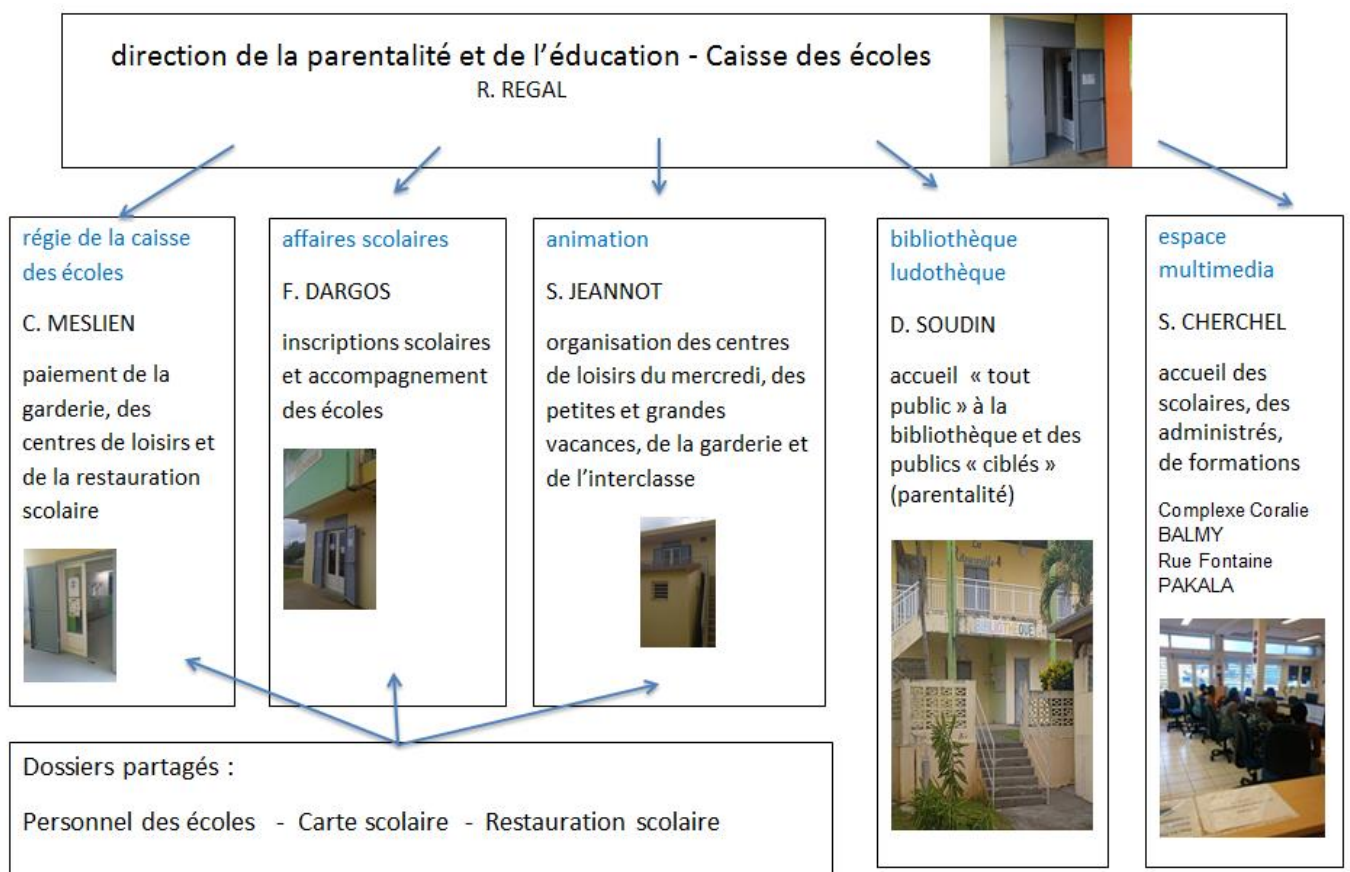
Quels autres dispositifs sont mis en œuvre ? ☑

<input checked="" type="checkbox"/> Projet éducatif local	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de ville	<input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture	<input type="checkbox"/> Contrat enfance jeunesse	<input type="checkbox"/> Cité éducative
<input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement à la scolarité	<input checked="" type="checkbox"/> PRE	<input checked="" type="checkbox"/> Autre Ecoles ouvertes, Stages de Réussite	

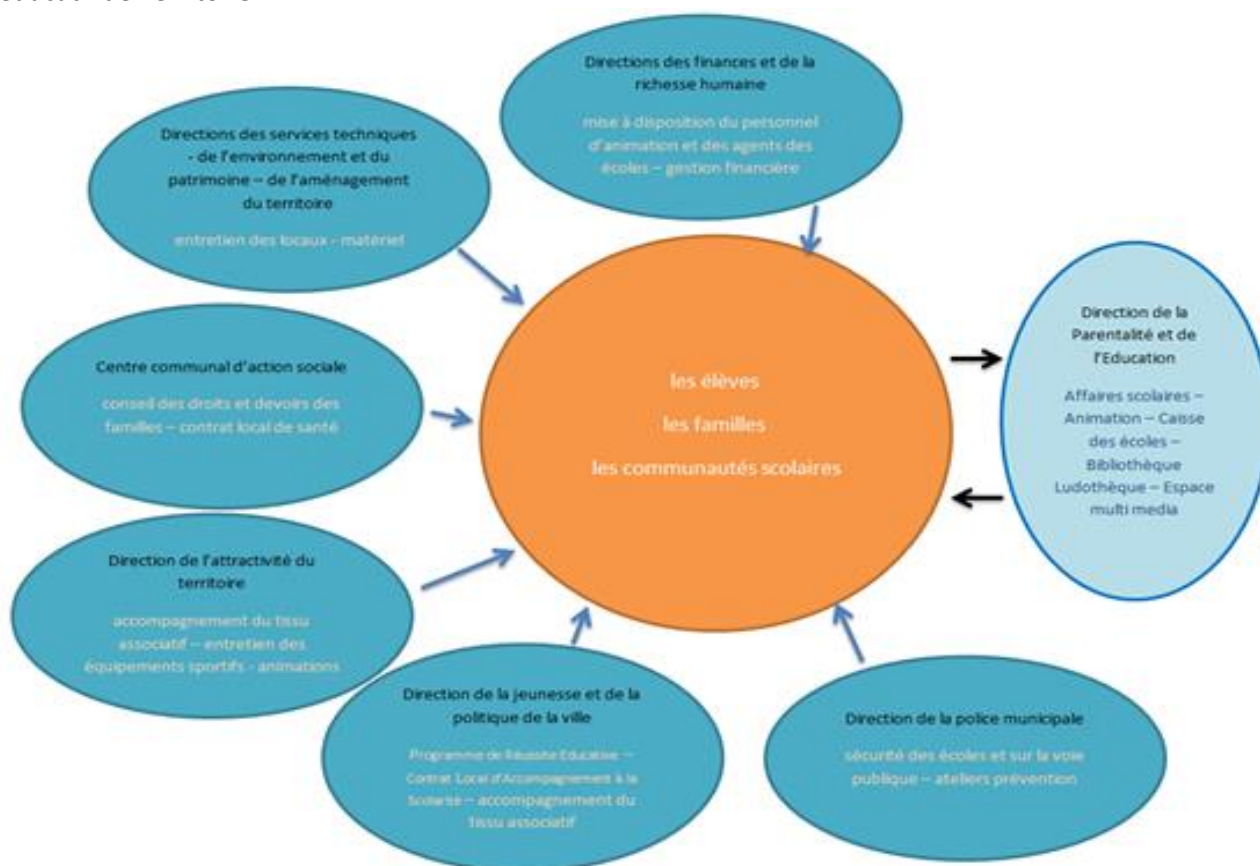
La commune de Sainte-Marie a placé l'éducation et la parentalité en tête de ses préoccupations.

- Elle organise des **activités éducatives, sportives et culturelles complémentaires** au sein de l'école, sur les temps péri et extrascolaires et en accompagnement des projets des écoles.
- La caisse des écoles, facilite la fréquentation de l'école par la **prise en charge** d'une part très importante (plus de 60%) **de la restauration scolaire.**
- Pour mieux gérer les **travaux dans les écoles** la ville a mis en place un Plan Pluriannuel de Travaux (pour les 14 écoles et des bâtiments publics) et réalise des dossiers de subvention. Les écoles ont des « Avis favorables » des commissions de sécurité de la Préfecture

- De nombreux  **moyens financiers**  sont  **donnés aux écoles**  : dotations transport, transport et accès à la piscine, dotations pour le matériel et le mobilier
- La ville  **accompagne l'Éducation Nationale**  dans tous les projets qui visent à mieux soutenir les familles et les élèves (exemples : projet « Petits déjeuners » généralisé à toutes les écoles de la ville, achat de matériels scolaires pour les écoles situés en quartier politique de la ville et REP + avec une dotation de l'Etat)
- La ville a également une  **politique ambitieuse à l'égard de ses agents**  : elle a mis fin à la précarité ce qui permet une meilleure gestion de son personnel (stabilité, formation, évolution de carrière...), et des services
- La ville se dote d'un ambitieux  **projet de lecture publique et d'accès à la culture**  mené notamment par sa bibliothèque – ludothèque, en partenariat avec la CTM et CAP NORD. Son objectif est de formaliser un « contrat territoire de lecture » avec la DAC
- La ville se veut inclusive et  **améliore l'accueil des enfants à besoins particuliers**  dans tous les temps
- La ville se tient  **aux côtés des parents pour les accompagner dans leur rôle**
- La ville veille à  **l'amélioration constante de l'accueil et l'accompagnement des familles** . Pour ce faire elle a créé une direction dédiée : la direction de la Parentalité et de l'Éducation qui compte 5 services :



A côté de cette direction dédiée De nombreux services et directions travaillent pour la réussite du Projet éducatif de Territoire :



### III.C\_ Cohérence et continuité éducative

#### ➤ III.C. 1 \_ Structures Petite enfance et écoles

☑ Dans cette partie, la notion critère de labellisation du plan mercredi renvoie à la liste annexée.

● Organisation en groupement scolaire ?  Oui  Non

Niveau de scolarisation	Nom des structures et des établissements	Nombre total d'enfants concernés dont nombre d'enfants en situation de handicap <sup>1</sup>
Niveau maternel (moins de 3 ans)	- Maternelle Boutons d'Or - Maternelle Kachibou	Effectif total : ...17... dont NB d'enfants en situation de handicap : 0..... Effectif total : 15..... dont NB d'enfants en situation de handicap : ...0..
Maternelle (entre 3 et 5 ans)	- Maternelle Allamandas - Maternelle Boutons d'Or - Maternelle P. Nogard	Effectif total : ...63... dont NB d'enfants en situation de handicap : ..0... Effectif total : ...79... dont NB d'enfants en situation de handicap : .1.. Effectif total : ...42... dont NB d'enfants en situation de handicap : ...0...

<sup>1</sup> Nombre d'enfants ayant ou étant en attente d'une notification MMPH / bénéficiant d'un suivi par un enseignant spécialisé

	- Maternelle Kachibou	Effectif total : ..100... dont NB d'enfants en situation de handicap : ...4..
Elémentaire	- H. Guedon	Effectif total : ...79... dont NB d'enfants en situation de handicap : ..12..
	- R. Richer	Effectif total : ...151.. dont NB d'enfants en situation de handicap : ...8...
	- M. Cassildé	Effectif total : ...49.. dont NB d'enfants en situation de handicap : ...1..
	- F. Lorne	Effectif total : ...107... dont NB d'enfants en situation de handicap : .2.....
	- F. Grosy	Effectif total : ...97.. dont NB d'enfants en situation de handicap : ...1...
Primaire	- S. Marveaux	Effectif total : ...97... dont NB d'enfants en situation de handicap : 5.....
	- E. Astar	Effectif total : ...71... dont NB d'enfants en situation de handicap : ...3..
	- Les Jacquiers	Effectif total : ...78... dont NB d'enfants en situation de handicap : 4.....
	- A. J. Mercan	Effectif total : ...61... dont NB d'enfants en situation de handicap : ...2...
	- Y. Hilarus	Effectif total : ...48.. dont NB d'enfants en situation de handicap : ...4..

### ●Organisation du temps

Nom de l'école : .....ORGANISATION POUR TOUTES LES ECOLES.....

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	Observations
<b>Accueil du matin</b>	6h30-7h50	6h30-7h50		6h30-7h50	6h30-7h50	
<b>Temps scolaire</b>	7h50-11h30	7h50-11h30		7h50-11h30	7h50-11h30	
<b>Temps restauration</b>	11h30-12h30	11h30-12h30		11h30-12h30	11h30-12h30	En général 2 services de cantine
<b>Pause méridienne</b>	11h30-13h20	11h30-13h20		11h30-13h20	11h30-13h20	
<b>Temps scolaire</b>	13h20-16h	13h20-16h		13h20-16h	13h20-16h	
<b>Accueil du soir</b>	16h-17h30	16h-17h30		16h-17h30	16h-17h30	
<b>Accueil plan mercredi</b>			7h15 - 16h45			

## • Les projets d'écoles (Synthèse)

Ecole(s)	Priorités ☑	Actions majeures ☑
Allamandas	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input checked="" type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	La semaine des Maths Sportives A la découverte des animaux (ferme, zoo) Projet autour du Fruit : semaine du goût, fabrication produits locaux (jus, confiture), petit déjeuner, lexique, couleur formes....  Pèch Krab (culturel et LVR) Projet autour du Tombolo (carnaval)  Le petit déjeuner des parents Lecture offerte des parents Ateliers sportifs parents/enfants
Boutons D'Or	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input checked="" type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Projet Adage Percussion  Patrimoine et environnement autour du Tombolo (M. Lerandy)  Ateliers sportifs (1 par trimestre) Ateliers sportifs parents/enfants en fin d'année  Résolution problème Graphisme et écriture
Les Jacquier	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input checked="" type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	A la découverte de l'univers marin (sorties pédagogiques, randonnées palmées, projet Art et Mer,...)  Lecture compréhension – Ateliers fluence – groupes de besoins Résolution problèmes – ateliers et groupes de besoin  Projet Art et Mer/Projet Chanté Nou  Projet Bouger Manger
S. Marveaux	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Ateliers résolutions de problèmes (+ rallye math + calcul@tice)</li> <li>o Dispositif « 1 mercredi par mois »</li> <li>o Projet presse</li> <li>o Education à l'alimentation (projet « An nou bien manjé » + carnet de recettes + projet petit déjeuner)</li> <li>o Projet « culture et traditions » (+ vannerie, + kalinagos)</li> <li>o Projet chant commun</li> <li>o Projet « Art et mer »</li> </ul>
H. Guédon	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input checked="" type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire	Projet Adage Bèlè au service de l'écoute et la concentration ☑ Bèlè au service de l'engagement des élèves Projet « La Tête et les jambes »  Ateliers / Groupes de besoin Français et Maths Dispositif 100% lecteurs  Le numérique au service de l'engagement de TOUS

	<input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	les élèves  Dispositif Phare : intervention et sensibilisation des partenaires (EMS, Brigadiers municipaux, infirmière scolaire)
E. Astar	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Dispositif 100% lecteurs Ateliers de Calcul mental et résolution problèmes Ateliers groupe de besoin lecture fluence et lecture compréhension (Maclé)  Jardin partagé Fresque murale en lien avec jardin Projet découverte et préservation des milieux marins  Projet parentalité (café des parents et semaine des métiers)
Kachibou	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Langage oral et écrit Résolution problèmes (ateliers, groupe de niveau) Lexique à la maternelle  Ecole excellence bassin créole + Accompagnement des élèves et familles allophones Yékri yékra moments créole Ateliers Emilc et Emile  Numérique au service de tous les élèves (Beebot, tablettes, TBI, vidéoprojecteur, enceintes)  Plus de sport, mieux manger Matinée sportive tous les derniers vendredis du mois <input checked="" type="checkbox"/> ouvert à l'école Y. Hilarus  Travail autour du Cachibou / Arts du tissage la vannerie
F. Grosy	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Parcours excellence créole  Ateliers Résolution problèmes / Calcul mental Consolider l'Etude de la langue (dictée créole, concours d'orthographe)  Culture et patrimoine : Journée Patrimoine, tenue traditionnelle, conteurs, exposition sur les auteurs caribéens, travail autour des fruits, ...)  Projet fresque et embellissement de l'école  Labellisation égalité filles/garçons Labellisation EduSanté
F. Lorne	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	L'environnement et son territoire  Gestion des émotions (ateliers, théâtre, yoga)  Ecole bilingue créole – caco, madras, jardin créole  Chorale d'école

Y. Hilarus	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Nouveau Projet d'école en cours de réalisation - Nouvelle direction
M. Cassildé	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Dispositif 100% lecteurs Edition du journal de l'école Concours d'orthographe  Concours de calcul mental (concours école et rallye calcul@tice) Atelier de théâtralisation et mise en scène des problèmes  Art et patrimoine : fresque de l'école  Préservation et biodiversité marine (mangrove, littoral, randonnée palmée, opération pays propre)
P. Nogard	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input checked="" type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Ateliers de résolution problèmes (raisonnement, esprit critique) Organisation de mini-marchés  Enrichir le vocabulaire Travailler le langage oral et écrit Améliorer le graphisme et le geste d'écriture  Ateliers coopératifs en interdisciplinarité (matinée sportive et artistique) – 1 fois par mois
A. J. Mercan	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input checked="" type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input type="checkbox"/> Education au développement durable <input checked="" type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input checked="" type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input type="checkbox"/> Climat scolaire <input type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Maths : manipulation / verbalisation / abstraction  Dispositif 100% lecteurs  Cohésion de groupe Climat scolaire
R. Richer	<input checked="" type="checkbox"/> Savoirs fondamentaux (français, maths) <input checked="" type="checkbox"/> Langues vivantes régionale et/ou étrangère <input type="checkbox"/> Elèves à besoins éducatifs particuliers et / ou en situation de handicap <input checked="" type="checkbox"/> Education au développement durable <input type="checkbox"/> Education artistique et culturelle <input type="checkbox"/> Education morale et civique <input type="checkbox"/> Education physique et sportive <input checked="" type="checkbox"/> Climat scolaire <input checked="" type="checkbox"/> Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé) <input type="checkbox"/> Autre : préciser.....	Petits champions de la lecture A ma voix seule et sans limites Ateliers Résolution Pb + Les Petits Matheux  Epicerie pédagogique Zabriko Péyi  Classes bilingues Anglais/créole (activités Emile et Emilc)  Les ekof'eaux : préservation faune et flore marine (randonnée subaquatique, visite mangrove, gommier, kayak)

		Ateliers CPS sur les violences et le consentement  Parcours citoyen :téléthon, Octobre rose, NAH, kolé tet kolé zépol (banderole et T-shirt)  2 Journées sportives par an Randonnées programme Ti forestier Savoir Rouler
--	--	---

### ●Les Activités Pédagogiques Complémentaires

Nom de l'école	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Allamandas		11h30-12h	11h30-12h	
B. D'Or		11h30-12h10	11h30-12h10	
Les Jacquiers		11h30-12h15		11h30-12h15
S. Marveaux		11h30-12h15	11h30-12h15	
H. Guédon		11h30-12h15	11h30-12h15	
E. Astar		11h30-12h mater. 11h30-12h15	11h30-12h mater. 11h30-12h15	
Kachibou		11h30-12h15	11h30-12h15	
F. Grosy		11h30-12h	11h30-12h	
F. Lorne	11h30-12h15	11h30-12h15		
Y. Hilarus	11h30-12h	11h30-12h	11h30-12h	
M. Cassildé			11h30-12h30	
P. Nogard		11h30-12h	11h30-12h	
A. J. Mercan		12h20-13h20	12h20-13h20	
R. Richer	11h30-12h cycle 2	11h30-12h cycle 2 11h30-12h15 cycle 3	11h30-12h cycle 2 11h30-12h15 cycle 3	

### ●Concertation \_ Ecole(s)

Mise à jour des éléments du projet éducatif en concertation avec l'équipe enseignante afin d'assurer la complémentarité. Selon quelles modalités ?

- Réunions Direction d'école /coordinatrice du périscolaire : temps d'échange à programmer entre les équipes d'animation et les enseignants, généralement en début et en milieu d'année scolaire, afin d'harmoniser les objectifs éducatifs.
- Élaboration conjointe des projets d'activités : animateurs et enseignants peuvent co-construire certains projets autour de thématiques communes (patrimoine, citoyenneté, développement durable, etc.) afin de favoriser la continuité éducative.
- Utilisation d'outils partagés, de supports de liaison
- Temps informel d'échanges lors des temps de transition (pause méridienne, fin de journée) entre animateurs et enseignants pour ajuster au quotidien les pratiques

Le nouveau projet a-t-il été présenté en Conseil(s) d'école :

Oui à date(s) et lieu(x) de présentation

Non à date(s) et lieu(x) de présentation prévue : **le nouveau projet sera présenté lors du Conseil d'École de rentrée - fin octobre 2025**

### ➤ III.C. 2 \_ Le périscolaire

Les Accueils Collectifs de Mineurs périscolaires sont :

- les garderies du matin et du soir,
- l'interclasse
- les activités du plan mercredi

**Le personnel encadrant dépend des effectifs d'élèves accueillis**

ECOLES	Effectifs scolaires	Effectifs d'animateurs
ALLAMANDAS	63	9
BOUTON D'OR	96	8
PAULINE NOGARD	42	4
KACHIBOU	115	11
JERÔME MERCAN	61	7
LES JACQUIERS	78	9
RECULEE	97	10
EULOGE ASTAR	71	6
YVETTE HILARUS	48	5
RODOLPHE RICHER	152	12
HENRI GUEDON	79	5
MARCEL CASSILDE	49	4
FRANCOIS GROSY	97	7
FELIX LORNE	107	9
<b>TOTAL</b>	<b>1156</b>	<b>106</b>

#### a) La formation du personnel

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?	
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)</li> <li>x Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...) Les coordinateur-trice-s – Directeur-trice-s des centres de loisirs sont titulaires du BPJEPS</li> <li>x Qualifiante (CNFPT, autres organismes de formation notamment sur l'accueil des enfants</li> <li>x validation des acquis de l'expérience (VAE) : Certificat de Qualification Professionnelle CQP</li> <li>x Formation régulière aux gestes de 1er secours,</li> <li>x Formation régulière pour les incendies, les risques sismiques</li> <li>x Formation régulière à l'hygiène alimentaire</li> </ul>
<input type="checkbox"/> <b>Non</b>	

Si oui, préciser :

NB de personnes concernées	Avancement de la démarche de formation	Obtention d'un diplôme par le biais de la VAE	Thématiques de formations privilégiées :
Tous les agents	<input type="checkbox"/> en projet <input checked="" type="checkbox"/> déjà engagé	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfants difficiles</li> <li>• Enfants en situation de handicap</li> <li>• SST</li> <li>• Formation conjointe à des enseignants de classe maternelle et des ATSEM</li> <li>• Langage des signes</li> <li>• Hygiène et sécurité en restauration collective</li> <li>• Encadrement et management d'une petite équipe</li> <li>• Formations sollicitées par les agents selon leur projet professionnel</li> </ul>

#### b) Interventions extérieures.

Ecole	Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents (NB et domaines d'intervention)	Autres intervenants	Temps d'intervention
	Les intervenants extérieurs (le plus souvent des associations ou des prestataires) sont sollicités en fonction du programme d'animation. De nombreuses associations font des dossiers au titre de la politique de la ville et proposent des ateliers (ex : chant et conte, CLAS, ...)				<input type="checkbox"/> Accueil du matin <input checked="" type="checkbox"/> Pause méridienne <input type="checkbox"/> Accueil du soir <input checked="" type="checkbox"/> Accueils du mercredi , des petites et grandes vacances

#### ➤ III.C. 3 \_ La place des parents

Concernant les modalités d'information des familles sur le contenu et la mise en œuvre du PEDT, LE PEDT tout comme LE PROGRAMME ANNUEL seront synthétisés et transmis aux parents en utilisant les supports numériques de la ville et par des brochures remises aux parents lors des inscriptions des affiches à l'extérieur des établissements.

La ville, accompagnée par CAP NORD, met en place un nouvel outil pour les parents avec le PORTAIL FAMILLE qui permet la diffusion des programmes, l'inscription des enfants par le parent et le paiement en ligne des prestations.

Pour la ville l'écoute des parents est importante, c'est pourquoi elle

- répond aux sollicitations des représentants des parents d'élèves,
- accueille les parents dans les commissions de menu
- organise des journées portes ouvertes pour faire découvrir les activités proposées aux enfants sur les différents temps du périscolaire
- s'efforce d'améliorer la transmission des informations données aux parents (prise en charge financière de l'espace numérique de travail COLIBRI, diffusions des informations aux parents par les outils de la ville, le projet d'organisation de journées portes ouvertes pour présenter les équipes et les projets et mettre en valeur les talents des enfants

## IV) LE PROJET

(Article R. 227-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles + charte de qualité du plan mercredi)

Les objectifs éducatifs ne se résument pas à un planning d'activités mais influent sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. Ils sont soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

### La petite enfance

<b>Les établissements scolaires et établissements d'accueil du jeune enfant</b>	<p>Il s'agit de favoriser le développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil sur les besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• augmentation du nombre de places d'accueil</li><li>• augmentation du choix d'accueil : collectif / familial, PSU/PAJE, régulier/ occasionnel, horaires classiques / horaires décalés, ...</li><li>• couverture de tous les quartiers de la ville</li></ul> <p>Pour ce faire il est nécessaire d'accompagner les opérateurs et leurs salariés pour :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• poursuivre leur professionnalisation</li><li>• améliorer le fonctionnement des structures</li><li>• promouvoir des emplois qualifiés non «délocalisables»</li><li>• adapter l'offre d'accueil aux besoins et attentes des familles</li><li>• disposer d'outils (dispositifs, diagnostics, évaluation...) partagés</li><li>• utiliser de façon optimale les fonds existants.</li><li>• répondre aux besoins des habitants du territoire</li></ul> <p>Cet accompagnement concerne les opérateurs existants et ceux qui sont désireux de s'installer sur le territoire</p>
<b>Les enfants</b>	<p>Tous les enfants doivent bénéficier d'un accueil de qualité dans une structure répondant à ses besoins. Les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'inclusion de tous les enfants, quelles que soient les catégories socio-professionnelles de leurs parents ou leur état de santé</li><li>• faciliter le passage entre les différents temps de l'enfant (famille - école - temps en structure)</li><li>• l'accompagnement à la socialisation et la scolarisation précoces</li><li>• une offre d'un accueil de grande qualité affective, éducative, sociale</li><li>• une offre de scolarisation précoce (2 classes fléchées pour les moins de 3 ans existent à Sainte Marie)</li></ul>
<b>Les parents</b>	<p>L'accompagnement des familles - quelle que soit leur situation sociale et sanitaire, quels que soient leurs lieux de résidence, en respectant leurs attentes en matière de type de structures, de fréquence ou d'horaires - est très important afin de leur permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle</li><li>• de trouver la solution correspondant à leurs besoins et attentes</li><li>• de soutenir la parentalité</li><li>• De soutenir l'ancrage sur le territoire des familles</li></ul>

## L'école, les temps péri et extrascolaires

<p><b>Les écoles</b></p>	<p>La ville apporte un soutien permanent et efficace aux directions des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les inscriptions scolaires</li> <li>• Les dotations aux écoles : transport, matériels pédagogiques, aides aux ULIS (Unités Localisées d'Insertion Scolaire) et au RASED</li> <li>• Le traitement des demandes des écoles qui sont transmises aux services concernés : travaux (selon un plan pluriannuel de travaux), mobilier (scolaire, péri et extrascolaire), utilisation des équipements sportifs ...</li> <li>• L'accompagnement des projets des établissements scolaires : carnaval des écoles, activités des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+), projets des écoles...</li> </ul>
<p><b>Les enfants</b></p>	<p>Les activités péri et extrascolaires ont pour vocation d'offrir aux enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un temps de respiration, un espace de libération des énergies, une possibilité d'épanouissement par le développement de l'imaginaire, de la créativité, de la curiosité, un temps respectueux des rythmes naturels de l'enfant, de sa parole, de son corps, une large palette d'activités, une sécurité et une attention optimale</li> <li>• Une aide à la socialisation avec un accent particulier sur le respect, de soi-même, de l'autre, de la règle commune (qu'elle soit règle du jeu ou de la vie en société), un accompagnement à l'autonomie, une intégration dans le quartier, la ville, la Martinique, voire au-delà, une prise en compte des rythmes sociaux : Noël ; Pâques, fête des Mères, fête des Pères, une approche mêlant connaissance et respect des traditions et modernité (ex du Carnaval)</li> <li>• Elle participe au développement des enfants et au bien-être des familles avec des ateliers thématiques</li> </ul>
<p><b>Les parents</b></p>	<p>La Ville de Sainte-Marie assure de multiples missions centrées sur la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer un accueil adapté et de qualité scolaire et périscolaire : la restauration et les activités péri et extrascolaires ont été mises en place pour répondre aux besoins des parents d'un mode de garde offrant toutes les garanties de respect des normes d'encadrement en vigueur, agréé par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, reconnu par la Caisse d'Allocations familiales. Cette offre de loisirs permet d'aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle</li> <li>• Pour la ville l'écoute des parents est importante, c'est pourquoi elle             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ répond aux sollicitations des représentants des parents d'élèves,</li> <li>○ accueille les parents dans les commissions de menu</li> <li>○ s'efforce d'améliorer la transmission des informations données aux parents (prise en charge financière de l'espace numérique de travail COLIBRI, diffusions des informations aux parents par les outils de la ville, organisation de journées portes ouvertes pour présenter les équipes et les projets et mettre en valeur les talents des enfants)</li> </ul> </li> <li>• La régie accueille les parents pour l'encaissement des participations au prix des repas de la restauration scolaire, aux frais de garderie, aux frais des accueils collectifs de mineurs (ACM) périscolaires organisés dans le cadre du plan mercredi et aux frais des accueils collectifs de mineurs (ACM) des centres de loisirs extrascolaires</li> <li>• Le service d'animation accompagne les parents d'élèves en situation</li> </ul>

	de handicap ou ayant des besoins spécifiques pour adapter l'accueil aux besoins des enfants
<b>Les agents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Poursuite du plan de lutte contre la précarité instaurée en 2023 (une nouvelle politique qui consiste à proposer, aux agents qui commencent leur vie professionnelle dans les écoles, un contrat aidé de 10 mois puis un second contrat aidé, deux contrats à durée déterminée de 3 ans successifs sont ensuite possibles avec une augmentation du nombre d'heures de travail à chaque nouveau contrat. Au terme de ce parcours de 6 ans les agents peuvent prétendre à un contrat à durée indéterminée de 32 heures hebdomadaires.</li> <li>◆ Mise en œuvre du plan de formation des agents communaux</li> </ul>

#### IV.A \_ Modalités d'évaluation du PEDT

##### •Périodicité de l'évaluation :

Réalisation de bilans à mi-parcours ou en fin d'année scolaire, présentés au comité de pilotage.

Utilisation de fiches-action ou grilles de suivi par les animateurs et partenaires pour documenter les actions menées, les moyens mobilisés, les retours des enfants.

##### •Indicateurs :

<i>☑ Indicateurs retenus répondant aux objectifs visés.</i>		
<b>Objectifs</b>	<b>Indicateurs quantitatifs</b>	<b>Indicateurs qualitatifs</b>
- Satisfaction des usagers (enfants, familles)	- Taux de fréquentation des activités du mercredi ou périscolaires.	- Satisfaction des familles, des enfants, des enseignants et des animateurs (via enquêtes).
- Renforcer la continuité éducative	- Nombre de projets partagés entre écoles et périscolaire (ex : projets culturels) % d'actions co-construites	- Qualité du partenariat (nombre d'associations mobilisées, continuité entre les temps éducatifs, etc.).
- Observation des pratiques éducatives	-	- Évolution des compétences sociales ou culturelles des élèves
- Favoriser la mixité et l'inclusion	Taux de participation des enfants en situation de handicap ou issus de quartiers prioritaires	
- Qualité éducative des activités proposées		Note moyenne attribuée par les animateurs et les enfants (sur 10)

Composition de la structure de pilotage	
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs Autres partenaires (bénévoles, parents, ...)
- Inspectrice et services de la Circonscription de <b>l'Education Nationale</b> - directions des établissements scolaires et coordinatrices des réseaux - <b>Ville de Sainte Marie</b> : Caisse des Ecoles - Directions de la Parentalité et de l'Education	- <b>tissu associatif</b> de Sainte Marie ou intervenant sur le territoire samaritain (selon les programmes d'activité) - <b>Comités des parents d'élèves de Sainte Marie / représentants de parents</b> , dont les parents d'enfants à besoin éducatifs particuliers

Le présent PEDT est conclu pour la période 2025-2026 / 2026-2027 / 2027-2028.

Un bilan sera effectué à mi-parcours. Il est proposé une évaluation annuelle des différentes parties : écoles, ville et parents.

Pour le plan mercredi : une évaluation trimestrielle des activités est proposée avec présentation aux parents des travaux des enfants. Les enseignants seront invités à informer la ville des évolutions des enfants observées tant sur l'acquisition des savoirs que les savoir-être

## IV.B \_ Les activités du PEDT

### Les accueils du périscolaire

Les Accueils Collectifs de Mineurs périscolaires sont :

- les garderies du matin et du soir,
- l'interclasse
- les activités du plan mercredi

### L' extrascolaire

Les Accueils Collectifs de Mineurs extrascolaires sont :

- les centres de loisirs des petites vacances
- les centres de loisirs des grandes vacances

### Les Activités proposées :

Elles sont assurées par une équipe comprenant un(e) coordinateur (trice), une équipe composée d'agents d'animation, d'agents spécialisés des écoles maternelles, d'agents polyvalents et, selon les projets, d'intervenants extérieurs à la collectivité.

Elles tiennent compte des besoins des enfants, des caractéristiques des établissements, des aptitudes et compétences des agents. Elles peuvent évoluer en fonction des projets des établissements scolaires.

Elles garantissent le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les activités possibles :

- sorties de découvertes de la ville ou d'autres communes de Martinique
- activités sur les centres :
  - Initiation au jardinage,

- activités culturelles (danse, musique, conte, lecture, peinture, productions artistiques en tout genre)
- ateliers d'activités (couture, confection de masque, dessin et coloriage pâte à modeler, papier mâché, gommettes, personnalisation d'objets, tableaux de sable ou de graines, réalisation d'objets divers ...)
- activités sportives : tir à la corde, jeux extérieurs, fitness, courses, tir au but (foot), tir au panier (basket), tricycle, jeux avec les cerceaux
- jeux calmes (mots fléchés, mots mêlés, baccalauréat, jeux de société, puzzle)
- gestes de premier secours

Les règles d'hygiène et de sécurité sont scrupuleusement respectées :

- Pharmacie accessible
- Téléphone (fixe et portable)
- Liste de présence toujours à portée de main
- Registre de sécurité accessible
- Procédure sur l'attitude en cas d'urgence
- Formation régulière aux gestes de 1er secours,
- Formation régulière pour les incendies, les risques sismiques
- Formation régulière à l'hygiène alimentaire

Chaque année un projet pédagogique est élaboré. Il tient compte :

- des besoins affectifs, psychologiques, psychomoteurs (...) des enfants selon leur âge
- des particularités de l'école (situation géographique, effectifs, type d'établissement, environnement, équipements et bâtiments...)
- du projet d'école
- des moyens de la ville (en personnel, en matériel...)

Ce projet propose un parcours comprenant

- des temps d'initiation au sport
- des activités facilitant l'appropriation ludique des savoirs scolaires
- des temps culturels et/ou artistiques
- des temps « patrimoniaux » d'appropriation des richesses du territoire
- des temps libres et de loisirs
- des temps d'apprentissage de la citoyenneté

### La journée de Benjy et Yasmina, une journée d'école

Par un temps ensoleillé, Benjy élève de CM2 et sa petite sœur Yasmina en moyenne section en maternelle se rendent à l'école accompagnés de leur mère.

Il est 6h30, c'est l'ouverture de la garderie où ils sont inscrits.

- « Hop ! hop ! allons-y les enfants ! » s'écrie la mère. Leurs visages reflètent un large sourire car ils sont heureux de retrouver leurs camarades de classe.

Reprendre le chemin de l'école est pour eux une grande joie.

Accueillis par les professionnels bienveillants, ils disent au revoir à leur mère qui s'éloigne avec assurance. Ils sont alors dirigés vers le grand préau. Cet espace les accueillera durant les trois temps d'accueils périscolaires de la journée.

Benjy et Yasmina pourront choisir leurs activités selon leur humeur et leur envie durant la garderie.

La sonnerie retentit :

« Drrriinnnnngggg !!! »

La première de la journée il est 8H, c'est heure d'aller se ranger pour se rendre dans les classes. Benjy se sépare alors de sa sœur et suit le rythme des autres enfants qui se dirigent pour le rang. Les heures de cours passent, une autre sonnerie retentit c'est alors l'heure d'aller déjeuner il est 11h30.

C'est l'interclasse.

- « Ha ! j'ai faim ! je vais maintenant pouvoir manger » S'exclama Benjy. Sa sœur Yasmina se rend également dans la salle prévue pour la restauration, la cantine. Accompagnés des professionnels ils sont

répartis sur les tables. Une fois installé, Benjy effectue le service à table (débarrasser et servir l'eau à ses copains de table). Pour Yasmina, le professionnel interviendra pour la prise du repas car elle est en classe maternelle.

Après le déjeuner, c'est le retour au calme. Yasmina se rend au dortoir pour pouvoir s'endormir et en étant bercée par des sons de la nature. Si elle ne veut pas dormir, les animatrices lui proposeront des activités calmes pour jouer sans déranger les autres.

Benjy, lui, se verra proposer des activités très variées, sportives, culturelles, de détente, qui ont été élaborées par l'équipe d'animation en lien avec le projet d'école.

Les cours reprennent tranquillement à 13h30, après ce moment. Dernier son signalé qui annonce la fin des cours. Il est 16h05. Ils sont donc, orientés par les animateurs-trices pour la garderie du soir. Là encore des activités leur sont proposées respectant leur rythme et leurs goûts.


17h30 est arrivé, c'est la fin de la journée dans l'enceinte scolaire. Les parents de Benjy et de Yasmina viennent les récupérer.

### 1- Nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil




Les ateliers programmés dans les différents accueils organisés par la ville répondent à des objectifs pédagogiques même si tout est fait pour que les enfants s'amuse et prennent le plus grand plaisir possible.

Apprendre en s'amusant, grandir en jouant, devenir autonome en expérimentant, telles sont nos lignes de conduite.

Les activités présentées permettront de comprendre à quoi servent les animations proposées, en garderie, à l'interclasse, dans les centres de loisirs et lors des mercredis et quels bénéfices les enfants peuvent en tirer.

intérêt éducatif	<p>La nature stimule l'éveil et les cinq sens. J'expérimente, apprends et découvre la diversité du vivant, grâce à l'observation. À travers mes expériences, je deviens plus sensible au respect de la nature et apprends à reconnaître les animaux et les plantes.</p> <p>L'exercice physique dans un espace de nature est bon pour ma santé. Je peux bouger, devenir plus autonome et nourrir mon envie d'explorer le monde.</p> <p>La plantothèque d'urgence recèle un volet « transmission » avec des échanges autour de la façon de planter, d'arroser et d'entretenir les plantes, un volet scientifique » avec la connaissance des plantes médicinales pour améliorer mon cadre de vie.</p> <p>Le jardin médicinal sert de première trousse d'urgence en cas de risque majeur et contribue à m'apprendre à savoir utiliser les plantes. Pour certaines plantes c'est la feuille, la fleur ou encore la racine. Il y a des techniques (l'infusion, la décoction ou la macération...).</p> <p>La plantothèque d'urgence m'apprend l'anticipation et la prévention.</p>
activités	<p>initiation au jardinage, jardinage en pot, germination de graines, plantothèque d'urgence (projet nouveau)</p> 


<p>activités</p>	<p>intérêt éducatif</p>
<p>tambour et ti bwa / danse / musique et chant</p>	<p>Comme tous les enfants, j'ai besoin de m'exprimer, de m'extérioriser, de mettre en valeur et d'améliorer mes capacités de communication.</p> <p>Je peux travailler sur l'articulation et le sens des mots, la mémorisation de chants, la posture physique et la tenue devant un public...</p> <p>Ainsi, il me sera plus facile de repousser mes limites dans le domaine de l'expression orale, corporelle, gestuelle et manuelle, de trouver ma place au sein du groupe pour m'épanouir et montrer mes réelles capacités.</p> <p>La musique, le chant, la danse me permettent également de créer des liens avec des personnes connaissant le même chant, aimant le même chanteur ou appréciant le même style que moi. Cette idée d'appartenance me valorise et me permet de communiquer plus facilement avec l'autre et de me sentir reconnu.</p> <p>Le patrimoine musical de ma commune, de mon île s'offrent à moi et m'ouvrent sur le monde et ses richesses</p>
	
	



<p>activités</p>	<p>intérêt éducatif</p>
<p>Peinture (tous supports) / Dessin / coloriage / Pâte à modeler / Papier mâché / gommettes / décoration d'objets / tableaux de sable ou de graines / objets divers (origami, perles, panier ...) / Crochet / Couture / confection de masques</p>	<p>Je veux devenir autonome et adore faire des choses par moi-même. J'ai besoin de prendre le contrôle sur ce qui m'entoure et ai besoin d'une liberté d'expression qui m'autorise à prendre des décisions personnelles.</p> <p>Les loisirs créatifs m'aident à faire des découvertes et apprendre à me tromper sans pour autant me sentir dévalorisé.</p> <p>Je peux aussi exprimer mes émotions à travers la création.</p> <p>Les activités manuelles m'aident aussi à la résolution de problèmes, à la découverte et à la compréhension de certaines choses notamment en géométrie, en chimie, en physique. Ainsi, le dessin ou la peinture peuvent m'aider à mieux appréhender l'idée de perspective.</p> <p>Beaucoup de travaux manuels requièrent de la logique, de la précision et de la patience. Je m'amuse et tire un grand profit de ces moments de création.</p>
	
	

+

<p>activités</p> <p>Mots fléchés / Mots mêlés / Baccalauréat / jeux de société / puzzle / Jeux libres</p> 	<p>intérêt éducatif</p> <p>Depuis mon plus jeune âge, comme tous les enfants partout et toujours, j'apprends en jouant.</p> <p>Le jeu crée une aire intemporelle, déconnectée de la réalité qui permet d'apprendre, d'appréhender le monde et de se familiariser avec lui sans risques.</p> <p>Il me permet de « transgresser » certaines règles dans un contexte bien établi, limité au temps du jeu.</p> <p>Le jeu de société est souvent un reflet de la culture dans laquelle il a été produit et les règles figées, du jeu m'aident à mieux comprendre la société dans laquelle j'évolue.</p> <p>Les jeux de société me permettent de développer un grand nombre de compétences (m'exprimer en français, calculer, m'organiser, anticiper, gérer ma frustration...) et ceci de manière ludique. Pris par le jeu, je ne se rends plus compte que j'apprends.</p> <p>Les jeux libres permettent de développer mon autonomie et ma créativité.</p> 
<p>activités</p> <p>Raconter une histoire / lecture mimée / Poème / comptine / journal du centre</p>  	<p>intérêt éducatif</p> <p>Comme tout le monde j'apprends en observant, en écoutant et en participant aux activités proposées.</p> <p>Les activités autour du livre ont pour but de me donner le goût d'apprendre et ce, pour toute ma vie, d'avoir des bases langagières solides, d'acquérir de nouveaux mots et donc d'enrichir mon vocabulaire. Ça m'aide à développer ma curiosité et mon désir d'apprendre et de découvrir ce qui m'entoure.</p> <p>Des activités autour du livre (dessin, journal du centre...) permettent de développer ma créativité et le plaisir du travail avec mes camarades.</p> <p><b>SUSCITER LE GOÛT DE LA LECTURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partager des moments de convivialité</li> <li>veiller au intérêt et à l'impagination</li> <li>veiller au apprentissage de la lecture</li> <li>stimuler son expression orale</li> <li>se familiariser avec l'écrit</li> </ul> <p><b>DANS LE CERCLE FAMILIAL</b></p> <p>Comment ?</p>  

<p><b>activités</b></p>	<p><b>intérêt éducatif</b></p>
<p><b>Jeux « inclusifs » / initiation au langage des signes</b></p>	<p>L'inclusion est un processus par lequel tous les enfants sont acceptés et peuvent participer aux mêmes ateliers.</p> <p>En participant à des activités inclusives je me débarrasse de mes stéréotypes à l'égard des handicapés (ou je vois les préjugés à mon égard disparaître). Nous évoluons les uns avec les autres et nous nous amusons ensemble.</p> <p>Une initiation à la Langue des Signes Française est un moyen ludique d'être sensibilisé à la surdité mais aussi à tous les autres handicaps ou différences.</p>
	
	
<p><b>activités</b></p> <p><b>gestes de premier secours (projet nouveau)</b></p>	<p><b>intérêt éducatif</b></p> <p>Dès 3 ans je peux apprendre à exécuter des gestes destinés à protéger la victime et à alerter les secours d'urgence adaptés.</p> <p>Les activités seront basées sur des principes simples pour apprendre à porter secours ainsi que sur la prévention des accidents de la vie courante.</p> <p>Les activités proposées compléteront les apprentissages reçus dans le cadre scolaire.</p> <p>Ce projet est d'autant plus important que la Martinique est soumise à des risques majeurs nombreux, auxquels je dois être préparé. Je saurai mieux faire face à ces situations d'urgence et réagir en cas d'accident domestique.</p>
	

<p><b>activités</b></p> <p>Activités diverses en lien avec les temps sociaux</p> 	<p><b>intérêt éducatif</b></p> <p>Pour m'inscrire dans un ordre social et une cohésion du groupe, j'ai besoin de repères. Les activités liées aux temps sociaux structurent le temps (Toussaint puis Noël, puis Carnaval...).</p> <p>Ils créent un espace commun, et ritualisent des moments.</p> <p>Grâce à eux, je me situe dans le temps et l'espace car ils permettent de connaître et valoriser le patrimoine culturel samaritain.</p> <p>Si de nombreuses fêtes sont liées à des pratiques religieuses, elles sont célébrées de façon laïque et respectent mes convictions.</p>
---	---

<p><b>activités</b></p> <p>cuisine</p>  	<p><b>intérêt éducatif</b></p> <p>Le repas est certes un temps « nutritionnel » mais aussi un temps social, un temps d'éducation, un temps de curiosité, un temps de partage et de plaisir.</p> <p>La cuisine m'aide à maîtriser la langue écrite et orale (la recette, les ingrédients, les outils, ustensiles utilisés pour la recette). Avec les mesures et les quantités, je fais des mathématiques.</p> <p>J'apprends l'autonomie et à utiliser des outils dans le respect des règles de sécurité.</p> <p>Je développe ma motricité fine en manipulant des outils et ustensiles.</p> <p>Je m'approprie les richesses de mon territoire (cultures agricoles et patrimoine gastronomique) et le temps (saisonnalité des récoltes, repas festifs)</p> 
<p><b>pour 6 personnes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 bûche moyenne d'un pain tranché</li> <li>2 kg de farine</li> <li>100 g de sucre</li> <li>100 g de beurre</li> <li>20 g de levure chimique</li> <li>20 g de sucre de canne</li> <li>20 g de sucre blanc</li> <li>10 g de sucre glace</li> <li>10 g de miel</li> <li>10 g de beurre</li> <li>10 g de lait</li> <li>10 g de sel</li> <li>10 g de sucre</li> </ul> <p>1. Mélanger la farine, le sucre et le sel dans un grand bol.</p> <p>2. Ajouter le miel et le beurre.</p> <p>3. Ajouter le lait et le sucre.</p> <p>4. Ajouter le sucre de canne et le sucre glace.</p> <p>5. Ajouter le beurre et le sel.</p> <p>6. Mélanger et pétrir pour obtenir une pâte élastique.</p>	

**2- Quelle tarification est proposée aux familles ?** (Possibilité d'insérer une grille tarifaire).

Les tarifs sont votés par le conseil municipal et la caisse des écoles.

A ce jour ils s'établissent comme suit :

Garderies	selon la <b>composition de la famille</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 enfant : 15,00 € /mois</li> <li>• 2 enfants : 25,00 € /mois</li> <li>• 3 enfants et + : 35,00 € / mois</li> </ul>
Interclasse Tarif non appliqué à ce jour	selon le <b>quotient familial</b> défini par la CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• moins de 350 : 6 € /mois/enfant</li> <li>• de 351 à 500 : 7 €/mois/enfant</li> <li>• plus de 500 : 8 € /mois/enfant</li> </ul>
Centres de Loisirs – petites et grandes vacances - plan Mercredi	selon <b>quotient familial</b> défini par la CAF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• moins de 350 : 3,25 € /jour/enfant</li> <li>• de 351 à 500 : 5,75 €/jour/enfant</li> <li>• plus de 500 : 12,25 € /jour/enfant</li> </ul>

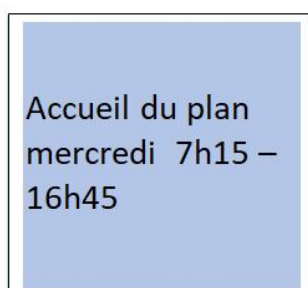
**3- Répartition des temps respectifs d'activité et de repos :**

**Les différents temps de l'enfant**

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI



PLAN MERCREDI  
(hors vacances scolaire)



CENTRES DE LOISIRS



**4- Le public**

	Éléments de réalisation pour l'année scolaire en cours	Perspectives sur le temps de validité du PEDT renouvelé
Modalités de participation des mineurs		
Accompagnement des enfants en situation de handicap	Accompagnement par les agents, échanges avec les parents	Maintien de cet accueil adapté à chaque situation
Formations pour l'encadrement des enfants en situation de handicap	Formation du Centre National de la Fonction Publique et par OVE Caraïbes	Poursuite des formations pour tous les agents
Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : quelles relations avec l'équipe enseignante, la famille ?	PAI partagé par les équipes (enseignants et animateurs). Echanges préalable à l'accueil en centre de loisirs avec les parents et adaptation à la situation de l'enfant	Poursuite de ces échanges pour accompagner au mieux chaque enfant

Complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant	Rédaction conjointe du PEDT ville et Education Nationale Temps de rencontre entre les directeurs des écoles et les services municipaux Travail collaboratif quotidien dans chaque école entre les directeurs et les coordinateurs	Amélioration de la cohérence entre les projets éducatifs et les projets d'école. Evaluation plus régulière et partagés des actions menées sur le plan mercredi mais aussi les garderies, l'interclasse ou les centres de loisirs
Accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)		
Accueil des enfants de maternelle	2 classes fléchées pour les moins de 3 ans ATSEM présentes dans toutes les écoles Animatrices	

**5- Modalités de fonctionnement de l'équipe** constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs :

L'équipe d'animation par centre sera composée de :

- Une directrice et son adjointe (qui effectue les mêmes missions en son absence). : la directrice est garante de la sécurité physique, morale et affective des enfants mais également du bon fonctionnement du centre de loisirs, de la mise en œuvre du projet pédagogique. Elle assure :
  - La gestion de l'équipe, formation des animateurs (suivi et validation des animateurs stagiaires), organisation et encadrement du travail de l'équipe.
  - La gestion matérielle et administrative du centre
  - La gestion des relations avec les familles
  - La gestion des relations avec les différents partenaires et prestataires extérieurs
  - Le suivi sanitaire des enfants
- Une assistance sanitaire :
- Des animateurs et stagiaires BAFA : Les animateurs ont pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants conformément aux objectifs fixés. Les animateurs sont chargés :
  - d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui leur sont confiés.
  - de participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
  - d'encadrer leur vie quotidienne et les activités
  - de construire une relation individuelle et/ou collective de qualité avec les enfants
  - d'accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets
  - de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les enfants, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement

Le travail de l'équipe est primordial pour que les rôles et les interventions de chacun soient bien définis. La communication dans l'équipe sera essentielle, chaque membre devra pouvoir exprimer ses idées librement.

## 6- Locaux et espaces utilisés

	Eléments de réalisation pour l'année scolaire en cours	Perspectives sur le temps de validité du PEDT renouvelé
Locaux disponibles pour la mise en place des activités	Les établissements scolaires	Les établissements scolaires
Les enfants auront-ils accès à l'ensemble de ces locaux (salles de classe, bibliothèque, cantine, etc.) ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Existe-t-il des conventions ou règlements d'utilisation de ces locaux (horaires, restrictions, etc.) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Les locaux sont-ils accessibles et adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

## 7- L'offre éducative

	Pour l'année scolaire en cours	Perspectives sur le temps de validité du PEDT renouvelé
Mise en valeur de la richesse des territoires	L'offre d'animation (plan mercredi et centres de loisirs) prévoit régulièrement des sorties de découverte de la Martinique et de Sainte Marie. Les activités proposées sur site lors des accueils de loisirs intègrent cette dimension culturelle	Plus grande attention portée à la valorisation du territoire samaritain, du territoire du nord, de la Martinique tout en préservant une ouverture sur le monde.
Développement d'activités éducatives de qualité	C'est une préoccupation constante de la ville qui s'efforce, tout en respectant les rythmes et les besoins des enfants de proposer des activités variées. Les équipes travaillent les programmes en commun et tiennent compte des opportunités et des bilans	Une meilleure structuration du projet culturel de la ville est en cours d'élaboration. Elle permettra de mieux structurer l'offre d'activité

## 8- Modalités d'évaluation de l'accueil :

Les enfants et les animateurs sont invités après chaque journée à faire part de leur ressenti. Cela permet de faire évoluer dans le bon sens le projet pédagogique, les activités et les actions menées.

Un bilan est réalisé à la fin du trimestre grâce aux moments d'échange entre enfants et animateurs.

Les taux de fréquentations du centre sont un autre outil d'évaluation.

# Annexe 1

## Projet des accueils Péri-scolaire/Plan mercredi

Déclinés sur les temps scolaires et péri-scolaires, les parcours sont proposés sur le principe du libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins. Les activités, le plus souvent organisées en cycle, sont conçues dans une logique de loisirs, de découverte et relèvent de thématiques diversifiées dans les domaines culturels, artistiques, environnementaux, numériques, citoyens et sportifs). Elles aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacles, objets, jeux, livres, tournois, œuvre artistique...)

### Péri-scolaire inclusif

#### L'accueil des enfants à besoins particuliers

Tout enfant doit avoir droit aux loisirs. La ville refuse toute forme de discrimination et fonde sa politique sur la sécurité, le bien-être et l'intérêt de l'enfant. L'accueil des enfants à besoins particuliers (PAI – projet d'accueil individualisé- ou en situation de handicap) se fait en lien étroit avec les familles. Il se fait en plusieurs étapes :

- 1 - Echange préalable et dans le respect de la confidentialité, entre la famille et l'équipe d'animation pour comprendre les besoins spécifiques de l'enfant
- 2 - Analyse des informations issues des notifications de la MMPH ou du PAI
- 3 - Elaboration par l'équipe d'un projet d'accueil (fréquence, durée, nature des activités ...)
- 4 - Echange avec la famille et validation du projet
- 5- SELON LES SITUATIONS et toujours en accord avec la famille rencontre entre les parents, l'équipe et les professionnels de santé pour une prise en charge de l'enfant adaptée et une parfaite compréhension des conduites à avoir durant le centre
- 6 – bilan du séjour, préconisations pour améliorer l'accueil lors de futurs centres

#### 1) Activités

Quel encadrement des enfants en situation de handicap ?	Toutes les activités sont-elles accessibles aux enfants en situation de handicap ?
Tous les agents ont bénéficié de formations sur l'accueil des enfants à besoins particuliers ou en situation de handicap	Les accueils sont adaptés à l'accueil des enfants en situation de handicap et font l'objet d'échanges avec les parents et le cas échéant les médecins

#### 2) Accueil du dispositif Plan mercredi :

Quels sites ?	Quels aménagements pour les enfants en situation de handicap ?
4 sites ont été choisis : 2 écoles maternelles et 2 écoles primaires – 2 au bourg et 2 au morne des esses	Les établissements scolaires de la ville accueillent de nombreux enfants en situation de handicap ou à besoins particuliers. Les locaux sont (selon un plan pluriannuel de travail) adaptés à l'accueil de tous les enfants.  La plupart des enfants accueillis a surtout besoin d'un accompagnement humain et d'adaptation des activités à leurs besoins. Ce travail est fait, en lien avec les parents et en fonctions des retours des enfants.

### 3) Encadrement

Quel encadrement des enfants en situation de handicap ?	Toutes les activités sont-elles accessibles aux enfants en situation de handicap ?
<p>La collectivité ou l'association embauche-telle ou prévoit-elle d'embaucher des AESH* issues de l'EN ?    <input type="checkbox"/> Oui            <input type="checkbox"/> Non</p> <p>✓ <b>Si oui</b>, préciser :</p> <p>Les besoins en personnel dépendent des effectifs d'enfants concernés. La ville ajuste ses effectifs.</p> <p>Pour les embauches nouvelles la ville privilégie les personnes ayant une formation et/ou une expérience dans l'accueil et l'accompagnement des enfants à besoins particuliers.</p> <p>La ville met en œuvre un plan de formation (pour les nouvelles embauches) et de mise à jour des formations</p> <p>Sur quel temps : <input checked="" type="checkbox"/> accueil du matin <input checked="" type="checkbox"/> restauration <input type="checkbox"/> pause méridienne <input checked="" type="checkbox"/> mercredi <input checked="" type="checkbox"/> accueil du soir <input checked="" type="checkbox"/> extrascolaire</p> <p>✓ <b>Si non</b>, quelles adaptations pour les enfants concernés ?</p> <p>.....</p>	

\*AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap

## Parcours éducatifs

Les parcours éducatifs sont proposés par année à partir des projets d'établissements, des projets éducatifs des différents accueils. Ils peuvent être modifiés selon les circonstances (situation de harcèlement repérée par exemple)

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Critères d'évaluation
<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>	<p><b>Marches / découverte du territoire</b></p> <p><b>Activités nautiques</b> en mer et/ou piscine municipale</p> <p><b>Jeux sportifs :</b> Tirage de corde - « Provisions dans le panier » - Pénalty - Exercices de coordination - « Remplis la bouteille » - Frisbee - Course en sac - « Epervier - chasseur » - Course à la cuillère</p> <p><b>Disciplines sportives :</b> fitness - football - basket ball, vélo, ...</p>	<p><b>Renforcement des aptitudes sportives et scolaires:</b> endurance, vivacité, connaissance du schéma corporel, vitesse, repérage spatial, compréhension des consignes, utilisation des connaissances mathématiques</p> <p><b>Evolution des comportements :</b> plaisir, confiance en soi, esprit d'équipe, goût de l'effort, esprit de compétition</p>	<p><b>Animateurs territoriaux qualifiés</b> (BPJEPS - BAFA - Brevet d'Etat dans les disciplines)</p> <p>Recours aux <b>associations sportives locales</b> par cycle et selon les besoins</p> <p>USEP</p>	<p><b>20 %</b></p> <p>Chaque matin : <b>éveil sportif</b></p> <p><b>Activités sportives par cycle</b> et selon les attentes des enseignants</p>	<p><b>Par les enseignants</b> sur les effets des activités sur les comportements et aptitudes sportives</p> <p><b>Par les enfants</b> sur le plaisir éprouvé</p> <p><b>Par les parents</b> sur les retours faits par les enfants</p> <p><b>Par les animateurs</b> sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
<b>ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE</b>	<p><b>Appropriation et respect du patrimoine naturel et culturel du territoire :</b> plantothèque d'urgence - jardin créole - marches découvertes</p> <p>Séances de <b>secourisme</b> (gestes de première urgence et selon nos possibilités secourisme en milieu aquatique)</p> <p>Activités qui peuvent être prétexte à des <b>actions inclusives</b> (ex séances de sports cécifoot, pratiques en fauteuil...) et citoyennes dont apprentissage de la langue des signes.</p>	<p>Développement des <b>aptitudes au « vivre ensemble »</b></p> <p>Renforcement de <b>l'esprit de responsabilité</b> et d'anticipation</p> <p><b>Réduction des stéréotypes</b> liés aux handicaps</p>	<p><b>Animateurs territoriaux qualifiés</b> (BPJEPS - BAFA)</p> <p>Recours aux <b>associations locales</b> par cycle et selon les besoins dont <b>OVE CARAIBES</b></p> <p>Médiateurs de la commune et ressources liées au <b>volet - laïcité et valeurs de la République - du Contrat de ville</b></p>	<p><b>15 %</b></p> <p>Toutes les actions, quelles qu'elles soient sont sous-tendues par les <b>valeurs de l'animation de la République</b></p>	<p><b>Par les enseignants</b> sur les effets des activités sur les comportements des enfants</p> <p><b>Par les enfants</b> sur le plaisir éprouvé et la découverte de l'autre</p> <p><b>Par les parents</b> sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p><b>Par les animateurs</b> sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
<b>APPROPRIATION LUDIQUE DES SAVOIRS</b>	<p><b>Découverte des sciences:</b> plantothèque d'urgence - jardin créole</p> <p><b>Initiation à la sécurité routière</b> par des parcours en vélo : respect des usagers de la route et des consignes de sécurité</p> <p>activités qui peuvent être prétexte à des <b>renforcements des connaissances en mathématiques et en français</b></p>	<p>Développement des <b>aptitudes au « vivre ensemble »</b></p> <p><b>Le jeu</b> est vecteur de rencontre et de socialisation, et comme un droit fondamental de l'enfant, il est utilisé <b>comme levier pour renforcer des savoirs scolaires</b> (ex le jardinage accompagne et renforce les connaissances issues des cours de sciences donnés en classe)</p>	<p><b>Animateurs territoriaux qualifiés</b> (BPJEPS - BAFA)</p> <p>Recours aux <b>associations locales</b> par cycle et selon les besoins</p> <p><b>Des enseignants</b> seront associés aux choix des activités à proposer pour accompagner les acquisitions scolaires</p>	<p>15 %</p> <p>Toutes les activités permettent de construire un <b>climat propice aux apprentissages</b> et développent la <b>confiance en soi</b></p>	<p><b>Par les enseignants</b> sur les effets des activités sur les comportements des enfants</p> <p><b>Par les enfants</b> sur le plaisir éprouvé</p> <p><b>Par les parents</b> sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p><b>Par les animateurs</b> sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
<b>ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b>	<p><b>écriture</b> d'un journal, de recettes de cuisine, du nom des plantes du jardin créole</p> <p><b>ateliers</b> théâtre et / comédie musicale et/ou marionnettes</p> <p><b>activités de création</b>, danse, couture, fabrication d'objets divers (comme des jeux de société sur des thèmes variés (de type jeu de l'oie sur Sainte-Marie ou le Nord Atlantique, ...),</p> <p><b>lecture</b></p> <p><b>sorties culturelles</b> à Sainte Marie et dans toute la Martinique</p>	<p><b>Appropriation du patrimoine culturel</b> local (bélé et autres pratiques musicales et de danse, vêtements, carnaval...)</p> <p><b>Ouverture et curiosité d'esprit</b></p> <p><b>Créativité</b> et expression personnelle</p> <p>valeurs du <b>vivre ensemble</b></p>	<p><b>Animateurs territoriaux qualifiés</b> (BPJEPS - BAFA) - bibliothécaire / ludothécaire de la commune</p> <p>Recours aux <b>associations locales</b> par cycle et selon les besoins</p> <p>Animateurs des associations culturelles liées à la ville <b>KAY NOU - KAY BELE</b> notamment</p>	<p>15 %</p> <p>Les thèmes seront retenus en fonction de leur <b>intérêt culturel</b> pour les enfants (connaissance du patrimoine culturel, artistique, patrimonial) et le <b>goût des enfants</b></p>	<p><b>Par les enseignants</b> sur les effets des activités sur les comportements et aptitudes des enfants et leur curiosité</p> <p><b>Par les enfants</b> sur le plaisir éprouvé et la découverte d'activités nouvelles ou peu fréquentes</p> <p><b>Par les parents</b> sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p><b>Par les animateurs</b> sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

	Ateliers proposés	Objectifs éducatifs	Intervenants	Temps consacré aux activités	Evaluation
<b>TEMPS DE RESTAURATION</b>	<p>Consommation des productions des jardins créole.</p> <p>actions de promotion de la santé (nutrition / santé / sport).</p> <p>mise en œuvre du « Dispositif d'aide de l'U. E. pour la distribution de fruits et de légumes, de bananes, de lait et de produits laitiers dans ses établissements scolaires » auxquels les enfants participeront</p> <p>accompagnement à l'autonomie et la responsabilité : respect du calme, contribution à débarrasser les tables (selon l'âge et les aptitudes)</p>	<p>Renforcement de l'esprit de responsabilité et d'anticipation</p> <p>Appropriation du patrimoine culinaire local</p> <p>Education à la santé</p>	<p>Animateurs territoriaux qualifiés (BPJEPS - BAFA)</p> <p>Recours aux associations locales par cycle et selon les besoins</p> <p>Recours aux moyens issus du contrat de ville qui prévoit un Contrat Local de Santé et des ateliers Santé Ville</p>	<p>15 %</p> <p>Le repas est un temps « nutritionnel » mais aussi un temps social, un temps d'éducation, un temps de curiosité.</p>	<p>Par les enfants sur la qualité des repas</p> <p>Par les parents sur les retours faits par les enfants et les comportements à la maison</p> <p>Par les animateurs sur les comportements des enfants sur les temps péri et extrascolaires (ALSH - garderies et interclasse)</p>

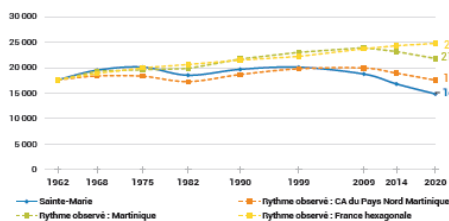
# Annexe 2: Données sociodémographiques (source : Analyse des besoins sociaux de la ville de septembre 2023)

## DEMOGRAPHIE & LOGEMENTS

### Un nombre d'habitants qui se réduit avec deux soldes déficitaires

#### Évolution de la population des années soixante à nos jours

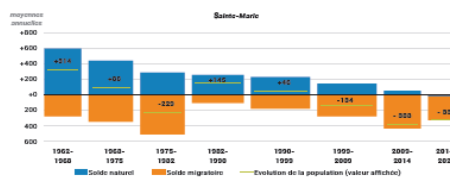
Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



Indique l'évolution qu'aurait connu Sainte-Marie si le territoire avait suivi le rythme observé dans les territoires de comparaison.

#### Soldes migratoires et naturels, des années soixante à nos jours

Source : Insee, RP 1962-2020 - Traitements © Compas



#### Évolution annuelle de la population

-2,1%



due au solde naturel -0,2%

due au solde migratoire -1,9%

© Compas Septembre 2023

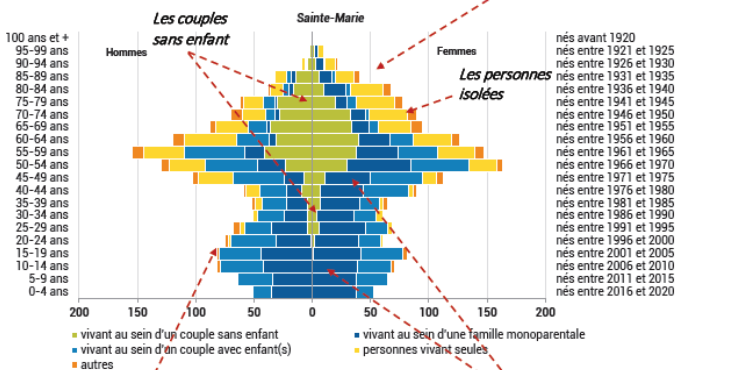
Synthèse du portrait social 11

## DEMOGRAPHIE & LOGEMENTS

### Structure par âge et structure familiale, deux éléments interdépendants

#### Pyramide des âges de la population selon la situation familiale

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



© Compas Septembre 2023

Synthèse du portrait social

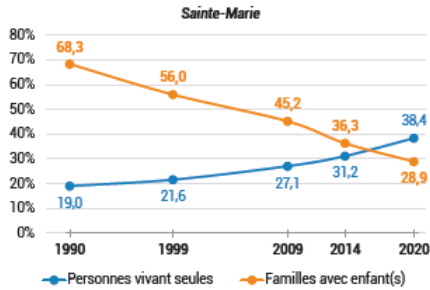
12



Aujourd'hui les familles avec enfants ne représentent plus que 29% des ménages, avec une monoparentalité très présente

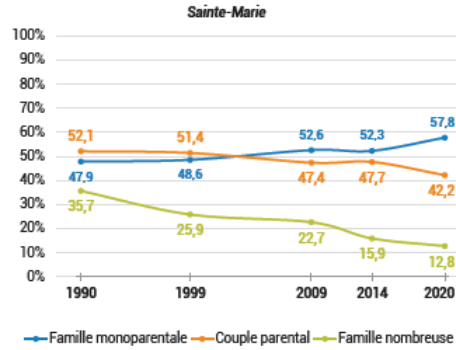
Évolution de la part des familles avec enfant(s) parmi les ménages

Source : Insee, RP 1990-2020 - Traitements © Compas



Type de familles avec enfant(s)

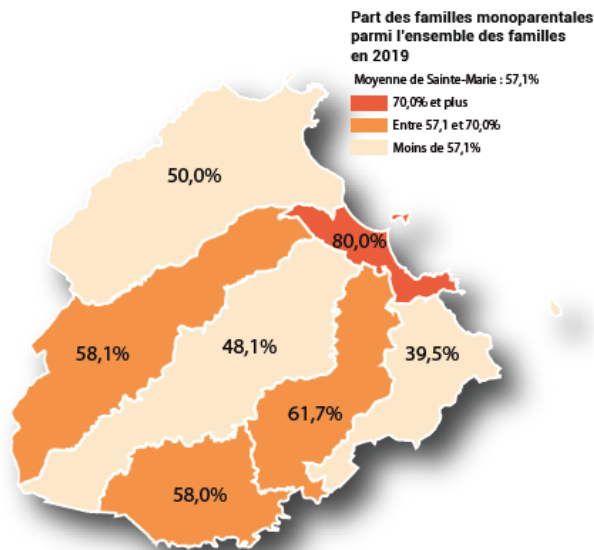
Source : Insee, RP 1990-2020 - Traitements © Compas



Une monoparentalité très importante à Sainte-Marie

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles

Source : Insee, RP 2019 - Traitements © Compas



8 familles sur 10 sont en situation de monoparentalité sur l'Iris du Bourg (soit 250 familles). Au total 1 220 familles monoparentales sont recensées à Sainte-Marie



## Un niveau de vie très différents selon la structure du ménage

### Répartition par décile des niveaux de vie des familles avec enfant(s)

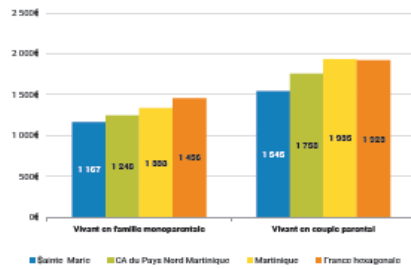
Source : Insee, Filosofi 2020 - Traitements © Compas

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie										Ecart		
		1 <sup>er</sup> décile	2 <sup>e</sup> décile	3 <sup>e</sup> quartile	4 <sup>e</sup> décile	5 <sup>e</sup> décile	Médiane	6 <sup>e</sup> décile	7 <sup>e</sup> décile	8 <sup>e</sup> quartile	9 <sup>e</sup> décile	10 <sup>e</sup> décile	inter-quartiles	inter-déciles
Vivant en famille monoparentale	4 640	701	862	917	956	1 044	1 167	1 298	1 478	1 668	1 673	1 990	652	1 289
Vivant en couple parental	4 030	764	988	1 083	1 193	1 367	1 545	1 765	2 055	2 169	2 323	2 841	1 086	2 077
Total Sainte-Marie	12 940	704	901	958	1 032	1 182	1 342	1 516	1 734	1 867	2 020	2 476	909	1 766

Montants de référence en €	2018	2019	2020
RSA personne seule	545	560	565
Seuil de pauvreté Insee à 50%	885	918	933
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 063	1 102	1 120

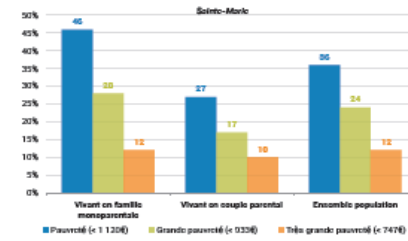
### Niveau de vie médian des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2020 - Traitements © Compas



### Taux de pauvreté des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2020 - Traitements © Compas



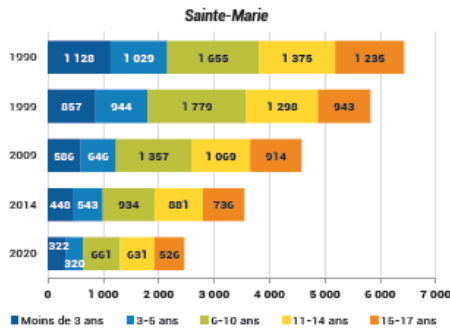
## LES ENFANTS



## Un nombre d'enfants en forte baisse : près de 2 000 enfants de moins en 10 ans

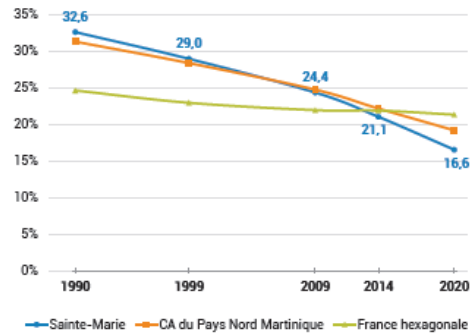
### Évolution du nombre de mineurs depuis le début des années 90

Source : Insee, RP 1990-2020 - Traitements © Compas



### Évolution de la part de mineurs dans la population depuis 1990

Source : Insee, RP 1990-2020 - Traitements © Compas

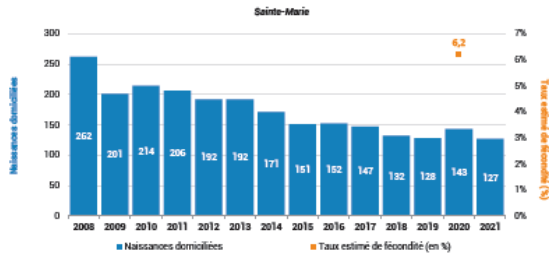




## Une baisse du nombre de naissances quasi régulière depuis 2008

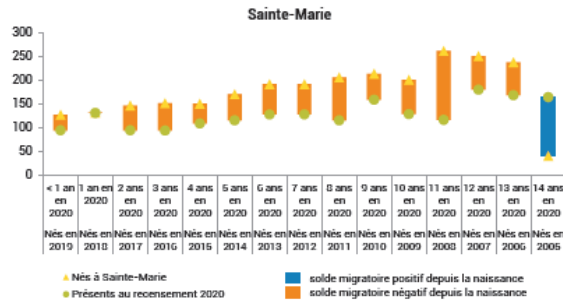
### Naissances domiciliées et taux estimé de fécondité

Sources : Insee, Etat-Civil 2008-2020 & RP 2020 - Traitements © Compas



### Solde migratoire des moins de 15 ans depuis la naissance

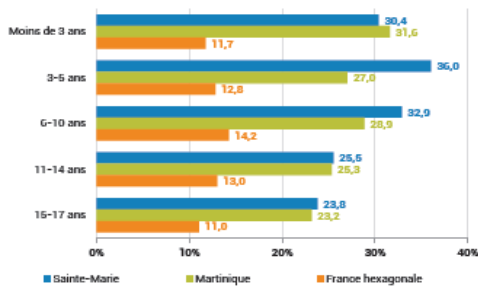
Sources : Insee, Etat-Civil 2004-2018 & RP 2020 - Traitements © Compas



## 780 mineurs en situation de vulnérabilité à Sainte-Marie

### Part des mineurs vulnérables selon l'âge

Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - Traitements © Compas



### Les mineurs vulnérables sur le territoire

Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - Traitements © Compas

	Mineurs vulnérables de moins de 11 ans		Mineurs vulnérables de 11-17 ans	
	Nbre	Part (%)	Nbre	Part (%)
Beaug	63	33,0	40	27,3
Grèbe Étiale Centre-Morne Rodon	26	13,7	25	16,3
Lessale Rivière Camaris	65	32,9	41	29,2
Eudorville Pirou	10	5,3	27	17,9
Morne des Cases Saint Laurent Saint Arman	111	57,4	60	38,6
Fonds Saint Jacques Rodin	99	51,4	36	17,6
Rocouffe Bezaudin	83	43,0	71	34,0
<b>Sainte-Marie</b>	<b>467</b>	<b>24,1</b>	<b>305</b>	<b>24,7</b>
Martinique	11 545	29,0	7 601	24,4
Ensemble des DROM (hors Mayotte)	108 851	38,2	66 718	33,8
France hexagonale	1 085 066	13,2	654 928	12,2
France entière	1 196 917	14,0	721 645	12,0

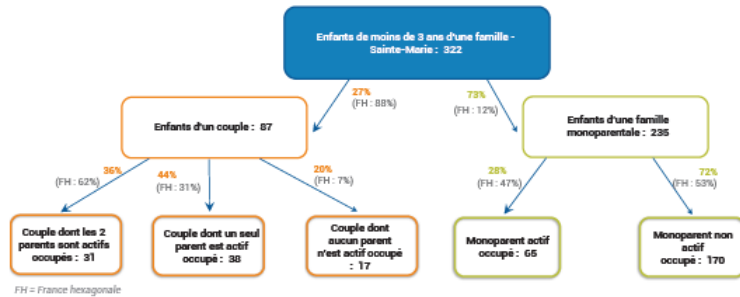
Valeurs inférieures à celle de Sainte-Marie  
 Valeurs proches de celle de Sainte-Marie  
 Valeurs supérieures à celle de Sainte-Marie



## Les besoins potentiels en mode de garde et les capacités d'accueil

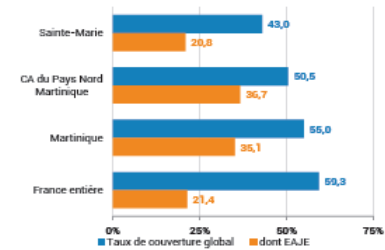
### Enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



### Capacité théorique d'accueil des 0-2 ans par les modes d'accueil « formels »

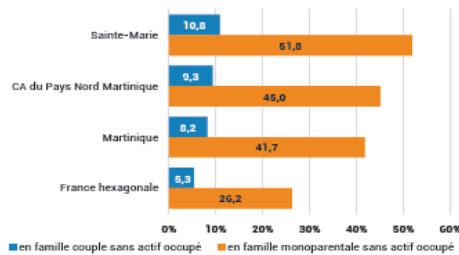
Sources : Cnaf, 2018 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



## Des monoparents plus souvent sans activité professionnelle chez les parents d'adolescents

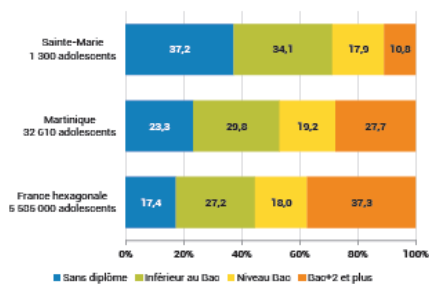
### Adolescents âgés de 11 à 17 ans dont aucun des parents n'est en emploi

Source : Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



### Adolescents âgés de 11 à 17 ans selon le niveau de formation de la personne de référence du ménage (PRM)

Source : Insee, RP fichiers détail 2019 - Traitements © Compas

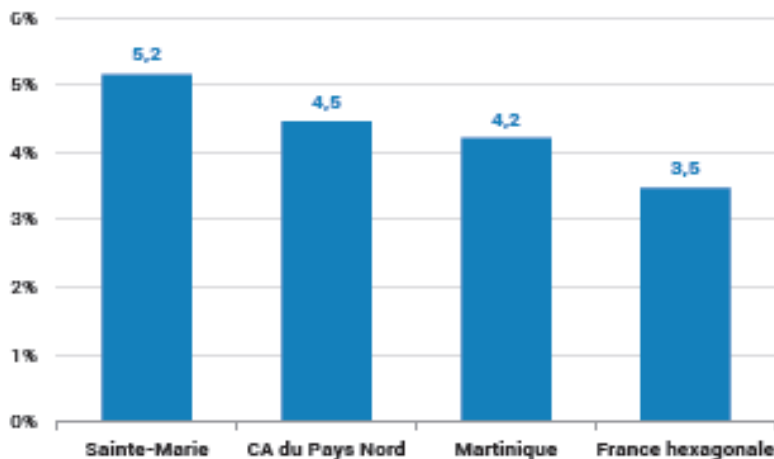




Les allocataires en situation de handicap sur le territoire

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Sources : Cnaf, 2021 & Insee, RP 2020 - Traitements © Compas



### LES CHIFFRES CLÉS DE SAINTE-MARIE

- 14 843** habitants au 1er janvier 2020
- 2,1%** Évolution annuelle de la population (2014-2020)
- 6 892** ménages
- 2,2** personnes par ménage
- 2 644** personnes seules
- 38%** des ménages
- 1 342€** Le niveau de vie mensuel médian
- 36%** Taux de pauvreté au seuil de 60%
- 2 908** emplois occupés sur le territoire
- 1 550** DEFM de cat. A (Mai 2023)
- 25%** Indice de chômage estimé

- 1 993** familles avec enfant(s) entre 2014 et 2020
- 22%** des ménages sont des familles
- 2 459** enfants de moins de 18 ans entre 2014 et 2020
- 31%** de la population est mineure
- 17%** de la population est mineure
- 976** jeunes de 18-24 ans entre 2014 et 2020
- 19%** de la population a entre 18 et 24 ans
- 7%** de la population a entre 18 et 24 ans
- 4 780** seniors de 60 ans et plus
- 20%** 60-74 ans
- 8%** 75-84 ans
- 4%** 85 ans et plus
- Part parmi la population totale**
- +26%** Projection des 60 ans et plus à l'horizon 2030
- 30%** des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde
- 37%** des jeunes sont ni en formation ni en emploi

Types de familles en 1990 et 2020

Type de famille	1990	2020
Fam. mono-parentale	4%	20%
Couple parental	37%	21%
Fam. nombreuse	20%	3%

compas

Portrait social de Sainte-Marie, Septembre 2023  
Source : Insee RP 2020, Filosof 2020, Pôle Emploi 2023, Projections Compas

## CHIFFRES CLÉS

CONTEXTE GÉNÉRAL



**14 843** habitants au 1er janvier 2020



**-2,1%**  
Évolution annuelle de la population



**-0,2%**  
Évolution annuelle due au solde naturel



**-1,9%**  
Évolution annuelle due au solde migratoire



**6 892** ménages  
**2,2** personnes par ménage  
**67%** de propriétaires au sein des résidences principales



**1 342€**  
Niveau de vie mensuel médian



**36%**  
Taux de pauvreté au seuil de 60%

compas

Portrait social de Sainte-Marie, Septembre 2023  
Source : Insee RP 2014-2020, Filosofi 2020

## CHIFFRES CLÉS

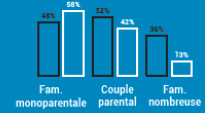
LES FAMILLES



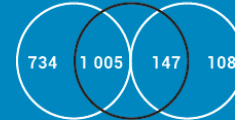
**1 993** familles avec enfant(s)  
**-22%** entre 2014 et 2020  
**29%** des ménages sont des familles avec enfant(s)

**1 739** fam. avec 1 ou 2 enf.

**254** fam. nombreuses



Types de familles en 1990 et 2020



**1 152** fam. monoparentales



Part des enfants en fam. monoparentale

Le niveau de vie mensuel médian



**1 545€** des couples parentaux  
**1 167€** des fam. monoparentales

Taux de pauvreté au seuil de 60%



**27%** des couples parentaux  
**46%** des fam. monoparentales

compas

Portrait social de Sainte-Marie, Septembre 2023  
Source : Insee RP 1990-2020, Filosofi 2020

## CHIFFRES CLÉS

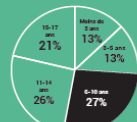
LES ENFANTS



**2 459** enfants de moins de 18 ans  
**-31%** entre 2014 et 2020  
**17%** de la population est mineure



Naissances domiciliées



Répartition des tranches d'âge parmi les mineurs



**63%** des moins de 11 ans en fam. monoparentale

**30%** des moins de 3 ans ont un besoin impératif de mode de garde



**36%** parmi ceux en couple parental



**28%** parmi ceux en fam. monoparentale



**29%** des mineurs en situation de vulnérabilité

compas

Portrait social de Sainte-Marie, Septembre 2023  
Source : Insee RP 2014-2020

## CHIFFRES CLÉS

LES POPULATIONS FRAGILES



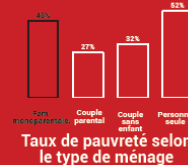
**1 342€**  
Niveau de vie mensuel médian



**+244€**  
Évolution du niveau de vie médian



**36%**  
Taux de pauvreté au seuil de 60%



Taux de pauvreté selon le type de ménage



**50%** Part des allocataires Caf dont les revenus sont constitués de prestations sociales à hauteur de 50% ou plus



**36%** Part des bénéficiaires des minima sociaux parmi les ménages

**24%** Part des bénéficiaires de la prime d'activité parmi les ménages

compas

Portrait social de Sainte-Marie, Septembre 2023  
Source : Insee RP 2020, Caf 2021, Filosofi 2014-2020

# Annexe 3: Objectifs éducatifs et Orientations stratégiques Académie Martinique



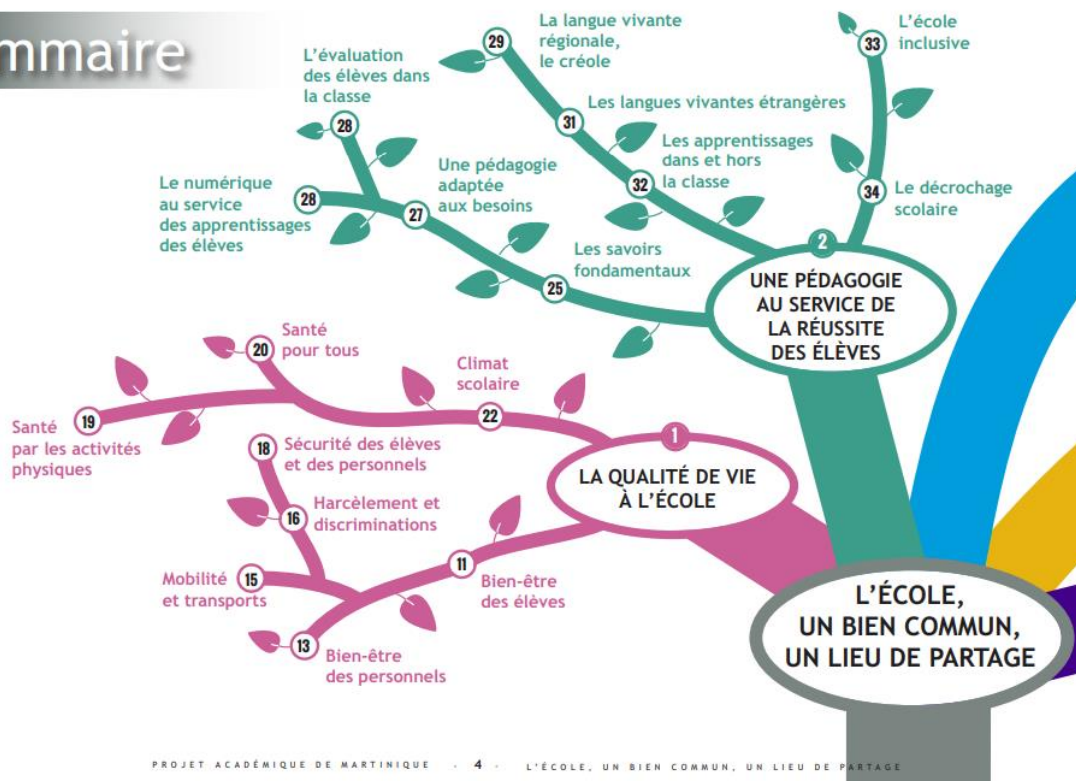
# PROJET académique

2023 - 2026

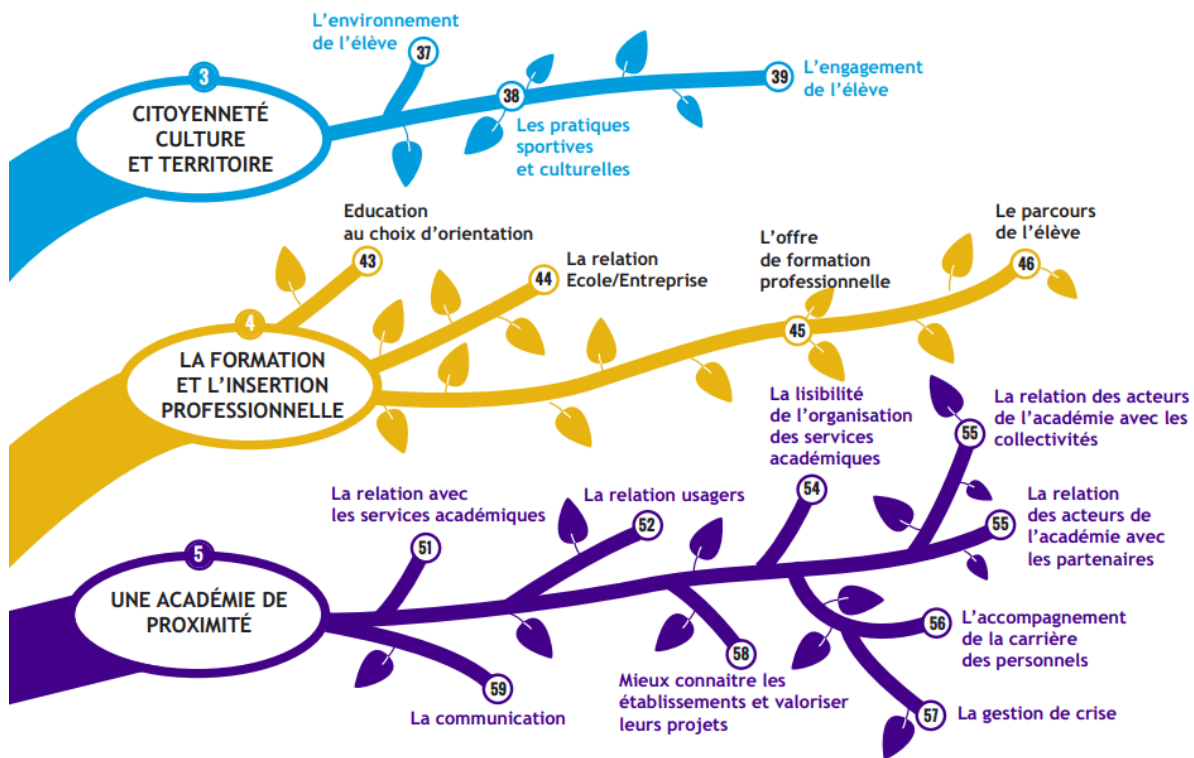


PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE · 3 · L'ÉCOLE, UN BIEN COMMUN, UN LIEU DE PARTAGE

## Sommaire



PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE · 4 · L'ÉCOLE, UN BIEN COMMUN, UN LIEU DE PARTAGE



## édito

## L'ÉCOLE, UN BIEN COMMUN UN LIEU DE PARTAGE

Après une période de crises sanitaire et sociale intenses, fortement déstabilisantes pour la société martiniquaise et plus particulièrement pour son école, réaffirmer nos valeurs et nos objectifs éducatifs est aujourd'hui primordial. C'est la visée de ce nouveau Projet académique 2023-2026 qui trace de façon précise la feuille de route de l'académie de Martinique pour les trois années à venir. Cette feuille de route croise les priorités de notre territoire et les politiques éducatives nationales.

### La qualité de vie à l'école et le bien-être pour nos élèves et nos personnels

Les thématiques prioritaires mises à l'honneur dans ce projet académique 2023-2026 dessinent en creux la crise récemment vécue et dont il nous faut sortir par le haut, collectivement, soutenus par l'ensemble des partenaires de l'école. En tout premier lieu, la feuille de route de l'académie se soucie de la qualité de vie à l'école de nos élèves et de nos personnels, condition première pour que nos jeunes reviennent efficacement dans leur métier d'élèves et que nos personnels soient reconnus et en capacité de les soutenir au quotidien, dans des établissements où la sécurité - physique et psychique - de chacun doit être garantie.

### Illettrisme, créole, décrochage scolaire, au cœur des priorités pédagogiques de notre académie plurilingue

Les préoccupations pédagogiques sont aussi centrées sur les problématiques vives de notre territoire, dont certaines font écho bien sûr aux politiques

éducatives nationales. Je pense par exemple à l'élévation des compétences dans les savoirs fondamentaux et la prévention de l'illettrisme, à la lutte contre le décrochage scolaire, au développement de l'enseignement du créole et des langues étrangères. Notre territoire insulaire est riche d'un plurilinguisme qu'il nous faut reconnaître davantage et développer.

### Education à la citoyenneté, valorisation du territoire martiniquais et souci de l'insertion professionnelle pour mieux faire grandir nos jeunes

Ouvrir davantage nos élèves à la culture et aux richesses du territoire et faire d'eux des citoyens engagés dans l'avenir, avertis de l'usage de médias et des réseaux sociaux est aussi au cœur de notre projet académique. Notre territoire aura besoin d'une jeunesse volontariste et éclairée pour construire l'avenir. L'avenir et l'émancipation de nos jeunes passent également par un renforcement de leur employabilité future - de court et de long termes - qui se construit dès l'école, en rénovant nos formations professionnelles, en nous ouvrant davantage au monde de l'entreprise et en éduquant nos élèves à faire des choix d'orientation tout au long de la vie dans une société où les dates de péremption des métiers se sont raccourcies.

### L'école martiniquaise émancipatrice est un bien commun

Ces objectifs ambitieux de l'académie nécessitent un soutien volontariste à nos personnels dans leur carrière et leur formation continue. Ils requièrent aussi un appui organisationnel solide sur un rectorat plus efficace, ouvert aux projets des

établissements scolaires et davantage soucieux des collaborations avec les parents et nos partenaires du territoire. Car notre école martiniquaise est un bien commun, elle doit être un lieu de partage. Elle doit être également le lieu où se combattent les inégalités sociales et territoriales pour que chaque élève et chaque territoire puissent avoir accès à une éducation émancipatrice de qualité. Cette préoccupation est aussi au cœur de notre projet académique.

### Une méthode d'élaboration du projet académique participative originale

Ce projet académique ambitieux est le fruit d'un long et fructueux travail collectif de plus de six mois. Nous nous sommes appuyés sur une démarche participative volontariste, dans la continuité des Assises martiniquaises de l'éducation : questionnaires en ligne, concertations en établissement ou en bassin, journée des partenaires, rencontres avec nos élus et les fédérations de parents d'élèves... Nous avons fait feu de tout bois pour entendre et construire ce projet académique avec nos personnels, nos élèves, les parents, les organisations syndicales, les élus et nos partenaires. En particulier, pour la première fois en Martinique, une consultation à hauteur d'élèves - plus de 10 000 collégiens et lycéens ont répondu à notre questionnaire - a permis de dessiner l'école du futur selon les jeunes. Je remercie chaleureusement chacun pour le temps donné à cette consultation. Ces collectifs de discussion et de réflexion autour de l'école doivent demeurer.

### Un projet académique vivant, régulièrement évalué

Ce projet académique sera vivant. Régulièrement évalué, il doit pouvoir s'ajuster pour atteindre au mieux ses objectifs. Il sera aussi vivant en ce sens où il valorise des orientations, des valeurs mais aussi des hommes et des femmes qui, aujourd'hui dans notre rectorat, dans nos établissements ou chez nos partenaires, ont déjà développé des projets extraordinaires. Ces initiatives ont été de véritables sources d'inspiration dans l'élaboration du projet. Ces expériences éducatives prometteuses continueront à être repérées et à venir enrichir la base de données de notre projet académique.

Nul doute que chacune et chacun saura se saisir de ce projet académique et le mettre en œuvre dans son contexte professionnel. Aux côtés des mesures nationales et académiques prescriptives, précisées comme "objectifs" dans le document, le projet académique présente, pour chaque thématique, de multiples propositions de "pistes d'actions". Les établissements scolaires pourront s'investir de façon différenciée, en fonction de la configuration de leur territoire, de leurs personnels et des publics d'élèves accueillis.

Je vous remercie encore toutes et tous pour votre investissement et votre précieuse collaboration, j'ai une pensée toute particulière pour le collectif qui a œuvré sans relâche pendant des mois pour faire vivre l'élaboration originale de ce projet académique.

Nathalie Mons  
Rectrice de l'académie de Martinique

# La méthode de travail du projet académique

## Participation, évaluation, valorisation des personnels : des méthodes de travail originales pour ce nouveau projet académique

Ce projet académique 2023-2026 se propose d'adopter des méthodes de travail originales pour mieux atteindre les objectifs ambitieux qu'il se donne.

### Au départ, une démarche participative ambitieuse pour l'élaboration du projet académique

L'élaboration du projet académique s'est fondée tout d'abord sur une approche participative très volontariste permettant à chaque personnel, usager, acteur et partenaire de l'École de s'exprimer et de soumettre ses idées pour l'École en Martinique. De nombreux outils de participation ont été développés pour recueillir la parole de tous, de septembre à décembre 2022 :

- Cinq questionnaires pour nos élèves, les parents, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, les personnels de direction et d'inspection ainsi que les personnels administratifs et des secteurs de la santé et du social
- Concertations dans nos établissements scolaires
- Rencontres avec les élus
- Journée des partenaires qui a réuni 120 participants
- Contributions libres ouvertes à tous les acteurs

Enfin, ces temps indispensables de réflexion et de partage étant menés, les

différents axes du projet académique ayant émergé ont de nouveau fait l'objet de concertations en réseaux pour ensuite être développés durant un séminaire d'écriture du projet académique qui s'est tenu dans la première semaine du mois de décembre 2022.

Les pages qui suivent sont le résultat de ce travail d'intelligence collective mené sur plusieurs mois à l'échelle de l'académie pour un projet commun partagé depuis les bancs de l'École.

### Une évaluation à mi-parcours du projet académique

La méthode de ce projet académique sera aussi originale en ce sens où un cadre d'évaluation va préciser le déroulement de la vie de ce projet. A mi-parcours, un bilan sera établi.

Les collectifs qui se sont réunis pour l'élaboration continueront leur travail, notamment la journée des partenaires de l'école sera pérennisée. Le projet académique pourra être ainsi réajusté et enrichi pour mieux atteindre ses objectifs.

### Un projet académique qui valorise les hommes et les femmes engagés

Les projets prometteurs déjà développés par les personnels de l'académie et nos partenaires et qui ont été inspirants pour le projet académique continueront à être collectés pour enrichir la réflexion. Ils viendront renforcer une base de données de personnes ressources qui pourra se mettre au service des personnels de l'académie pour multiplier les expériences éducatives constructives. Sur les priorités du projet académique, de nombreux temps forts avec des conférences permettront de réunir les personnels de l'académie, les parents et les partenaires pour des échanges de pratiques et des réflexions plus poussées.





PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE - 9 - LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE



## Qualité de vie à l'école

Après trois années de crises sanitaire et sociale (2019/2022), l'ensemble des acteurs qui ont contribué aux différentes concertations ou consultations pour l'écriture de ce projet académique, placent en tête de leurs préoccupations les thématiques liées à la qualité de vie à l'école, au bien-être et à l'épanouissement des élèves et des personnels. Aussi, symboliquement, cette thématique constitue l'entrée du projet académique.

PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE - 10 - LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

## AXE 1 : ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES



### Constats

Dans les concertations en établissement, le bien-être à l'école est une thématique choisie par 100% des établissements.

On constate la volonté accrue des équipes éducatives de rechercher des conditions qui favorisent l'épanouissement personnel et le plaisir d'aller à l'école.

La qualité de vie à l'école est la priorité identifiée par les personnels d'encadrement à 97%.



### Objectifs

- \* Placer l'élève dans les meilleures conditions possibles de réussite et d'épanouissement personnel.
- \* Mettre collectivement en œuvre un climat scolaire de qualité.



### Pistes d'actions

- \* Soigner et pérenniser l'accueil des élèves et des familles dans toutes ses dimensions (en début d'année scolaire, arrivée dans l'établissement, clarification du contrat didactique, des attentes, etc.).
- \* Utiliser les salles libérées par la baisse des effectifs d'établissement pour créer :
  - des espaces "bien-être" : d'écoute, d'échanges, d'expression artistique et détente,
  - des espaces d'accueil des familles avec les assistantes sociales, PSY EN...
  - des cafés des parents ou espaces parents,
  - développer les sas de décompression,
- \* Améliorer l'articulation des différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire,
- \* Assurer la mise en place des Maisons des lycéens et accompagner leurs projets,
- \* Favoriser le bien-être des élèves les plus défavorisés en optimisant l'utilisation des fonds sociaux (lunettes,



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Semaine d'intégration pour la rentrée : opération "l'école se mobilise pour une rentrée sereine"
- \* Labélisation des Plans Mercredi
- \* Journée des talents
- \* Les actions "bien à l'école", "Villages du bien-être"
- \* Dîté péyi de parents (café de parents)
- \* Les jeux et les clubs sur les temps hors classe
- \* Activités de lâcher-prise lors de l'heure de vie de classe
- \* Sensibilisation et formation "Protection de l'enfance" du service social
- \* Séquences de sport partagées entre parents et enfants

## DEVELOPPER LES COMPETENCES PSYCHOSOCIALES\* EN MILIEU SCOLAIRE

Description : proposer des formations dans les établissements en direction de tous les personnels autour de la thématique de la santé et du bien-être d'un individu en corrélation avec la réussite scolaire, éducative et sociale, tant pour les adultes que les élèves.

### Objectifs :

- Développer des compétences psychosociales\* qui favorisent l'adaptation et la mobilisation du savoir, savoir-faire et savoir être,
- Favoriser l'émergence de réponses positives aux défis du quotidien,
- Améliorer le climat scolaire,
- Lutter contre les violences,
- Renforcer les apprentissages par l'estime de soi, la confiance en soi,
- Motiver, mobiliser et accompagner les élèves à la réussite.

Partenaires : CANOPE, IREPS, ARS

\* Savoir résoudre des problèmes, communiquer efficacement, avoir conscience de soi et des autres, savoir réguler ses émotions : telles sont quelques-unes des compétences psychosociales (CPS) des personnes. Les CPS sont reconnues comme un déterminant clé de la santé et du bien-être, sur lequel il est possible d'intervenir efficacement.

cartables, chaussures, habillement, cantines, licences UNSS...),

- \* Opérer une vigilance sur la réduction du poids des cartables.

## S'APPROPRIER LES ESPACES SCOLAIRES

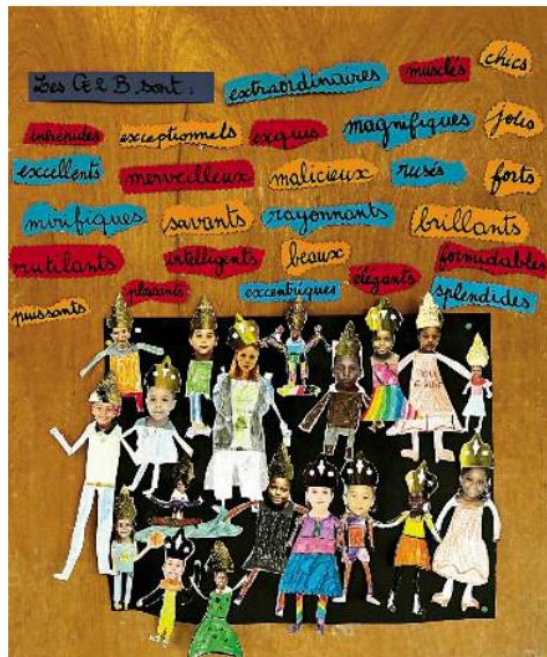
### Description :

Favoriser l'appropriation des espaces par l'ensemble de la communauté éducative afin d'améliorer le bien-vivre dans les établissements scolaires : aménagement et création de zones ou d'espaces de détente, création de jardins partagés, prise en compte du bruit et du climat, création d'espaces d'écoute.

### Objectifs :

- Valoriser le bâti,
- Améliorer les espaces de vie et de cohésion,
- Aménager des espaces de détente.

Partenaires : Mairies, CTM



## AXE 2 : FAVORISER LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNELS



### Constats

Préalable et conséquence de la réussite, l'épanouissement professionnel suppose de bonnes conditions de travail matérielles et relationnelles.

Si l'engagement individuel des personnels est remarquable, depuis les différentes crises, sociale et sanitaire un certain délitement des collectifs est constaté.



### Objectif

Créer les conditions favorables à l'épanouissement professionnel pour tous les personnels.



### Pistes d'actions

- \* Rendre visibles les ressources pour favoriser l'accompagnement des personnels (services de gestion, RH Conseiller Mobilité Carrière, médico-sociaux, correspondant handicap...),
- \* Déployer le plan égalité femme/homme,
- \* Mettre en avant l'engagement des personnels,
- \* Instaurer des espaces et des groupes de parole et d'échanges, des moments de convivialité au sein de chaque établissement,
- \* Faire des propositions d'amélioration des conditions matérielles en lien avec les collectivités territoriales,
- \* Renforcer le sentiment de compétence à travers l'analyse réflexive de pratiques professionnelles,
- \* Développer le recours à l'intelligence collective pour préparer les décisions et favoriser les initiatives locales,
- \* Identifier et répertorier les personnels-ressources dans tous les services par domaine de compétence (secourisme ...) et mise à jour (banque de données),
- \* Poursuivre le développement de la médecine du travail pour prévenir les maladies professionnelles,
- \* Développer la communication autour de l'action sociale (logement, budget, aide psychologique, accès aux droits...) et les actions des partenaires.

PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE - 13



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Cérémonie de remise des certifications (Habilitation/CA-FIPEMF, CAFFA...),
- \* Aménagement d'un espace détente dans un établissement,
- \* Intervention de l'équipe académique "Bien être et climat scolaire" en Formation d'initiative locale (FIL),
- \* Mise en place et développement des réseaux professionnels d'adjoints-gestionnaires, de secrétaires ...

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

**Description :**  
Mobilisation du pôle académique de prévention et mise en place de mesures de prévention des risques psychosociaux dans l'ensemble des établissements scolaires de l'académie.

- Objectifs :**
- Prévenir les situations qui exposent les personnels aux risques psychosociaux,
  - Mieux évaluer les risques professionnels,
  - Conduire des actions d'information et de soutien,
  - Former les personnels et les accompagner face aux situations de travail dégradées,
  - Initier, soutenir et valoriser des projets de nature à améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des personnels.

PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE - 14 - LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

## PLAN D'ACTION ACADEMIQUE POUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES



**Description :** Déploiement du plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans leur accès aux métiers et aux responsabilités, dans leur rémunération et le déroulement de leur carrière, mais également dans la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles (VSS) avec la mise en place d'une adresse mail dédiée : [stopdiscr@ac-martinique.fr](mailto:stopdiscr@ac-martinique.fr) et d'un numéro vert : 0800 000 602.

### Objectifs :

- Favoriser le bien-être au travail,
- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité Femmes /Hommes,
- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

**Partenaires :** Préfecture, Association Culture Egalité.



LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE



### AXE 3 : CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

La majorité des élèves de notre territoire se rendent en établissement via les transports scolaires.

Leur organisation a un impact pédagogique, notamment sur les emplois du temps et l'organisation des activités périscolaires.

63% des élèves du 2nd degré pensent qu'il faut organiser les transports scolaires pour permettre des activités hors temps scolaire (Devoirs faits, EDS, Ateliers, UNSS...).

44,5% d'entre eux estiment qu'il faut améliorer la sécurité dans les transports scolaires.



#### Constats



#### Objectif

\* Contribuer à l'amélioration de l'organisation des transports et de la mobilité pour favoriser le bien-être et les performances des élèves.



#### Pistes d'actions

- \* Dans chaque projet d'établissement, concevoir un plan de mobilité et de transports des élèves et des personnels (partenariats, organisation, financement...) en 2024,
- \* Faire de l'emploi du temps un levier de réussite des élèves en tenant compte de l'éloignement résidentiel,
- \* Renforcer le dialogue avec la CTM pour sécuriser les transports scolaires (exemples : présence de médiateurs sur les lignes les plus exposées aux incivilités, animateurs dans les transports scolaires des maternelles...),
- \* Renforcer le dialogue avec les collectivités territoriales pour intégrer les temps périscolaires et les déplacements induits par les stages et les Périodes de Formation en Milieu Professionnel dans la réflexion,
- \* Poursuivre l'implantation d'internats en créant un maillage territorial,
- \* Soutenir le développement du covoiturage pour les personnels en 2023-2024.



Qualité de vie à l'école

### AXE 4 : PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

La lutte contre le harcèlement est l'affaire de tous.

65% des personnels interrogés pensent que pour rendre l'école davantage bienveillante, il est nécessaire de renforcer la prévention de la violence et du harcèlement.

L'ensemble des circonscriptions et des collèges sont impliqués dans le dispositif ministériel pHARE.



#### Constats



#### Objectifs

- \* Mieux appréhender, identifier et traiter les situations de violence ou de harcèlement,
- \* Assurer l'engagement de tous les établissements, de l'école au lycée dans le dispositif ministériel pHARE,
- \* Développer des activités de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie et toutes les discriminations.



#### Pistes d'actions

- \* Former en inter-catégoriel, l'ensemble de la communauté éducative aux phénomènes d'intimidation, de harcèlement et toutes formes de discriminations, en s'appuyant sur les personnels ressources et les partenaires agréés ou conventionnés,
- \* Améliorer la communication au sein de la communauté éducative par le déploiement de formations et de sensibilisation (ex : communication non violente...),
- \* Généraliser la formation des élèves de 6e à la protection et la sécurité sur Internet avec Pix,
- \* Renforcer l'engagement des élèves (médiation par les pairs et ambassadeurs, relais...),
- \* Mettre en place des formations pour les agents, les animateurs péri-scolaires et les parents, avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, le Réseau d'Ecoute d'Aide à la Parentalité (REAAP) et le CLAS,





\* Déployer en lien avec les collectivités et/ou les CLSPD le dispositif "Parents vigilants" (ville de Fort-de-France).



Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Formation méthode de la préoccupation partagée en inter-degré et inter-catégoriel,
- \* Journée de formation FIL "harcèlement et climat scolaire" Collège Morne des Esses,
- \* Sensibilisation personnels municipaux avec un superviseur PHARE, la gendarmerie et la PJJ (commune du Lorrain),
- \* Prix "Non au harcèlement",
- \* Café des parents "An ti kozé" sur les usages des réseaux sociaux au collège Georges Élisabeth.

## LE PROGRAMME

## PHARE

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

**Description :** déploiement du dispositif Phare (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) dans toutes les écoles, tous les collèges et dans les lycées à compter de la rentrée 23-24 sur l'ensemble du territoire.

**Sensibilisation, mise en place de méthode de préoccupation partagée, formation d'élèves ambassadeurs et accompagnement de la communauté éducative.**

### Objectifs :

- Mesurer le climat scolaire,
- Prévenir les phénomènes de harcèlement,
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves,
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement,
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme,
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE),
- Suivre l'impact de ces actions,
- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources mobilisables.

**Partenaires :** Préfecture, Association J'M Jade, Groupe Résis.

## AXE 5 : ASSURER LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS



### Constats

La sécurité est une préoccupation de l'ensemble de la communauté éducative.

Près de 40% des élèves ne se sentent pas en sécurité dans et aux abords de leur établissement. Les élus lycéens du Conseil Académique de la Vie Lycéenne ont posé l'axe Sécurité comme prioritaire dans leur plan d'actions 2022-2024.

25% des enseignants ne se sentent pas en sécurité aux abords de l'établissement.

L'équipe mobile de sécurité a effectué 1825 actions de sécurisation, 318 actions d'accompagnement au sein des établissements des premier et second degrés pour l'année 2022-2023.



### Objectifs

Garantir la sécurité aux abords et dans les établissements, diminuer les phénomènes de violence et améliorer le climat scolaire.

Elaborer un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) dans tous les établissements des premier et second degrés.



### Pistes d'actions

- \* Sensibiliser et impliquer les parents en promouvant notamment le dispositif "parents vigilants" existant sur la ville de Fort-de-France,
- \* Impliquer les élèves en généralisant les dispositifs existants (élèves ambassadeurs, médiation par les pairs),
- \* Encourager chaque établissement à se doter et à communiquer un plan d'action en faveur de la sécurité,
- \* Renforcer les liens avec les services de police et de gendarmerie (diagnostic de sécurité, lien avec les référents police et gendarmerie),

- \* Promouvoir les actions de prévention et de formation sur la gestion de crise et les risques majeurs,
- \* Déployer un plan de formation "secourisme" pour les personnels et les élèves de l'école au lycée.



Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Contrôle des cartables,
- \* Actions de prévention de l'EMS (Equipe Mobile de Sécurité) au sein des établissements scolaires,
- \* Formations de gestion de crise en établissements et en interacadémique,
- \* Actions de prévention de la Maison de confiance et de Protection des familles (MCPF) au sein des établissements scolaires,
- \* Diagnostics de sécurité des établissements scolaires réalisés en lien avec le référent police ou gendarmerie.



## PLAN D'INTERVENTION "ETABLISSEMENTS EN SITUATION DE CRISE"

**Description :**  
Mise en place d'une nouvelle méthode d'aide et de suivi impliquant un partenariat fort avec les acteurs du monde de l'éducation afin de faire face aux nouveaux actes de violence exacerbés après trois années de crises sanitaire et sociales. En 2022-2023, 3 établissements bénéficient de ce dispositif qui a déjà montré son efficacité. Ce plan d'intervention reste exceptionnel et implique des points d'étapes réguliers réunissant tous les partenaires.

### Objectifs :

- Apaiser le climat au sein des établissements ciblés,
- Assurer la sécurité des usagers (personnels, élèves, familles),
- Etablir un diagnostic partagé et un plan d'actions à court, moyen et long termes,
- Mobiliser les compétences des acteurs (sécurité aux abords, bâti scolaire, projets éducatifs...),

**Partenaires :** Police Nationale, Gendarmerie nationale, CTM, Mairies, CLSPD, Préfecture et sous-préfectures.

## AXE 6 : PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR LES ACTIVITÉS PHYSIQUES

Qualité de vie  
à l'école



### Constats

Après 3 ans de crise COVID, les professionnels de la pratique physique et de motricité ont vu s'effondrer les ressources physiques des élèves ainsi que leur goût de l'effort.

En Martinique, près d'1 enfant sur 4 (et plus d'1 adulte sur 2) est en situation de surpoids ou d'obésité.

56% des collégiens et lycéens estiment qu'une pratique sportive de loisirs (UNSS ou sur les temps de la pause méridienne) leur permettrait d'améliorer leur état de santé.



### Objectifs

\* Créer un habitus santé par le plaisir de pratique régulière et de façon adaptée des activités physiques, motrices et sportives,

\* Installer le programme national Activité Physique Quotidienne (APQ) dans toutes les écoles primaires et étendre le dispositif ministériel de 2H de sport supplémentaires au collège.



### Pistes d'actions

\* S'appuyer sur le plaisir du mouvement et de la pratique pour favoriser le goût de l'effort, l'engagement ou encore le dépassement de soi,

\* Rendre effectives les heures dédiées à l'EPS dans le 1er degré,

\* Favoriser les séquences d'enseignement en inter-dégrés sur le volet EPS,

\* Faire connaître et promouvoir le sport adapté (adaptation de l'EPS et du sport scolaire à toutes les situations de handicap),

\* Construire un savoir fondamental transversal : l'aisance motrice grâce à un groupe de travail inter-degré (Savoir courir, savoir nager...),

PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE 19 LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

- \* Construire des trajectoires de formation (physiques, motrices, citoyennes, sportives) qui soient progressives, continues et solidaires.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Séquences d'enseignement en inter-dégrés sur le volet EPS (collège Petit manoir du Lamentin et écoles de rattachement),
- \* Rencontres sportives inter-établissements, intégrant des actions de sensibilisation et de prévention santé, (collège Jeanne et Emile Adenet et écoles de rattachement).



PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE 20 LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

## AXE 7 : PROMOUVOIR LA SANTÉ POUR TOUS



### Constats

Notre territoire et notre population scolaire sont impactés par des maladies spécifiques (dengue, leptospirose, drépanocytose...).

Problèmes d'alimentation, d'usages de stupéfiants et les violences sexuelles sont aussi davantage présents sur notre territoire du fait de la précarisation d'une partie de la population.



### Objectifs

\* Rendre l'élève acteur de sa santé en favorisant l'entrée des établissements dans la démarche d'École Promotrice de Santé (EPSA),

\* Réaliser le bilan de santé de la 6ème année en priorisant les élèves à besoins éducatifs particuliers,

\* Repérer et prendre en charge les troubles psychiques des élèves,

\* Rendre effective l'éducation à la sexualité (aspects biologique, psychoaffectif et social) en s'appuyant le CESCE.



### Pistes d'actions

\* Promouvoir la génération responsable à travers l'engagement d'élèves ambassadeurs santé dans tous les établissements,

\* Développer les actions probantes en santé avec les partenaires (UNPLUGGED, partenariat Protection Maternelle infantile et Education Nationale...),

\* Développer les cafés parents autour des problématiques de la santé (écrans, sommeil, troubles alimentaires, etc.),

\* Poursuivre le développement de l'action "petits déjeuners" pour les élèves les plus défavorisés,

\* Faciliter l'accès à la demi-pension en la prenant en charge par les fonds sociaux,

- \* Poursuivre le plan chlordécone pour une éducation à l'alimentation saine, pour les élèves et les personnels.
- \* Sensibiliser les professeurs principaux et les directeurs d'écoles à des dispositifs de prévention de la santé durant les heures de vie de classe.

## LUTTER CONTRE LES ADDICTIONS

**Description :** Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives (notamment l'alcool, le tabac et le cannabis et l'usage des écrans) en milieu scolaire (11-14 ans) en agissant sur le renforcement des compétences psychosociales.

**Objectifs :**  
Prévenir l'initiation, les usages de produits psychoactifs et les conduites à risques, par le développement et le renforcement des compétences psychosociales,

- Renforcer les compétences psychosociales des élèves,
- Rendre les élèves acteurs de leur santé,
- Accroître les connaissances des élèves sur les conduites addictives,
- Accroître le rôle des pairs,
- Renforcer les connaissances de l'ensemble des personnels sur les conduites addictives,
- Renforcer les coopérations en dynamisant les partenariats.

**Partenaires :** Agence Régionale de Santé (ARS), Fédération Addiction, les structures d'addictologie : CMPAA - CSAPA.  
**Etablissements :** Collège Euzhan PALCY, collège Terreville, collège Lagrosillière.

## PREVENIR LA PRECARITE MENSTRUELLE

**Description :**  
Sensibilisation et actions d'éducation à la santé, mise en place de distributeurs de protections périodiques.

- Objectifs :**
- Lutter contre l'absentéisme des jeunes filles ne disposant pas des moyens pour se procurer des produits d'hygiène menstruelle,
  - Lutter contre la précarité menstruelle en faveur de l'égalité,
  - Lutter contre les inégalités sociales de santé dans les collèges REP et REP+ puis dans les autres collèges et lycées.

**Partenaires :** PREFECTURE, ARS, CTM, Association Culture Egalité, MAIF.

**Etablissements :** 25 collèges (collège REP, REP+ Quartiers prioritaires de la politique de la ville).



## AXE 8 : CONSTRUIRE UN CLIMAT SCOLAIRE POSITIF ET FAVORABLE



### Constats

Le climat scolaire est un levier majeur d'amélioration des résultats scolaires et du bien-être des élèves et des personnels.

La période de sortie des crises covid et sociale est marquée par une montée des incivilités dans les établissements scolaires.



### Objectifs

- \* Veiller à mettre en œuvre une autorité éducative et une justice restaurative en rendant le cadre scolaire et les règles de vie explicites,
- \* Développer un plan de mixité sociale dans les établissements publics et en collaboration avec les établissements privés.



### Pistes d'actions

- \* Faire de la justice scolaire un enjeu essentiel en s'appuyant sur des règlements intérieurs coconstruits avec les parents et les élèves,
- \* Généraliser et pérenniser les dispositifs d'accueil et d'intégration de la rentrée sereine (accueil individuel des parents, explicitation des projets, accueil des élèves, etc.),
- \* Promouvoir les journées de cohésion pour les personnels et pour les élèves,
- \* Expérimenter une autre organisation du temps de l'élève en lien avec la recherche et nos partenaires directs,
- \* Former à la communication et au management dans les équipes pour créer des collectifs sereins vers la mise en place possible des communautés apprenantes,
- \* Instituer un séminaire annuel sur le climat scolaire pour tous les personnels,

- \* Consolider le lien entre l'École et les familles (adapter la communication au profil des parents, diversifier les canaux de communication, développer les moments de convivialité ...),
- \* Renforcer la formation des élèves et personnels à l'égalité filles-garçons,
- \* Assurer la mise en place des Maisons des lycéens et accompagner leurs projets,
- \* Développer des activités culturelles à la pause méridienne avec le tissu associatif pour permettre l'expression artistique des élèves.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Dîté péyi de parents (café de parents),
- \* Les jeux et les clubs sur les temps hors classe,
- \* Activités de lâcher-prise lors de l'heure de vie de classe,
- \* Sensibilisation et formation "Protection de l'enfance" du service social : plus de 20 actions en direction des personnels et des élèves.





## Une pédagogie au service de la réussite des élèves



**A**pprendre mieux et autrement : c'est la priorité de ce projet académique. En complément de l'acquisition des savoirs fondamentaux qui reste le socle de la scolarité de la maternelle au lycée, l'accent est aussi mis sur l'apprentissage des langues vivantes régionale et étrangères. Les apports du numérique et des méthodes pédagogiques renouvelées pour créer de meilleures transitions entre les niveaux d'enseignement, entre les apprentissages dans et hors de la classe doivent permettre aux élèves d'apprendre autrement. Après trois années de crises, la lutte contre le décrochage est une des priorités de ce projet académique.

## AXE 1 : GARANTIR L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



### Constats

L'acquisition des savoirs fondamentaux est une priorité nationale dans toutes les disciplines.

72% des parents d'élèves considèrent que les savoirs fondamentaux sont importants. Pour autant les résultats de l'académie doivent encore s'améliorer sur ces compétences utiles de façon transversale dans toutes les disciplines puis tout au long de la vie.

Si en cinq ans, les résultats ont progressé, les élèves martiniquais demeurent confrontés, comme les jeunes adultes à des difficultés très importantes dans la maîtrise de la langue française et en mathématiques, comme le montrent les évaluations repères à l'école primaire, au collège et au lycée.

Les données issues des Journées Défense et Citoyenneté montrent aussi que 30% des jeunes de 18 à 24 ans sont en grandes difficultés de lecture.



### Objectifs

- \* Définir une stratégie globale d'amélioration des résultats de l'académie sur les savoirs fondamentaux (français et mathématiques) et l'évaluer dans le cadre du Conseil académique des savoirs fondamentaux,
- \* Renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux de la maternelle au lycée grâce à des dispositifs didactiques et pédagogiques,
- \* Lutter de façon préventive contre l'installation de l'illettrisme en ciblant les élèves à risque dès la fin du primaire.



### Des mesures nationales et académiques obligatoires pour tous les établissements

• La maîtrise des fondamentaux passe par la mise en place d'une série de mesures nationales centrales pour l'académie :

- \* Des cours de renforcement ou d'approfondissement pour tous les élèves de 6e en français et mathématiques dont certains assurés par les professeurs d'école,
- \* S'appuyer sur la stratégie mathématiques pour améliorer les résultats des élèves,
- \* Adapter la pédagogie dans les classes dédoublées en éducation prioritaire et dans les classes multiniveaux si nécessaire avec une formation des enseignants,
- \* Mieux exploiter les évaluations nationales dans les classes, les écoles et les circonscriptions pour améliorer les résultats des élèves et permettre de mieux répondre à leurs besoins,
- \* Déployer des plans de formation des personnels en maternelle à partir d'une vision globalisante de l'enfant (bien-être, langage, premières notions de mathématiques...).

• Aux côtés des orientations nationales, l'académie développe des opérations spécifiques au territoire :

- \* Faire de la maîtrise de la langue française une priorité dans toutes les disciplines d'enseignement (Plan de prévention de l'illettrisme),
- \* Développer la méthode pédagogique d'analyse contrastive en LVR créole/français pour la maîtrise de la langue française.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Les ateliers "MATHS et DYS" au collège Dillon 2 : des professeurs de mathématiques et le coordonnateur d'ULIS réfléchissent à la manière d'aider les élèves ayant des troubles des apprentissages, en privilégiant trois angles d'approche ; la motivation, la mémorisation et le raisonnement,
- \* DIRAL : Projet de renforcement (" lire à tout prix") visant un partenariat 1D/2D, au sein du REP+ de Trianon, pour développer une pédagogie de la réussite en lecture ; partager la vision, les démarches à transférer pour la prise en charge des élèves, les outils, les gestes professionnels et organisations spécifiques à mutualiser,
- \* ModEx Pro LPRN au Lycée Professionnel Raymond Nérès Dispositif: Module d'excellence en lycée professionnel (renforcement disciplinaire, culture générale, initiation à la philosophie, séminaires durant les congés scolaires, apprentissage et évaluation des compétences numériques (PIX), coaching scolaire),
- \* Organisation d'épreuves de mathématiques avec l'appui du numérique dans les écoles des circonscriptions de Sainte-Anne et du Marin.



### PLAN DE PREVENTION DE L'ILLETTRISME : "PETITS LECTEURS, PETITS COMPRENEURS"

#### Description :

Plan volontariste visant à garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves pour prévenir les difficultés scolaires.

#### Objectifs :

- Repérer les écoles (CM1-CM2), collèges et lycées, notamment professionnels où se trouvent les élèves les plus à risque d'illettrisme,
- Former les enseignants (formation initiale et continue),
- S'appuyer sur l'enseignement explicite de la lecture et de l'écriture, ritualiser les apprentissages, prendre en compte la fluence et la prosodie,
- Mettre en œuvre le Plan Lire dans toutes les disciplines du collège et du lycée,
- Apprendre à apprendre,
- Développer des partenariats avec les bibliothèques,
- Créer des temps forts autour de la lecture,
- Intégrer la dimension culturelle (parcours Aimé Césaire),
- Identifier et explorer les outils numériques favorisant l'apprentissage de la lecture.



Partenaires : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, Rotary Club de Fort-de-France.

## AXE 2 : METTRE EN ŒUVRE DES PÉDAGOGIES ADAPTÉES AUX BESOINS



### Constats

Les pratiques pédagogiques sont à réinterroger pour répondre aux besoins des élèves actuels.

65% des collégiens consultés et au moins 70% des lycéens de la voie générale et de la voie professionnelle pensent que pour faire réussir à l'école tous les élèves, il faut leur proposer différentes façons d'apprendre.

Selon tous les lycéens interrogés, pour que les élèves s'engagent pleinement dans leur apprentissage, il est important de "laisser des choix aux élèves (sujet d'étude, constitution de groupe...)" et "demander leurs idées aux élèves".



### Objectifs

\* Améliorer les apprentissages en mettant en œuvre des pédagogies adaptées aux besoins des élèves,

\* Améliorer l'accompagnement des élèves au moment des transitions entre les niveaux d'enseignement (entrée en 6ème, entrée en 2nde et en CAP).



### Pistes d'actions

\* Anticiper les besoins des élèves qui entrent dans un nouvel environnement : 6e, 2nde, LP en tissant des liens et en construisant des actions,

\* Utiliser des pratiques pédagogiques inspirantes et éprouvées selon les besoins exprimés par les enseignants (pédagogie de projet, neuro éducation ...),

\* Développer davantage la différenciation pédagogique dans les classes dédoublées (GS...),

\* Favoriser en particulier les expérimentations de nouvelles organisations pour fluidifier la transition entre les niveaux d'enseignement,

\* Favoriser l'émergence des besoins de formation et problématiques quotidiennes des enseignants,

\* Intégrer dans le plan académique de formation la notion de "apprendre à apprendre" et les compétences méthodologiques et sociales,

\* Adapter le langage pédagogique aux familles les plus éloignées de l'école,

\* Construire un savoir fondamental transversal : l'aisance motrice grâce à un groupe de travail inter-degré.

Une pédagogie au service des élèves

## L'EXPERIMENTATION 6ème

### Description :

Nouvelle expérimentation en classe de 6ème qui vise à encourager de nouvelles organisations pédagogiques sur ce niveau afin d'assurer une meilleure continuité primaire-collège et réduire les difficultés scolaires à l'entrée au collège.

### Objectifs:

- Permettre aux élèves d'être dans la posture d'apprenants,

- Améliorer la continuité école-collège,

- Accompagner les élèves de 6ème,

- Sécuriser le parcours au collège.

### Premiers collèges engagés en 2023-2024 :

- Collège Eugène Mana : projet salle créa-Motive

(renforcement des fondamentaux, lutte contre le décrochage, nouvelle forme de travail),

- Collège Asselin de Beauville : projet Français-Anglais- Créole (estime de soi pour remotiver, lecture, inclusion),

- Collège Jacqueline Julius et ses écoles primaires de rattachement : projet prévention de l'illettrisme (aide personnalisée, repérer, susciter le plaisir de lire).

## AXE 3 : EVALUER LES ÉLÈVES DE FAÇON FORMATIVE AU QUOTIDIEN



### Constats

Dans les consultations en ligne, les usagers de l'école estiment que les évaluations sont davantage au service de la note que des apprentissages des élèves.

L'évaluation est souvent vécue comme une sanction, avec un impact sur la motivation.

63% des élèves martiniquais estiment qu'il faut veiller à limiter le stress lié aux évaluations. 56,3% des élèves appréhendent d'avoir de mauvaises notes. Ce phénomène est particulièrement marqué en Lycée Général et Technologique.



### Objectif

Développer une politique d'évaluation des élèves par leur professeur au quotidien permettant de soutenir les acquisitions et rendre leur sérénité aux intéressés.



### Pistes d'actions

\* Eclairer les attentes et les attendus de la tâche d'apprentissage,

\* S'appuyer sur l'évaluation par compétences,

\* Reconsidérer le statut de l'erreur ou de l'essai lors de l'acte pédagogique,

\* Former à différentes formes d'évaluation : auto-évaluation, co-évaluation, évaluation entre pairs,

\* Impliquer les élèves dans l'élaboration des évaluations (métacognition),

\* Expérimenter l'école sans note et/ou la notation positive,

\* Aider les parents à se situer autour des notions d'évaluation et de leurs enfants (relation et réunions parents/professeurs, espace parents, café des parents...)

## AXE 4 : METTRE LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES APPRENTISSAGES



### Constats

Le niveau de maîtrise des compétences numériques est encore insuffisant pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

La certification PIX est encore trop limitée en LP, notamment en CAP.

Les situations d'apprentissage avec le numérique proposées aux élèves sont encore trop peu nombreuses.

L'équipement numérique est inégal entre les établissements scolaires tout comme au sein des familles.

Il existe une méconnaissance des ressources existantes et de leurs potentialités.



### Objectifs

\* Assurer une intégration raisonnée et pertinente du numérique au service des apprentissages.

\* Accroître la certification Pix des élèves



### Pistes d'actions

\* Eduquer tous les élèves à un socle de compétences numériques indispensables à la scolarité dans une démarche de formation tout au long de la vie,

\* Proposer aux enseignants des parcours de formation certifiants au numérique en privilégiant les formations au sein de leur établissement,

\* Intégrer la préparation à la certification Pix dans les enseignements (collèges et lycées),

\* Renforcer l'attention sur les lycées professionnels : matériel, accès aux réseaux, renforcement du nombre d'élèves certifiés sur les compétences numériques en fin de cursus (certificat Pix),

\* Mutualiser et partager entre enseignants les pratiques numériques pertinentes,

- \* Davantage sensibiliser aux comportements responsables et éco-responsables (sobriété numérique),
- \* Partager les résultats de la recherche dans le domaine du numérique éducatif,
- \* Encourager les fenêtres d'expérimentation pédagogique permettant de travailler différemment ensemble avec le numérique,
- \* Accompagner à la e-parentalité.



Il s'ont fait dans l'académie !

**Ateliers e-parentalité** : en partenariat avec Orange Digital Center au lycée Acajou 2

**"Une webradio, un parrain"** : La webradio permet aux élèves de travailler en équipe l'oral et l'écrit, de découvrir les techniques de réalisation et de diffusion de l'information. Les collèges Constant le Ray, Aimé Césaire de Fort-de-France, Euzhan Palcy et Isidore Pelage ont été retenus dans la vague 1 de l'appel à projets national France 2030, co-financé par la CTM, la DRANE et le Réseau CANOPE,

**TED-i** : le programme TED-i propose à des familles dont un enfant est gravement malade ou a été accidenté de pouvoir bénéficier gratuitement d'un dispositif innovant de télé-éducation inclusive (lycées de Bellevue, Victor Anicet, Paulette Nardal, collèges Rose Saint-Just, Dillon 2)



Pistes d'actions

- \* Développer des réseaux d'établissements scolaires avec parcours bilingues sur tout le territoire,
- \* Former les enseignants pour une initiation à la LVR créole sur cinq ans,
- \* Former les enseignants désireux de passer l'habilitation en créole, notamment avec la méthode contrastive,
- \* Reconnaître l'engagement des enseignants passant l'habilitation LVR,
- \* Amplifier la production des ressources pédagogiques pour en faciliter l'enseignement,
- \* Poursuivre l'enrichissement des temps forts des semaines du créole portées par l'académie et la Collectivité Territoriale de Martinique.

## AXE 5 : LE CRÉOLE : PARTAGER L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE VIVANTE REGIONALE, D'UNE CULTURE, DEVELOPPER UN LEVIER POUR LA MAÎTRISE DE LA LANGUE FRANCAISE



Constats

Indissociable de la culture, de l'Histoire régionale, de la connaissance de l'environnement, l'apprentissage de la LVR créole à l'école favorise l'ancrage culturel de l'élève. L'apprentissage précoce et varié des langues est bénéfique à la réussite de tous les élèves.

Le niveau de compétences en langue est insuffisant et les ambitions professionnelles sont limitées par la non-maîtrise de plusieurs langues. Or aujourd'hui, si l'apprentissage du créole s'est développé sur les dernières années, les parcours offerts aux élèves demeurent peu nombreux et parfois peu cohérents. Un élève et une famille qui font ce choix ne sont pas assurés de pouvoir disposer sur tout le territoire d'un parcours bilingue continu de la maternelle au lycée. Certains territoires sont plus riches dans cet enseignement que d'autres.



Objectifs

Développer l'apprentissage de la langue vivante régionale, le créole, depuis la maternelle jusqu'au lycée, à travers une variété d'offres de cours (initiation, option, langue seconde, parcours bilingues...), distribuée sur l'ensemble du territoire,

Développer une pluralité de méthodes pédagogiques dont l'approche contrastive pour améliorer les acquisitions dans les deux langues : créole et français.



Pistes d'actions

- \* Étendre le nombre d'écoles proposant la sensibilisation au créole dès la maternelle,
- \* Spécifier la présence du créole dans toutes les écoles et les établissements avec un caractère optionnel et/ou obligatoire afin de construire un réel continuum.



Il s'ont fait dans l'académie !

- \* Formation à la démarche contrastive (29% des professeurs des écoles publiques et privées sont habilités en LVR créole),
- \* Réalisation d'évaluations en LVR créole de la maternelle au CM2 avec passation en février 2023,
- \* Production de ressources en LVR créole intégrant le numérique de la maternelle au lycée,
- \* Elaboration d'un projet innovant Lab'Créol,
- \* Journal créole scolaire numérique : Dé ti kamo.

### RESEAU DE PARCOURS SCOLAIRES BILINGUES SUR LE TERRITOIRE

**Description :**  
Développer un réseau de parcours scolaires bilingues français/ créole de la maternelle au lycée sur tout le territoire.

- Objectifs :**
- Définir des parcours d'excellence Langue Vivante régionale créole,
  - Etudier les modalités d'enseignement de la LVR favorables à l'amélioration des résultats des élèves,
  - Approfondir la formation des enseignants,
  - Générer des projets partenariaux en faveur de l'ouverture aux langues (Caraïbéennes et Internationales),
  - Créer des ressources pédagogiques pour l'enseignement du créole,
  - Développer des recherches sur l'apprentissage du créole et ses effets sur la maîtrise de la langue française.

**Partenaires :** Collectivités de rattachement

## AXE 6 : DÉVELOPPER L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES



### Constats

L'apprentissage précoce et varié des langues est bénéfique à la réussite de tous les élèves.

Le niveau de compétences en langue est insuffisant et les ambitions professionnelles sont limitées par la non-maîtrise de plusieurs langues. L'économie martiniquaise, notamment pour son orientation touristique, ne profite pas assez d'élèves présentant un niveau élevé en langues étrangères.

Le bassin caraïbéen offre des opportunités majeures d'échanges linguistiques.



### Objectifs

\* Renforcer les compétences linguistiques des élèves en construisant des parcours cohérents sur la base de l'approche actionnelle des langues de la maternelle au lycée,

\* S'ouvrir à l'espace caraïbéen et au monde grâce à une mobilité accrue des élèves et des personnels.



### Pistes d'actions

\* Sensibilisation dès la maternelle à une pluralité de langues étrangères,

\* Développer les classes bilangues, DNL (discipline non linguistique), les classes européennes ou des écoles profilées bilingues, particulièrement en Lycée Professionnel et en Education Prioritaire,

\* Soutenir le développement d'une pluralité de langues étrangères dans l'académie,

\* Tutorat : s'appuyer sur les élèves bilingues/allophones pour former les pairs,

\* Reconnaître l'engagement des enseignants passant l'habilitation Langue Vivante Etrangère et la certification DNL,



Une pédagogie au service des élèves

\* Harmoniser la répartition des assistants de langue sur tout le territoire,

\* Sécuriser le parcours linguistique des élèves selon une logique de parcours scolaire,

\* Développer des filières ou des écoles d'excellence en langues (école Eurocol...),

\* Encourager la mobilité des élèves et des enseignants ; particulièrement soutenue pour les élèves de LP et REP+.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

Emergence de projets visant le plurilinguisme au 1er et au 2nd degrés

## OUVRIR LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES A L'INTERNATIONAL

*Description : proposer et développer des actions permettant aux apprenants en formation professionnelle de découvrir et d'acquérir une expérience internationale, de développer leur mobilité, de participer à des projets internationaux pédagogiques et linguistiques (stages à l'étranger...).*

### Objectifs :

- Développer la coopération scientifique, technique et économique dans la région,
- Soutenir les enseignants dans la constitution de réseaux d'entreprises à l'étranger,
- Favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle,
- Développer et renforcer les compétences professionnelles,
- Développer les compétences linguistiques des élèves et des professeurs,
- Développer les certifications en langues étrangères des professeurs,
- Donner la possibilité à des jeunes issus de milieux défavorisés de vivre une expérience au-delà de leur île.

*Partenaires : Formateurs professionnels engagés dans la formation par alternance, tuteurs, maîtres d'apprentissage*

*Etablissements : Tous les lycées professionnels*

## AXE 7 : FAIRE DES ÉLÈVES DES ACTEURS DE LEURS APPRENTISSAGES DANS ET HORS LA CLASSE



### Constats

Pour 75% des élèves interrogés, le travail personnel se limite à "faire ses devoirs à la maison".

Les élèves ne bénéficient pas du même accompagnement à la maison (aide humaine, moyens techniques...).



### Objectifs

\* Renforcer la liaison entre le travail personnel des élèves dans et hors la classe.

\* Soutenir les élèves socialement défavorisés dans leur travail personnel.

\* Mettre en place le programme "devoirs faits" pour tous les élèves de 6ème.



### Pistes d'actions

\* Coordonner en équipe pédagogique, un équilibre et une diversité du travail de l'élève dans et hors la classe. S'appuyer pour cela sur le professeur principal,

\* Mieux articuler la multiplicité des dispositifs tels que Devoirs faits, e-devoirs faits, Ecole ouverte...,

\* Intégrer les partenaires éducatifs (sciences, arts, culture, santé, aide à la difficulté...) aux contenus d'enseignement afin qu'ils contribuent aux apprentissages des élèves,



## AXE 8 : ECOLE INCLUSIVE : MIEUX ACCUEILLIR ET FAIRE RÉUSSIR TOUS LES ÉLÈVES



### Constats

La proportion d'élèves à Besoins Educatifs Particuliers (BEP) dans l'académie de Martinique est croissante, particulièrement dans la voie professionnelle : difficultés scolaires, difficultés comportementales, haut potentiel, maladies, alphonie, situation de handicap.

72% des élèves interrogés estiment que l'on pourrait améliorer les conditions d'accueil des élèves en situation de handicap.

77% des enseignants pensent que l'amélioration de l'accueil des élèves en situation de handicap passera par l'adaptation de la formation initiale et continue de tous les personnels.



PROJET ACADEMIQUE DE MARTINIQUE 33 UNE PÉDAGOGIE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



### Objectif

Mieux accompagner les situations d'inclusion pour favoriser les réussites au cœur de la notion de parcours inclusif.



### Pistes d'actions

- \* Former et professionnaliser tous les acteurs : journées annuelles de l'école inclusive,
- \* Développer les partenariats et la collaboration entre les différents acteurs (pédagogiques, éducatifs, médico-sociaux, associatifs, institutionnels comme la CAF, MMPH, l'ARS, les établissements médico-sociaux, SESSAD, et les collectivités),
- \* Identifier un enseignant en appui à la prise en charge des élèves BEP dans chaque circonscription et collège,
- \* Communiquer plus largement sur les enjeux de l'inclusion par la promotion des dispositifs et ressources existantes (EMMIS : équipe mobile mixte d'intervention en milieu scolaire, en partenariat avec l'ARS),
- \* Mieux accompagner les équipes et les parents dans le diagnostic et la gestion des élèves à besoins éducatifs spécifiques (BES) par une communication plus large,
- \* Améliorer la gestion des PIAL et des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap),
- \* Ouvrir une bourse des stages en priorité pour les élèves en situation de handicap,
- \* Encourager et accompagner les mises en réseau des dispositifs d'inclusion : ULIS, SEGPA, RASED, UPEAA.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Un grand nombre d'écoles, collèges et lycées ont organisé des journées de découverte et des manifestations sportives visant la découverte des handicaps ("Vis mon handicap") avec le comité régional handi-sport,
- \* Mise en œuvre du dispositif d'autorégulation (DAR) pour les élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme, groupe scolaire Pierre Zobda Quitman.

Une pédagogie au service des élèves

## AXE 9 : PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



### Constats

La lutte contre le décrochage scolaire est un axe prioritaire européen, national et académique depuis plusieurs années. Elle s'est déployée à travers plusieurs mesures et dispositifs qui n'ont cessé d'évoluer avec pour résultat, une constante diminution du nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire sur notre territoire jusqu'à la fin des années 2010.

La période Covid a cependant vu cette tendance s'inverser : sont apparues de nouvelles problématiques et un public plus jeune et plus diversifié en risque de décrochage notamment au niveau des collèges. Les classes d'examen en 3e et Terminale sont particulièrement touchées.



### Objectifs

- \* Remobiliser les élèves en redonnant du sens aux apprentissages.
- \* Individualiser et sécuriser les parcours de formation pour les plus fragiles en impliquant aussi les partenaires de l'école.
- \* Repérer plus rapidement les élèves en risque de décrochage grâce à une meilleure articulation des acteurs (vie scolaire, services médico-sociaux, professeur principal...).
- \* Améliorer le dialogue et les échanges avec les familles des élèves repérés.
- \* Participer activement avec les partenaires au "raccrochage" scolaire ou social des élèves sortis du système éducatif.



### Pistes d'actions

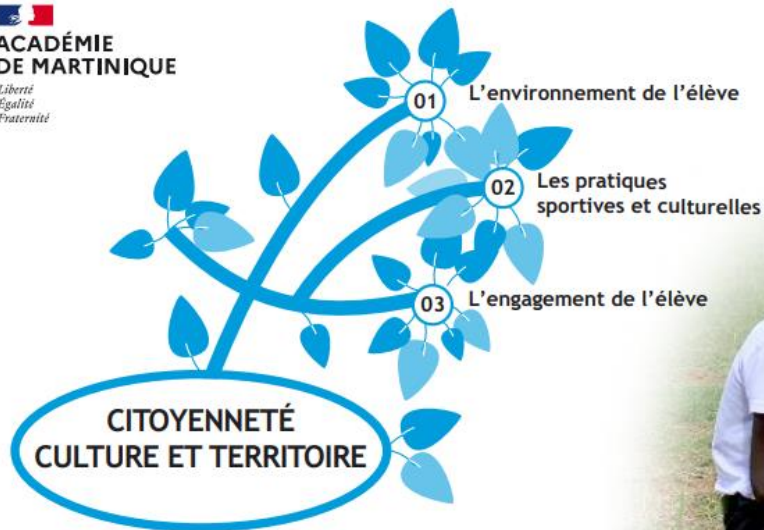
- \* Systématiser dans tous les établissements scolaires une cellule de veille en charge de la persévérance scolaire (réflexion, actions et évaluation permanentes) en capacité de faire le lien aussi avec les familles),
- \* Former à une meilleure utilisation des logiciels de note et de suivi de la vie scolaire comme outil de suivi des élèves repérés et accompagnés par les Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire implantés dans les établissements,



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Mettre en place des temps de formation pour les RDS (Référents Décrochage Scolaire),
- \* Mettre en place des actions par réseau d'établissements,
- \* Ouvrir des dispositifs permettant d'accueillir temporairement des élèves hautement perturbateurs en collaboration avec la CTM et la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- \* Assurer la liaison entre l'école et le collège puis le collège et le lycée pour les élèves déjà repérés comme étant en risque de décrochage,
- \* Pour les élèves déjà décrocheurs, mieux structurer l'action des partenaires pour identifier plus efficacement ces jeunes et leur proposer une variété large de solutions attractives.
- \* Projet commun des collèges Belle Etoile, Edouard GLISANT et Petit Manoir pour remobiliser les élèves autour de la création d'entreprise,
- \* Des matinées de conférences-débats avec les parents des élèves en risque de décrochage ou en décrochage au CLG F-A PERRINON et au LP JEAN-JOSEPH DUMAS (pour les parents d'élèves du bassin centre nord caraïbe),
- \* Le tutorat/mentorat pour accompagner rapidement les élèves dès les premiers signes de décrochage au LP Raymond NERIS et au Lycée Nord Atlantique (attention particulière pour les post 3e),
- \* Le micro lycée du LP Léopold BISSOL permet de préparer ou repréparer un diplôme avec un accompagnement individualisé,
- \* "Trace ton taff" au LP CHATEAUBOEUF pour accompagner les élèves de 1re année de CAP et de 2de PRO en risque de décrochage dès le 1er trimestre autour du projet professionnel,
- \* La classe chance (organisation type micro collège) au collège DILLON 2,
- \* Stages de réussite, dispositif écoles ouvertes, devoirs faits dans les écoles.

PROJET ACADEMIQUE DE MARTINIQUE 34 UNE PÉDAGOGIE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE . 35 . CITOYENNETÉ CULTURE ET TERRITOIRE

## Citoyenneté Culture et Patrimoine



**P**our s'ouvrir au monde, un élève doit trouver du sens dans les apprentissages en puisant également dans son environnement. Ainsi il semble important de pouvoir s'appuyer sur le sentiment d'appartenance, les compétences acquises à l'extérieur de l'école en plaçant l'élève et l'établissement au cœur de son territoire. Les aspects culturels, sportifs, artistiques, partenariaux sont de nature à favoriser, d'une part l'émancipation de l'élève et d'autre part l'ouverture de l'établissement dans son environnement.

PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE . 36 . CITOYENNETÉ CULTURE ET TERRITOIRE

## AXE 1 : MIEUX ANCRER L'ENVIRONNEMENT CULTUREL, PATRIMONIAL ET NATUREL DANS LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES



### Constats

L'élève doit être davantage pris en compte dans son identité et son environnement.

Son potentiel créatif est insuffisamment considéré et / ou stimulé (engagements, ambitions, pratiques sportives et culturelles).

87 % des enseignants consultés, pensent que la culture et le patrimoine ne sont pas suffisamment présents et constitutifs des pratiques pédagogiques et éducatives dans et hors la classe.



### Objectif

Mieux ancrer l'environnement culturel, patrimonial et naturel dans les pratiques pédagogiques.



### Pistes d'actions

- \* Mettre à disposition une banque de ressources pédagogiques contextuelles,
- \* Créer des espaces d'exposition dans les établissements avec un rayonnement sur le territoire éducatif,
- \* Nommer des classes, des lieux par des noms de personnalités artistiques, sportives, littéraires martiniquaises et caribéennes,
- \* Mettre en place une journée annuelle animée par des parents/des associations pour valoriser la culture et les savoir-faire traditionnels,
- \* Construire des plans de formations transversales en éducation artistique, culturelle et sportive afin de prendre appui sur les ressources locales (mieux appréhender son environnement de travail).

## RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ADAPTÉES AU CONTEXTE MARTINIQUAIS

### Description :

\* Produire des ressources pédagogiques adaptées au territoire en histoire-géographie, en sciences de la vie et de la Terre, dans les disciplines artistiques et en lettres.

\* Former les enseignants à l'usage de ces ressources

### Objectifs :

- Améliorer la connaissance de l'environnement naturel, culturel, patrimonial et historique des Jeunes Martiniquais,
- Permettre aux enseignants de s'appuyer sur des outils pédagogiques et d'adapter leurs enseignements au contexte local.

Partenaires : CTM, CANOPE.



## AXE 2 : ENVISAGER LES PRATIQUES SPORTIVES ET CULTURELLES AU SERVICE DES COMPÉTENCES ÉDUCATIVES TRANSVERSALES



### Constats

Une forme de déterminisme social et scolaire est générée par une couverture inégale du territoire en matière d'offres éducatives, culturelles et sportives.

On constate que 70 % des élèves pensent que les pratiques culturelles et sportives doivent être prises en compte dans l'enseignement, pour améliorer entre autres les comportements individuels et collectifs.



### Objectifs

- \* Renforcer la pratique sportive dans l'acquisition de compétences transversales (santé, éducation au développement durable, vivre ensemble...).
- \* Encourager et soutenir les projets d'écoles destinés à pallier les inégalités d'accès à la culture et aux activités sportives en co-construction avec les partenaires de l'école.
- \* Atteindre le 100% EAC et développer la part collective du Pass culture.



### Pistes d'actions

- Renforcer la pratique sportive dans l'acquisition de compétences transversales (EDD, vivre ensemble, santé ...).**
- \* Organiser au moins un cycle d'Activités Physiques Sportives Artistiques (APSA) en lien avec la découverte de l'environnement géographique naturel sur la planification annuelle EPS (du primaire à la Terminale),
  - \* Encourager l'engagement des élèves dans la découverte de l'environnement avec des actions : jeunes officiels, "plonger dans la plongée", "je découvre ma Martinique en randonnée", etc,
  - \* Placer l'EPS et le sport scolaire au service des actions citoyennes et de la pluridisciplinarité (octobre rose,

lutte contre les violences faites aux femmes, égalité filles-garçons, inclusion ...),

\* S'appuyer sur les dispositifs relayés par la DRAJES : PASS Sport, PEDT, Accueil collectif de mineurs.

**Encourager et soutenir les projets d'écoles destinés à pallier les inégalités d'accès à la culture et aux activités sportives, en co-construction avec les partenaires de l'école (collectivités, associations, communes, services de l'Etat...)**

\* Organiser chaque année un salon des partenaires par bassin,

\* Organiser des journées et semaines thématiques mieux intégrées dans les plannings annuels : journées de l'engagement, mois du créole, semaine des langues, semaine des maths, ... avec un outil académique sans écueil de temps,

\* Promouvoir les compétences, les talents des adultes présents en établissement : journées des talents, forum des métiers, théâtre forum, chorales, école ouverte, sorties ...



## AXE 3 : EDUQUER À LA CITOYENNETÉ EN PROMOUVANT ET VALORISANT À L'ÉCOLE L'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE



### Constats

L'école doit être un lieu de transmission des connaissances et compétences, mais aussi un lieu de socialisation aux valeurs de notre société. En période de sortie de crise, où les incivilités se développent et les collectifs au sein des établissements scolaires doivent être reconstruits, l'académie devra développer un ensemble large de propositions d'activités permettant aux élèves de développer leurs futures compétences de citoyenneté.

En effet, aujourd'hui beaucoup de jeunes sont à distance de l'engagement citoyen :

- 67% des élèves consultés ne se sentent pas concernés par l'engagement,
- 33% des lycéens consultés ne savent pas comment faire pour s'engager.

Pour 62% des élèves, s'engager c'est défendre les plus faibles.



### Objectifs

- \* Inciter, accompagner et valoriser les initiatives et l'engagement de l'élève.
- \* Faire émerger et développer la personnalité, l'originalité de l'élève.
- \* Faire participer tous les élèves à des débats et projets citoyens.
- \* Développer le plan de formation des personnels à la laïcité et aux valeurs de la République.



### Pistes d'actions

- Inciter, accompagner, valoriser les initiatives et l'engagement de l'élève.**
- \* Intégration comme sujets d'étude des compétences acquises par les élèves à l'extérieur de l'établissement

dans les épreuves orales (chefs d'œuvre, le Grand Oral, l'oral DNB...) : jeune sapeur-pompier, musicien, sportif, éducateur, jeune arbitre, maire junior, conseil des jeunes citoyens ...,

- \* Valoriser l'engagement et les compétences dans les évaluations d'élèves : bulletins, Parcoursup, socle commun des compétences et des connaissances...
- \* Prendre davantage en compte les orientations et les projets des instances élèves (CVC/CVL/ECO-DEL) au cœur des organes de décision de l'établissement,
- \* Informer, associer les parents à la prise en compte des talents et engagements de leurs enfants dans le cadre de leur évaluation.

### Faire émerger et développer la personnalité, l'originalité de l'élève

- \* Inciter à la prise de responsabilité afin d'impulser des actions culturelles, sportives et éducatives dans l'établissement,
- \* Valoriser la découverte personnalisée des métiers grâce à des ateliers, de l'immersion, des rencontres avec les professionnels.

### Faire participer tous les élèves à des débats et projets citoyens

- \* Proposer à tous les élèves un projet citoyen durant leur scolarité dans le secondaire, en privilégiant les thématiques EDD, connaissances du droit et des institutions et communication/médiation entre les pairs,
- \* Développer un parcours Initiation au droit et aux institutions au collège et au lycée en association avec des professionnels du droit,
- \* Renforcer l'éducation aux médias et réseaux sociaux (CLEMI, Web-radio...) en partenariat avec Canopé et l'ARCOM.

## VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE

### Description :

Mise en place de la formation "vers une génération responsable" des jeunes officiels à l'UNSS permettant aux collégiens et lycéens de s'engager dans la vie de leurs établissements, dans leurs parcours citoyen ou encore dans la vie associative.

### Objectifs :

- Valoriser et développer l'engagement de l'élève à travers les 8 rôles et fonctions des jeunes officiels (Jeune arbitre/Jeune juge, Jeune reporter, Jeune secouriste, Jeune organisateur, Jeune dirigeant, Jeune coach/Jeune capitaine, Jeune Eco Responsable, Jeune Interprète),
- Contribuer au développement de la personnalité de l'élève et de son sens des responsabilités,
- Acquérir des connaissances et des compétences personnelles utiles au parcours scolaire,
- Se préparer aux épreuves orales, s'exprimer devant un public,
- Se former à la constitution de son dossier Parcoursup, élaborer un CV, apprendre à valoriser son parcours.

### Premiers établissements engagés :

### Collèges :

Belle Etoile, Jacqueline Julius, Joseph Lagrosillière, Asselin de Beauville, François Auguste Perrinon, Edouard Glissant, Vincent Placolý, Tartenson, Roger Castendet, Morne des Esses, Gérard Café, Jeanne et Emile Adenet, Carbet.

### Lycées :

Victor Anicet, Joseph Gaillard, Bellevue, Joseph Zobel  
Partenaires : UNSS, Comité Territorial Olympiques de Martinique (CTOSMA), les Liges et les Comités alliés aux fédérations sportives, MAIF, Sécurité Civile, Service Territoriale d'Incendie et de Secours (STIS), médias.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

### Encouragement/engagement des élèves dans la découverte de l'environnement avec des actions menées toute l'année :

- \* Graine de reporters scientifiques (GRS),
- \* Plastique à la loupe,
- \* Jeunes reporters pour l'environnement,
- \* Prix de l'action éco-délégué,
- \* Pié bwa a tè Matinik,
- \* Rangers au collège Edouard Glissant
- \* Opération de nettoyage de la mangrove au lycée Joseph Zobel avec les collèges de rattachement
- \* Ma radio à l'école, Ecole mixte A, P. Duquesnay au Marin
- \* Engagement et participation des élèves, Conseils d'élèves, messages clairs école mixte A - Ecole Desmarinière, Ecole Ilet Sixtain (Rivière Salée)
- \* Formation à la médiation par les pairs, pays propre, Ecole Isidore Pierre-Louis au Marigot
- \* Simulation d'une élection présidentielle avec la communauté scolaire Ecole Occuline Amazan, Trinité
- \* Eco-délégués au cœur du projet d'école - Label E3D, Ecole d'application Edgard Labourg, Trinité.

## PLAN CHLORDECONE

### Description :

Actions d'information et de sensibilisation des personnels et des élèves dans le cadre de projets éducatifs visant à mieux connaître l'histoire de la chlordécone sur le territoire, les conséquences sur la santé et l'environnement.

### Objectifs :

- Permettre aux personnels et aux élèves de faire des choix éclairés en matière de santé,
- Susciter un engagement citoyen en faveur de la santé et de l'environnement.

Partenaires : PREFECTURE, ARS



PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE 41 LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

## La formation et l'insertion professionnelle

## La formation et l'insertion professionnelle



Au-delà des connaissances et compétences académiques, l'institution scolaire doit aussi former et accompagner les jeunes dans leur future insertion professionnelle. Cela passe à la fois par un renforcement de l'éducation au choix d'orientation, un approfondissement des relations Ecole/entreprises, un enrichissement des formations professionnelles pré- et post-baccalauréat. L'objectif est de favoriser l'existence de meilleures voies d'insertions professionnelles et poursuite d'études, par un enrichissement des parcours des jeunes afin de construire des futurs profils professionnels davantage personnalisés. Une attention particulière doit être portée au développement de formations attractives dans les territoires les plus paupérisés de Martinique. Un soutien particulier doit aussi être proposé aux élèves issus de milieux sociaux défavorisés qui bénéficient de peu d'appui dans le cadre familial.

## AXE 1 : ÉDUIQUER AU CHOIX D'ORIENTATION



### Constats

Améliorer l'information sur les métiers et les formations est primordial pour les élèves. En effet, cette éducation à l'orientation permet de mieux orienter les élèves, de limiter les abandons, réorientations, décrochages et assurer une motivation des élèves pour les études poursuivies.

Selon l'enquête réalisée auprès des élèves dans le cadre de l'élaboration du projet académique, 59% des élèves notamment au collège affirment qu'ils souhaitent être mieux informés sur les métiers et l'univers professionnel.

Au-delà de l'information sur les métiers et formations, dans des sociétés où les changements économiques sont désormais accélérés, il convient d'apprendre aux élèves à construire leur choix de formation et d'activités professionnelles afin qu'ils puissent se réorienter tout au long de leur vie.



### Objectifs

- \* Renforcer, tout au long du parcours de l'élève, l'éducation au choix d'orientation,
- \* Favoriser dès la classe de 5<sup>ème</sup> la découverte des métiers et des formations, sans stéréotype ni préjugés, et à l'occasion de tous les enseignements.



### Pistes d'actions

- \* Mettre en œuvre au collège et au lycée, l'horaire dédié à l'accompagnement à l'orientation grâce à un plan académique des CIO,
- \* Dialoguer avec les familles et favoriser la co-éducation,
- \* Former au rôle de professeur(e) principal(e) en matière d'orientation,
- \* Apporter régulièrement des informations actualisées sur les métiers et les emplois aux acteurs de l'orientation,

- \* Articuler, avec la Collectivité Territoriale de Martinique et l'ONISEP, des actions d'information sur les métiers en établissement et hors établissement : salon de l'orientation et des métiers, visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels,
- \* Valoriser la poursuite d'étude en classes préparatoires aux grandes écoles qui offrent dans l'académie des taux d'encadrement très favorables,
- \* Valoriser les filières de la voie technologique,
- \* Développer des projets et actions visant à favoriser l'accès aux filières scientifiques pour les filles,
- \* Mieux accompagner les élèves en situation de handicap et ceux des territoires isolés dans leurs parcours d'orientation.



## AXE 2 : ENRICHIR LA RELATION ECOLE/ENTREPRISE



### Constats

La relation école/entreprise existe, mais l'impact est insuffisamment identifié par la communauté éducative.

Les conditions de l'insertion professionnelle se construisent tout au long de la vie et l'école a une responsabilité qui se partage avec les partenaires économiques.



### Objectif

Coconstruire des services de qualité dans le cadre de la relation éducation/économie.



### Pistes d'actions

- \* Favoriser l'accès à des stages de qualité : pôle de stages, retours d'expérience des élèves,
- \* Renforcer les savoir-être des élèves en entreprise : culture d'entreprise ; accueil ; éloquence et posture ; méthodes de communication non violente ; compétences douces,
- \* Développer les temps d'immersion de professeur(e)s en entreprise,
- \* Systématiser en classe, l'exploitation pédagogique avant, pendant et après les stages ou les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP).



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Stages dating associant des LP et les entreprises martiniquaises,
- \* Gestion d'une troupe théâtrale sur le modèle d'une mini-entreprise au collège Joseph-Auguste PERRINON,

- \* Module de développement des compétences comportementales dans le cadre de la semaine Ecole- Entreprise.





### AXE 3: ADAPTER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE



#### Constats

L'académie de Martinique présente une offre de formation professionnelle particulièrement riche en pré- et post-baccalauréat. Ces filières accueillent davantage de jeunes martiniquais que la moyenne des académies. Malgré de nombreux efforts réalisés pour développer l'employabilité des lycéens et étudiants qui sortent de ces cursus, les taux d'insertion demeurent limités. Les consultations en établissement et les analyses territoriales (Pôle emploi, INSEE, DEETS, IEDOM) mettent en avant la nécessité de mieux accompagner par la formation les réponses aux besoins économiques à court et long termes.



#### Objectifs

- \* Adapter l'offre de formation professionnelle pré- et post baccalauréat aux besoins présents et futurs des usagers, du territoire et des milieux économiques.
- \* Mettre l'accent sur les métiers d'avenir et l'accompagnement des élèves les plus en difficultés socialement.



#### Pistes d'actions

- \* Poursuivre avec la CTM l'organisation territoriale de l'offre de formation en développant des pôles sectoriels performants (lycées des métiers par exemple en biotechnologies, tourisme, restauration-hôtellerie, renforcement du Campus des métiers et des qualifications de la mer),
- \* Développer avec la CTM une approche structurée de la refonte de la carte des formations professionnelles :
  - diagnostic quantitatif et qualitatif des filières de formation,
  - analyse des besoins du territoire sur les métiers en tension et métiers d'avenir en lien avec le schéma de stratégie économique de la CTM,
  - développement de nouvelles filières de formation et compléments de formation pour améliorer l'employabilité des jeunes (FCIL, mentions complémentaires),
- \* Sécuriser les parcours des élèves les plus en difficultés (élèves issus des SEGPA, des CAP, élèves en situation de handicap...) : renforcer l'offre de formation CAP à forte employabilité afin de présenter une offre riche aux élèves les plus en difficulté, prévoir un renforcement de l'offre de places dans le parcours Baccalauréat professionnel pour permettre à des élèves non issus du cursus d'y accéder par le biais de passerelles...
- \* Renforcer le lien et la coopération avec l'enseignement supérieur pour installer des filières de formation dynamiques permettant la réussite et l'insertion à chaque étape des parcours,
- \* Pour les élèves de baccalauréat professionnel, renforcer l'accompagnement vers l'enseignement supérieur afin de permettre entre autres une meilleure réussite en BTS,
- \* Contribuer au développement d'une offre multimodale (scolaire et/ou apprentissage) en lycée donnant la possibilité aux apprenants de choisir leur statut (élève ou, apprenti),
- \* Généraliser l'accès des publics de la formation continue et de la VAE, dans le cadre de modules de formation

complémentaires, aux formations présentes dans les lycées,

- \* Élargir l'offre de poursuite d'études supérieures au bénéfice des élèves de la voie professionnelle (CPGE Lycée Frantz FANON),
- \* Renforcer l'internationalisation des formations professionnelles.

#### UN NOUVEAU LYCÉE DES BIO-TECHNOLOGIES AU LPO J. PERNOCK

##### Description

Ce projet global qui correspond à deux priorités de la stratégie intelligente de la Martinique ("valorisation des ressources endogènes" et "résilience et protection du territoire"), permettra d'installer en Martinique un Centre de la valorisation des ressources endogènes et de la résilience territoriale. Cette structure serait constituée d'un département de formation initiale (rénovation du LPO Pernock), d'une plateforme technologique (création), d'un département de recherche (création), d'un département d'enseignement supérieur (création) et d'une structure d'hébergement (création). Ce centre à rayonnement caribéen participerait au développement Régional, tant sur le plan social que sur le plan économique.

**Objectifs :** Mettre en place les formations et la recherche qui permettront d'aller vers plus d'égalité sur le territoire

- Une eau de qualité accessible sur l'ensemble du territoire ;
- Une agro-transformation qui exploite mieux les ressources ;
- L'exploitation utile des sargasses ;
- La valorisation des sols ;
- Des outils de production et d'exploitation adaptés aux spécificités du territoire.

**Partenaire :** Collectivité Territoriale de Martinique

## RENFORCER LE CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS DE LA MER

### Description :

Ce projet vise à améliorer l'employabilité et les compétences des publics de la formation et de la certification professionnelles, tout au long de la vie, dans les filières maritimes.

### Objectifs :

- Mieux faire connaître la mer et ses métiers ;
- Identifier les besoins régionaux de l'économie bleue ;
- Rendre lisible l'offre de formation et développer de nouveaux parcours ;
- Internationaliser les parcours de formation

**Partenaires :** Collectivité Territoriale de Martinique, Direction de la Mer, Ecole de formation professionnelle maritime et aquacole en Martinique



## AXE 4 : ENRICHIR ET VALORISER LE PARCOURS DE L'ÉLÈVE



Dans les consultations et au cours de la concertation avec les partenaires, les intérêts exprimés par les répondants plaident pour un enrichissement des parcours.

### Constats



Permettre à l'élève d'enrichir son parcours

### Objectif



### Pistes d'actions

- \* Assurer la traçabilité des expériences des élèves et de leurs acquis, comme une première identité professionnelle : Portfolio...
- \* Favoriser la mobilité géographique : renforcer les compétences de Langues Vivantes en lien avec le milieu professionnel (Erasmus) ; développer les partenariats dans le bassin caribéen (Alliance Française, Croix Rouge, Universités / écoles, Entreprises) ; retours d'expérience (dispositifs Expat ; Retour au péyi),
- \* Appréhender une stratégie d'éducation économique, financière, budgétaire et juridique : passeport Éducfi ; Découvrons notre Constitution,
- \* Développer l'esprit d'entreprendre avec par exemple l'animation du dispositif "mini-entreprises",
- \* Mettre en évidence le droit au changement et la valorisation du parcours en s'appuyant par exemple sur les passerelles,
- \* Valoriser les activités scolaires et les travaux réalisés

par les lycéens professionnels (concours meilleur apprenti, festival des chefs d'œuvres...).





## Une académie de proximité



**P**our développer des actions efficaces et constructives, l'académie nécessite une assise organisationnelle de qualité fondée sur une administration rectorale au service des établissements scolaires ainsi que des relations enrichies avec les usagers, dont les parents et les partenaires de l'école.

L'accompagnement de la carrière des personnels et de leur formation continue est aussi central. La nouvelle dynamique de soutien, communication et de financement des initiatives de terrain (Conseil national de la refondation et Fonds d'innovation pédagogique) doit permettre à l'académie de disposer de nouveaux projets locaux ambitieux et visibles dans les établissements scolaires.

## AXE 1 : AMÉLIORER LA RELATION AVEC LES SERVICES ACADÉMIQUES



### Constats

Au sein de l'académie, malgré une forte implication des personnels du rectorat, des difficultés d'accès aux services centraux ont été mises en évidence lors des réunions et des concertations du projet académique. L'organisation actuelle des services présente certaines faiblesses :

- Les services du rectorat ne sont pas toujours faciles à joindre,
- L'accès à l'information n'est pas aisé,
- Les procédures administratives sont complexes,
- Les délais de traitement sont importants et la visibilité du traitement des demandes n'est pas totalement assurée.



PROJET ACADÉMIQUE DE MARTINIQUE 51 UNE ACADÉMIE DE PROXIMITÉ



### Objectifs

- \* Améliorer la relation avec les établissements scolaires et le personnel par la transformation des services rectoraux, par une plus grande réactivité, transparence et prise en compte des besoins des interlocuteurs des services académiques,
- \* Renforcer les capacités de remplacement des enseignants en établissements scolaires.



### Pistes d'actions

- \* Clarifier, simplifier et diffuser les procédures administratives les plus demandées (catalogue de services),
  - \* Mettre en valeur des applications et outils existants,
  - \* Organiser des rencontres informatives en bassin et en circonscription (1 à 2 fois par an),
  - \* Organiser des temps de cohésion (activités Team Building) pour faciliter la coopération et le partage d'informations inter services académiques,
  - \* Optimiser les circuits de validation des associations partenaires et des conventions au 1er et 2nd degré en privilégiant la décentralisation,
  - \* Transparence : diffuser largement dans l'académie toutes les informations relatives aux recrutements (en complément de "choisir le service public), le descriptif des missions des personnels du rectorat. Faire des appels à candidatures pour constituer les groupes de travail associant des personnels dans et hors rectorat.
- 
- \* Café éphémère au rectorat pour améliorer la cohésion,
  - \* Temps d'échanges en bassin pour le projet "rentrée sereine" et pour la démarche de construction du projet académique en novembre 2022,
  - \* Séminaire de réflexion et de cohésion des services administratifs du rectorat pour produire des pistes d'amélioration.



### Ils l'ont fait dans l'académie!

## SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE DES PROCEDURES DANS LE 1er DEGRE

Un effort particulier de simplification administrative va être réalisé pour le premier degré. Un temps fort sur l'année 2023-2024 sera consacré à un groupe de travail sur le sujet : une analyse particulière des procédures administratives doit être conduite pour aboutir à un choc de simplification et à un repositionnement de la décision au bon niveau territorial (rectorat, IEN de circonscription, directeurs d'école).

Le mouvement des personnels du premier degré doit être réorganisé et gagner en transparence pour permettre une publication des résultats correspondant au calendrier national. Les procédures et l'efficacité du remplacement doivent être améliorées pour permettre, notamment, de disposer d'un volet de remplaçants enrichi dédié aux formations.



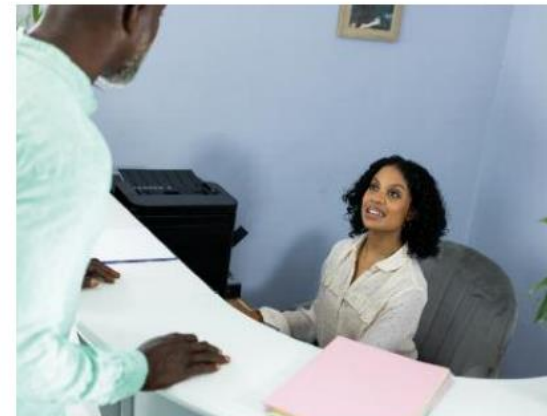
## AXE 2 : FAIRE PROGRESSER LA RELATION AVEC LES USAGERS



### Constats

De nombreux usagers estiment qu'il est important pour l'académie (rectorat, établissements scolaires) de renforcer la confiance dans la relation avec les parents et les élèves.

Les parents d'élèves ont pu exprimer un sentiment de "mise à l'écart" par l'académie.



52 UNE ACADÉMIE DE PROXIMITÉ



**Objectif** Améliorer les relations usagers en impliquant davantage les parents et en recherchant en particulier l'intégration des parents socialement défavorisés, qui sont les plus éloignés de l'école.

- \* Co-construire, pour chaque établissement scolaire, un "Projet des parents" piloté par la communauté éducative pour une co-éducation de qualité (actions pour financer des projets, projets pour le développement durable, projets pour l'amélioration du cadre de vie à l'école, valorisation des talents des parents...),
- \* Dynamiser et mettre en lumière les dispositifs d'échange existants (ex. café des parents...),
- \* Utiliser des moments de convivialité pour diffuser de l'information, de la prévention (ateliers santé, danger des écrans, sommeil...),
- \* Proposer un accueil personnalisé pour les usagers en situation de handicap et/ou à besoins particuliers (CCAS, aides sociales...) avec un interlocuteur dédié,
- \* Rénover les sites internet du rectorat et des établissements scolaires en direction du grand public,
- \* Organiser un temps fort de rencontre entre les établissements scolaires accueillant les publics les plus défavorisés pour partager les bonnes pratiques portant sur les échanges avec les parents les plus éloignés de l'école,
- \* Mettre à la disposition des parents de façon privilégiée les offres des partenaires sociaux, santé, numérique... de l'académie,
- \* Continuer le déploiement territorial du dispositif d'accueil des parents d'élèves allophones (OEPRE : Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des élèves).



**Pistes d'actions**



Une académie de proximité

### AXE 3 : DÉVELOPPER LA LISIBILITÉ DE L'ORGANISATION DES SERVICES ACADEMIQUES



**Constats**

Il a été exprimé dans les concertations un manque de clarté sur les rôles et responsabilités des acteurs (Qui fait quoi ?).



**Objectif**

Clarifier et rendre transparents les rôles des personnels et l'organisation du rectorat.



**Pistes d'actions**

- \* Mettre en place un chantier Gouvernance permettant de clarifier les rôles et responsabilité de chaque personnel au sein du rectorat,
- \* Développer un organigramme dynamique, permettant de faire le lien entre les personnels, leur positionnement dans la structure et leurs missions,
- \* Diffuser largement les lettres de missions des principaux acteurs de l'académie afin de rendre lisible l'organisation du rectorat,
- \* Faire des appels à candidatures pour l'organisation de groupes de travail sur le fonctionnement des services du rectorat,
- \* Organiser des rencontres en bassin et circonscription pour présenter les services académiques.



## AXE 4 : ENRICHIR LA RELATION DES ACTEURS DE L'ACADÉMIE AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



### Constats

La relation entre l'académie, les écoles, les EPLE et les collectivités de rattachement interroge parfois dans les deux sens : méconnaissance des interlocuteurs, de l'organisation, des processus de sollicitation ...



### Objectif

Faciliter le dialogue et fluidifier la coopération avec les collectivités



### Pistes d'actions

- \* Partager les informations relatives aux organigrammes et annuaires, identifier les interlocuteurs et clarifier leur rôle,
- \* Lister les modalités de saisine par thématique (transport, sécurité, bâti, informatique...),
- \* Identifier les procédures pour trouver les bons interlocuteurs,
- \* Actualiser les conventions de partenariat,
- \* Construire un tableau de bord des conventions en vigueur pour l'académie, l'école et l'EPLE,
- \* Partager les réflexions communes des EPLE entre le rectorat et la collectivité territoriale de rattachement,
- \* Développer des ateliers thématiques pour échanger autour de l'expertise sectorielle partagée par l'académie et les collectivités territoriales de rattachement (ateliers sur le numérique éducatif, le soutien aux élèves en situation de handicap, l'EDD...),
- \* Renouveler la journée annuelle des partenaires.

## AXE 5 : AMÉLIORER LA RELATION DES ACTEURS DE L'ACADÉMIE AVEC LES PARTENAIRES



### Constats

La relation à conforter entre l'académie, les écoles, les EPLE et les partenaires associatifs, institutionnels, sociaux ou entrepreneuriaux rencontre parfois des incompréhensions ou des difficultés par manque de connaissance des organisations ou des champs de compétences respectifs.



### Objectif

Faciliter le dialogue et fluidifier la coopération avec les partenaires associatifs, institutionnels, sociaux ou entrepreneuriaux.



### Pistes d'actions

- \* Organiser régulièrement des rencontres thématiques avec les partenaires pour construire et organiser les dispositifs et évaluer les actions communes,
- \* Partager les informations relatives aux organigrammes et annuaires,



- \* Identifier les interlocuteurs et clarifier leur rôle,
- \* Lister les modalités de saisine par thématique (transport, sécurité, bâti, informatique...),
- \* Actualiser les conventions de partenariat,
- \* Construire un tableau de bord des conventions en vigueur pour l'académie, l'école et l'établissement.

## AXE 6 : ENRICHIR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CARRIÈRE ET LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS



### Constats

Les personnels ne se sentent pas suffisamment valorisés et accompagnés dans leur parcours professionnel (gestion de carrière, rémunération, reconnaissance du parcours de formation continue).

Il est ressenti un manque de visibilité et/ou de lisibilité de l'offre de formation et la nécessité de relations plus développées avec l'INSPE pour assurer un continuum de formation.



### Objectifs

- \* Mieux répondre aux besoins d'accompagnement de carrière.
- \* Valoriser les rémunérations et les carrières des personnels enseignants et assimilés.



### Pistes d'actions

- \* Déterminer au mieux l'adéquation entre les compétences, le profil, le souhait de l'agent et le poste qui pourrait être proposé,
- \* Mettre en lumière les dispositifs existants (services de gestion, RH de proximité "Proxi-Rh" conseiller mobilité carrière, psychologue clinicienne, service social des personnels...),
- \* Diffuser des portraits métiers dans le "RH info" et la lettre interne,
- \* Renforcer la formation des directeurs d'école,
- \* Créer un événement "l'académie a un incroyable talent" qui regroupe tous les établissements comprenant une remise de prix aux personnels et invitation des parents et partenaires,
- \* Proposer un meilleur accueil et accompagnement des personnels contractuels, notamment les néo contractuels.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Poursuivre le programme "Vis ma vie" permet l'immersion dans un emploi différent de celui de l'agent,
- \* Favoriser l'accompagnement de la première cohorte MAE,
- \* Début de l'opération de formation initiale et continue "Améliorer l'évaluation des élèves au quotidien" conduite par l'EAFIC, l'INSPE et Canopé.

### UNE ECOLE ACADÉMIQUE DE FORMATION CONTINUE ADAPTÉE AUX BESOINS DES PERSONNELS

La création de l'EAFIC en avril 2022 doit permettre de redynamiser la formation continue des personnels :

- Remettre à plat et simplifier les procédures de fonctionnement de l'EAFIC, publier un cahier des charges pour rendre lisibles ces procédures,
- Renforcer et adapter la formation des personnels en fonction des besoins exprimés,
- Développer des formations qui s'inscrivent dans la durée (entre 12 et 36 mois),
- Renforcer l'ergonomie des outils de l'EAFIC,
- Développer les relations avec la recherche et d'autres partenaires (INSPE, CANOPE, Institut français de l'éducation IH2EF),
- Renforcer la formation des formateurs,
- Développer des formations conjointes 1er et 2nd degrés, associant également les étudiants INSPE autour de problématiques vives pour l'académie (évaluation des élèves dans la classe au quotidien, prévention de l'illettrisme, apprentissage du créole, soutien des élèves en situation de handicap...),

Pour le premier degré, renforcer la formation des directeurs d'école et permettre le développement de formations pour les enseignants en dehors des plans imposés. Pour le 2nd degré, renforcer la formation des personnels de direction et en particulier des adjoints.

Partenaires : INSPE, CANOPE, Institut français de l'éducation, IH2EF.

## AXE 7 : MIEUX CAPITALISER LES EXPÉRIENCES AUTOUR DE LA GESTION DE CRISE



### Constats

Dans les consultations en ligne, les responsables d'établissements scolaires manifestent le besoin d'avoir une aide (contacts, procédures formalisées et partagées) pour gérer les crises (ex. vol de matériel, agressions ...) et les situations particulières (élèves à besoins éducatifs particuliers...)



### Objectif

Impulser et modéliser une organisation de gestion de crise en fonction du cadre juridique en vigueur.



### Pistes d'actions

- \* Programmer des temps d'échanges entre directeurs, chefs d'établissement, corps d'inspection et les services académiques pour partager les bonnes pratiques,
- \* Recenser les pratiques existantes en écoles & EPLE et retours d'expérience pour la gestion des crises et situations particulières,
- \* Créer une banque de données des procédures harmonisées par l'académie (ex : volet juridique) et des retours d'expérience en EPLE,
- \* Poursuivre l'engagement fort dans la prévention et la gestion de crise des risques majeurs,
- \* Porter une attention particulière aux situations de crise qui entraînent des fermetures d'établissements scolaires (Plan sargasses, plan citernes d'eau et protocole pour les coupures d'eau),
- \* Développer dans le primaire un "baromètre des jours d'école perdus" pour limiter les fermetures d'écoles dues aux crises.



## DEPLOIEMENT DE CITERNES DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

### Description :

Installation par les partenaires de citernes tampon ACS (Attestation de Conformité Sanitaire) pour permettre une continuité dans l'alimentation en eau des établissements scolaires.

### Objectif :

Eviter les fermetures d'établissements scolaires pour des raisons sanitaires en cas de coupures de l'alimentation en eau (sécheresse, travaux, casses).

Partenaires : CTM, CACEM, ARS, DEAL



Une académie de proximité

## AXE 8 : MIEUX CONNAITRE LES ÉTABLISSEMENTS ET VALORISER LEURS PROJETS



### Constats

La vie des établissements est riche d'actions à partager et à diffuser.

Les personnels comme les élèves apprécient que leurs idées et expériences porteuses soient valorisées et diffusées au sein de l'académie et vers le grand public.



### Objectifs

- \* Mieux connaître les établissements et valoriser leurs projets,
- \* Soutenir les établissements dans le déploiement de leur projets et leur capacité d'évaluation,
- \* Conforter la place de l'École dans le territoire,
- \* Accompagner les établissements dans la démarche "Notre école faisons-la ensemble" et la sollicitation du FIP (Fonds d'Innovation Pédagogique),
- \* Poursuivre le développement de l'évaluation des établissements scolaires des 1er et 2nd degrés,
- \* Mettre en place des dialogues de proximité entre le rectorat et les établissements scolaires.



### Ils l'ont fait dans l'académie !

- \* Partenariat avec RCI pour l'émission "en direct des établissements",
- \* Diffusion des lettres internes "Trait d'union" et "Infos RH".

## AXE 9 : LA COMMUNICATION POUR MIEUX FAIRE CONNAITRE L'ACADÉMIE



### Constats

La communication sur les dispositifs existants est parfois inadaptée.

Les consultations révèlent le sentiment d'un manque de valorisation des actions dans les établissements scolaires.



### Objectif

Améliorer en interne et en externe la visibilité et la lisibilité des actions de proximité des établissements scolaires et du rectorat.



### Pistes d'actions

- \* Repenser l'architecture et l'ergonomie du site académique pour faciliter l'accès à l'information,
- \* Mettre en lumière les actions du rectorat et des établissements scolaires sur les réseaux sociaux,
- \* Utiliser les bons canaux de communication : adapter le canal à la cible et à l'information à diffuser (écrans d'information, brèves actus en début de réunion, affiches, salles des profs...),
- \* Mettre en place une tournée informative (bus, réunions décentralisées...) pour diffuser des informations sur les partenaires aux parents en écoles et en EPLE.
- \* Poursuivre le déploiement des newsletters internes et externes (Trait d'union, Carnet de liaison, Infos RH)

Merci à toutes et à tous pour votre engagement  
au service de la réussite de nos élèves

Nathalie Kraus.

---

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE MARTINIQUE

Les hauts de Terreville Schœlcher  
97279 Martinique  
☎ 0596 52 25 00  
[www.ac-martinique.fr](http://www.ac-martinique.fr)

# Annexe 4 : « Charte de Déontologie pour l'accueil des enfants sur les temps péri et extrascolaires »

D  
I  
R  
E  
C  
T  
I  
O  
N  
  
D  
E  
  
L  
A  
  
P  
A  
R  
E  
N  
T  
A  
L  
I  
T  
É  
  
E  
T  
  
D  
E  
  
L'  
  
É  
D  
U  
C  
A  
T  
I  
O  
N



1 place de l'Hôtel-de-Ville Bourg 97230 SAINTE MARIE – tél. : 0596 69.30.06 – Fax. : 69.03.05  
Adresse internet : <http://www.ville-saintemarie.fr>  
Email : villessaintemarie@wanadoo.fr

S  
E  
R  
V  
I  
C  
E  
  
A  
N  
I  
M  
A  
T  
I  
O  
N

## CHARTRE DE DÉONTOLOGIE DE L'AGENT D'ANIMATION SUR LES TEMPS SCOLAIRE, PÉRI ET EXTRASCOLAIRE



*ÊTRE AGENT D'ANIMATION À LA VILLE DE SAINTE MARIE C'EST....*

*Depuis 1998, la Ville de Sainte-Marie développe une politique éducative centrée sur les besoins des enfants et des jeunes.*

*De nouveaux services sont créés et permettent d'accueillir ce public sur les temps péri et extrascolaires.*

*Dans le souci d'offrir un service public de qualité et de satisfaire aux besoins fondamentaux des jeunes samaritains, une « Charte de déontologie pour l'accueil des enfants en A.C.M « Accueil Collectif de Mineurs » a été élaborée.*

*Cette Charte est un outil identitaire visuelle de référence, qui favorise le dialogue et la cohésion au sein des diverses équipes d'animation.*

*Elle précise le rôle de l'agent au sens large de la fonction au sein des structures ou/et des misent à disposition dans les classes par la collectivité. Elle permet aussi de définir les valeurs éducatives communes à partager entre les professionnels ainsi qu'avec les familles.*

*Donc pour se faire nous avons constitué un petit comité de pilotage. Il est composé d'agents provenant des écoles Maternelles, Élémentaires et Primaires de la ville.*

*Les travaux ont été menés sous forme de recherche, de réflexions personnelles mais aussi d'enquête auprès de nos collègues. Cette méthode de travail était volontaire de notre part, de sorte que nous ayons une vision plus large et réaliste de l'animateur sur notre territoire.*







*(D'ANIMATEURS À ANIMATEURS)  
D'AGENTS À AGENTS*


## 1-VALEUR ÉDUCATIVE

L'animateur est un référent pour l'enfant qu'il accompagne tout au long de la journée dans sa progression éducative. Il est présent sur les temps scolaire, péri et extrascolaires, ainsi il garantit la sécurité physique et mentale des enfants et contribue aux missions d'encadrements et de bien être selon la réglementation en vigueur.


**Mais l'animateur représente avant tout les valeurs éducatives de la municipalité auprès des enfants.**


**C'est pour cela qu'il doit s'engager à :**


-  Lire et appliquer le Projet Éducatif Du Territoire de la ville de SAINTE MARIE.
-  S'informer sur la réglementation et son évolution avant de mettre en place une activité.
-  Respecter les principes de laïcité et de neutralité en s'abstenant de tout prosélytisme ou propagande de quelque nature que ce soit.  
(Ex : distribution de livret religieux ou politique...)
-  Être patient et à l'écoute des enfants, créer une relation sociale favorisant le vivre ensemble en mettant en avant les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité).
-  Respecter comme tous les agents de la fonction publique l'obligation de réserve et de discrétion.  
(Ex : état de santé d'un enfant, les informations sur les fiches de liaison et sanitaire, je suis pour ou contre ....)
-  S'informer et respecter les procédures internes de service, règlement intérieur de la collectivité, charte, memento ACM ....

 Connaître et compléter si nécessaire les documents qui gravitent autour de l'enfant et de sa prise en charge.


(Ex : PAI, décharge de responsabilité, cahier d'infirmier, carnet de bord, registre d'appel, fiche de liaison, fiche sanitaire, bon de livraison restauration ....)


 Assurer la sécurité des enfants qui lui sont confiés et cela en toute circonstance par une surveillance active. Aucun enfant ne doit être seul avec un adulte sauf cas exceptionnel (le signaler aux collègues et rester visible)


 Garantir une bonne communication avec les parents sur le déroulement de la journée de leur enfant (ex : prise du repas, activité, comportement...), la/le Directrice/teur, les enseignants lors de la transmission de toutes informations utiles pour le reste de la journée. (Ex : enfant malade, rendez-vous médical....)


 Bannir toute attitude familière pouvant porter à confusion.


(Ex : distribution de bonbon hors projet d'animation), échange de coordonnées téléphonique, contact physique (étreinte prolongée, ne pas prendre d'enfant sur les genoux....) sauf pour les enfants de maternelle et si cela est nécessaire pour des raisons de sécurité ou pour le rassurer.

 Utiliser la langue française ou le créole pour parler aux enfants sans que se soit familier ou grossier. L'animateur doit reprendre les enfants qui ont un langage inapproprié.


 S'interdire toutes moqueries, hurlement, humiliation, discrimination, vexation, jugement sur l'enfant ou son entourage familial. Respecter l'enfant ne pas le frapper et traiter les conflits entre enfants sans crier et à l'écart des autres camarades. Il doit aussi avoir une attention particulière pour les enfants « dits » difficiles ou en situation de Handicap lorsque cela est reconnu.

 Bannir les activités inadaptées à la tranche d'âge, une musique inappropriée, une prise de vue (photo) ou une vidéo non autorisée sur les statuts des réseaux sociaux.

 Permettre à l'enfant de ne rien faire ou de choisir son activité en toute sécurité.

 Avoir une tenue vestimentaire décente et adaptée aux activités, une hygiène corporelle irréprochable ainsi que des chaussures adaptées à ses missions.

(Ex : jeans déchirés ou taille basse, chaussures de ville (sandalette, talon haut), les extensions angulaires dangereuses pour les enfants (risque de griffures accidentelles), débardeur avec des fines bretelles, sous vêtement visible ....)

 S'interdire de fumer, de boire de l'alcool, de jouer sur son téléphone portable pendant les heures de travail au sein de la structure d'accueil.

## 2-S'IMPLIQUER AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'agent fait partie de l'équipe d'animation et doit œuvrer pour créer le « Nous ». Il doit s'intégrer et veiller à avoir de bonnes relations avec la coordinatrice ou la directrice qui est son supérieur hiérarchique direct, mais aussi avec les collègues et les différents collaborateurs de cette Direction. Ces bonnes relations basées sur le respect doivent aussi s'étendre aux autres professionnels qui sont présents dans l'école ou sur le centre tout en observant le rôle et la place de chacun.

(Ex : Équipe enseignantes, prestataire de la restauration, prestataire de nettoyage, intervenant, infirmière.....)

**Par conséquent il doit s'engager à :**



Mettre au service du collectif son expérience, ses compétences et connaissances.



Être sérieux, ponctuel et assidu sur le lieu d'affectation. Les absences et retards doivent être signalés à la coordinatrice ou la directrice ou au Service Animation sans tarder et joindre si cela est possible un justificatif écrit.

(Ex : arrêt de travail, convocation examen, concours tribunal, rendez-vous médical.....)

Par ailleurs les absences pour convenance personnelle ou exceptionnelle doivent faire l'objet d'un courrier à l'attention de Monsieur le Maire.



Consulter son supérieur hiérarchique direct pour toute prise de décisions.



Participer à l'élaboration du projet pédagogique car il est force de propositions, aux formations en relation ou non avec les missions du péri et de l'extrascolaire et à toutes les réunions, qu'elles soient de la Direction ou de la collectivité sauf s'il y a un empêchement justifié.



Avertir le Service de son droit à l'image et de son souhait de ne pas figurer sur les divers supports papier, numérique ou réseaux sociaux de la ville.



Prendre soin de lieux commun et matériels mis à disposition.



Exclure tous conflits personnels entre animateurs au sein de la structure d'accueil et avoir une attitude professionnelle.

### 3- ENCADREMENT ET SUIVI DE L'ANIMATEUR DANS SES MISSIONS .

L'agent est placé sous l'autorité de la coordinatrice ou la directrice en A.C.M. Son rôle est d'encadrer, d'accompagner, de suivre l'évolution de l'animateur dans la collectivité.

**Donc la coordinatrice ou la directrice en A.C.M s'engage à :**



Accompagner l'agent dans son suivi pédagogique de la mise en place des activités liées au projet pédagogique. Elle accordera une attention particulière au stagiaire BAFA ou autre animateur débutant ou non qualifié. Mais il aura aussi la possibilité de mettre en place un système de tutorat avec un animateur plus expérimenté.



Mettre en place des réunions de préparation du projet pédagogique du centre avec l'équipe d'animation de sorte que tout le monde puisse échanger et soit au fait avec la philosophie (l'idée, le thème) et les règles de vie du centre.



Proposer selon les besoins, le projet professionnel et les difficultés rencontrées des formations liées ou non à l'accueil des enfants.



Orienter l'agent pour des besoins spécifiques vers d'autres services comme le Centre Communal d'Action Sociale, le service Hygiène et Sécurité, le service de la Richesse Humaine.....

**Mais pour que cela soit productif l'animateur doit s'engager aussi à :**



Signaler et rendre compte de toutes les difficultés qu'il rencontre ou à constater lors de sa prise de fonction dans l'A.C.M. De sorte que la coordinatrice ou la directrice puisse réagir afin de prendre une décision adaptée et par la suite en informer le service.

#### 4. L'ECHANGE AVEC LA COMMUNAUTÉ EDUCATIVE ET LES FAMILLES

Cet échange sera basé sur la **communication et l'entraide** visant à créer un partenariat productif ayant pour un seul et même objectif « Une bonne prise en charge de l'enfant ! ». Cela passera par les divers axes qui tournent autour de lui dans sa globalité et favoriseront aussi le bon fonctionnement de l'ACM.

**Tel que :** L'accueil, la sécurité, la diffusion d'informations, les diverses méthodes éducatives, les activités proposées par l'équipe d'animation....

Combien même la coordinatrice ou la directrice en A.C.M est l'interlocuteur principal de ces divers partenaires, l'agent lui aussi peut être amené à intervenir dans cette dynamique de partenariat.

**Pour y participer activement et valoriser son travail en tant que professionnel de l'animation l'animateur doit s'engager à :**



Saluer les partenaires, être poli, respectueux lors des échanges et avoir une certaine maîtrise de soi, même si la situation est difficile.



Parler de ses missions, de la journée de l'enfant et des difficultés rencontrées, pour un meilleur suivi et pour toute suite utile. Il devra aussi avoir une attention particulière surtout pour les familles qui ne sont pas proches de la communauté scolaire.



Être à l'écoute des partenaires et transmettre les doléances au responsable de l'ACM.

*"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences".*

Françoise DOLTO  
Psychanalyste de Jeune Enfant (source internet)

**ÊTRE AGENT D'ANIMATION À LA VILLE DE SAINTE MARIE C'EST TOUT CELA !**

Il est prévu que la charte soit réévaluée si nécessaire en fonction des difficultés rencontrées et de l'évolution de la réglementation.

La coordinatrice ou la directrice de l'A.C.M peut porter des précisions pour une meilleure compréhension en cas de doute de l'agent.

Car comme dit au préalable elle est le document de référence de l'animateur pour une meilleur qualité de service public sur notre territoire !

*Donc,*

*Nous soussignons,*

*Déclarons avoir pris connaissance de la Charte et nous nous engageons à respecter toutes ces règles de vie pour le bien-être de tous.*

<i>Mme Violaine DIAZ</i>	<i>Mme Rachel REGAL</i>	<i>Mme/Mr</i>
<i>Elus à l'Education et à l'Enfance</i>	<i>Directrice de la Parentalité et de l'Éducation</i>	<i>La/le coordinatrice/teux ou la/le directrice/teux</i>

*Les membres de l'équipe d'animation*

## Annexe 5 : Règlements intérieurs

### remarques générales sur les temps du péri- scolaire et de l' extra-scolaire

Les Accueils Collectifs de Mineurs sont :

- o les temps périscolaires avec les garderies du matin et du soir et l'interclasse
- o les temps extrascolaires avec le mercredi, les petites et grandes vacances

Ils ont été mis en place pour répondre aux besoins des parents :

- d' un mode de garde offrant toutes les garanties de respect des normes d' encadrement en vigueur,
- agréé par la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
- reconnu par la Caisse d' Allocations familiales.

Ces services ont tous pour vocation d' offrir aux enfants :

- Un espace de libération des énergies
- Une aide à la socialisation avec un accent particulier sur le respect, de soi-même, de l' autre, de la règle commune (qu' elle soit règle du jeu ou de la vie en société)
- Une possibilité d' épanouissement par le développement de l' imaginaire, de la créativité, de la curiosité
- Un accompagnement à l' autonomie
- Une intégration dans le quartier, la ville, la Martinique voire au-delà
- Un respect des rythmes naturels de l' enfant, de sa parole, de son corps
- Une prise en compte des rythmes sociaux : Noël ; Pâques, fête des Mères, fête des Pères
- Une approche mêlant connaissance et respect des traditions et modernité (ex du Carnaval)
- Une large palette d' activités :
- Une sécurité et une attention optimale

Ils sont assurés par une équipe comprenant :

- 1 coordinateur-trice :  
Son rôle est d' assurer la gestion matérielle et pédagogique, de faire le lien avec les parents et l' environnement local du centre. Par ailleurs, il-elle est chargé-e, non seulement du déroulement, mais aussi de la préparation et de l' évaluation de l'accueil. Il-elle participe à l' élaboration du projet pédagogique et en informe les animateur-trice-e et les parents. Il-elle rend compte de son travail aux élu-e-s de la commune. Il-elle a un statut de responsable vis à vis des autorités de tutelle. Il-elle est garant-e de la sécurité physique et affective des enfants. Il-elle doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d' aboutir et à ce que les activités aillent dans cette direction. Il-elle doit être vigilant-e, présent-e, disponible à tous les moments. Il-elle doit permettre une cohésion au sein de l' équipe, en rendant un dialogue harmonieux entre animateur-trices-s.

- Une équipe composée d'agents d'animation, d'agents spécialisés des écoles maternelles d'agents polyvalents Cette équipe a pour fonctions :
  - l'animation des différents moments de la journée
  - l'accueil des enfants
  - la préparation des activités, leur mise en place, le rangement

L'équipe est garante de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant. Elle ne doit pas oublier que les animateur-trice-s sont les référent-e-s de l'enfant, qu'il-elle-s ne doivent pas montrer le mauvais exemple en ce qui concerne leur attitude corporelle et verbale. L'équipe doit faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité. Elle est garante du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Elle s'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe. Pour la mise en place d'activités spécifiques, il peut être fait appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique. Elle doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives. Elle participe aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan. Elle travaille en relation avec les différents membres de l'équipe de direction. Elle doit être vigilante, présente, disponible à tous les moments. Elle organise le service du restaurant scolaire et de l'entretien des locaux occupés par le Centre de Loisirs tout en assurant le respect de l'application des conditions d'hygiène

Les règles d'hygiène et de sécurité sont scrupuleusement respectées :

- Pharmacie accessible
- Téléphone (fixe et portable)
- Liste de présence toujours à portée de main
- Registre de sécurité accessible
- Projet sur l'attitude en cas d'urgence
- Formation régulière aux gestes de 1er secours,
- Formation régulière pour les incendies, les risques sismiques
- Formation régulière à l'hygiène alimentaire

A sainte Marie nous respectons les normes les plus rigoureuses :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans sur le temps extrascolaire
- 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans sur le temps extrascolaire
- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans sur le temps périscolaire
- 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans sur le temps périscolaire
- 50% des agents titulaires du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA – ou équivalent)
- 30% des agents en cours de formation au BAFA

Chaque année un projet pédagogique est élaboré. Il tient compte :

- des besoins affectifs, psychologiques, psychomoteurs (...) des enfants selon leur âge
- des particularités de l'école (situation géographique, effectifs, type d'établissement, environnement, équipements et bâtiments...)
- du projet d'école
- des moyens de la ville (en personnel, en matériel...)

Les activités possibles :

- Initiation au jardinage, jardinage en pot, germination de graines
- tambour et ti bwa / danse / musique et chant
- châteaux de cartes
- Couture (confection de son masque et atelier peinture pour la personnaliser)
- Peinture / Dessin et coloriage / Pâte a modelé / Papier mâché / gommettes / Décorer un Tee shirt, peinture sur tissu / Faire des tableaux de sable ou de craie / Réalisations d' objets divers (origami, perles, tableau avec de la peinture, panier en rotin...) / Crochet,
- Raconter une histoire / lecture mimée / les enfants auront la possibilité de porter quelques livres de la maison / Poème, comptine
- Tir à la corde / jeux extérieurs (sans contact) / fitness, / courses / Tir au but (foot) / Tir au panier (basket) / Trampoline / Tricycle / Jeux avec les cerceaux / Fitness bêlé (autre)
- Jeux de mimes
- Relaxation
- Mots fléchés / Mots mêlés / Baccalauréat / jeux de société / puzzle
- Coiffure

# règlement intérieur des centres de loisirs

## PREAMBULE :

Les mercredis permettent d'offrir un mode de garde aux enfants qui en ont besoin et de proposer aux enfants des activités récréatives, de découverte, de rencontre. Ils rentrent dans le cadre du dispositif de l' Education Nationale « Plan mercredi »

Les petites vacances et les grandes vacances sont organisées en fonction des « temps sociaux » et tiennent compte des usages en vigueur en Martinique selon les périodes (Carnaval, Pâques, Noël...)

Elles alternent activités sur le centre plus reposantes, sorties sur le territoire samaritain pour découvrir l'environnement immédiat et sorties hors de la commune pour découvrir la Martinique.

Ce règlement a pour objectif d' établir des règles de fonctionnement pour une bonne cohésion et une communication saine entre la Ville, les parents et les équipes éducatives.

## ARTICLE 1 : LES BENEFICIAIRES :

Ce sont tous les enfants à partir de 4 ans.

## ARTICLE 2 : INSCRIPTION ET PAIEMENT

Le tarif du séjour sera proposé en fonction du quotient familial. Le paiement s' effectue au service Affaires Scolaires / Animation, selon le calendrier communiqué par ce service.

Certaines sorties sont à la charge du parent.

Une liste de pièces sera demandée.

Les dossiers devront être remis complets et signés.

## Article 3 : L' ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS

	Mercredi	Petites vacances	Grandes vacances
Accueil des enfants	7h30	7h30	7h30
Début des activités	8h00	8h00	8h00
Fin des activités	16h30	16h30	16h30
Fin du centre	17h00	17h00	16h30

Les parents doivent respecter les horaires du centre.

Les enfants sont confiés à l' animateur-trice au niveau du portail.

Aucun enfant ne sera récupéré sans l' autorisation écrite ou téléphonique du parent. (*L' appel doit être passé par l' animateur-trice*).

Toute personne étrangère devra justifier de son identité et aura sous sa responsabilité la garde de l' enfant.

## Article 4 : TENUE VESTIMENTAIRE

Les enfants doivent être correctement vêtus.

Les sandales ne sont pas autorisées sauf pour les sorties à la piscine et bain de mer.

Des tenues pratiques sont recommandées selon l'activité.

Piscine	Mer	Randonnée	Sur le centre
Vêtement de rechange Bouteille d'eau maillot de bain (slip pour les garçons) Bonnet Serviette Sandales	Vêtement de rechange Bouteille d'eau Short de bain Serviette Sandales Natte ou Tapis	Vêtement de rechange Bouteille d'eau Short Tennis Casquette Natte ou Tapis	Vêtement de rechange Bouteille d'eau Tennis Casquette

#### ARTICLE 5 : OBJETS INTERDITS

Il est interdit à tout enfant d'être en possession d'objets tranchants ou pointus (cutter, couteau, ...)

Il est interdit d'emmener des bonbons.

Les enfants ne doivent pas porter de bijoux de valeur. La responsabilité de la ville ne saurait être engagée en cas de perte.

Il est interdit d'emmener des jouets sur le centre, tout comme des produits de maquillage, des tablettes, des téléphones portables ou des jeux électroniques.

En cas de perte, La ville ne pourra être tenue pour responsable.

#### ARTICLE 6 : LES MEDICAMENTS

Aucun médicament ne sera administré aux enfants.

Les parents ayant un enfant souffrant d'asthme devront confier au- à la directeur- trice du centre le traitement et l'ordonnance délivrée par le médecin.

#### ARTICLE 7 : URGENCES MEDICALES

En cas d'urgence médicale grave, les actes médicaux nécessités par l'état de santé de l'enfant en cause doivent être accomplis sans attendre l'autorisation ponctuelle des parents.

A cet effet, une autorisation de transporter l'enfant à l'hôpital le plus proche doit être préalablement signée par les parents, ce, lors des formalités d'inscription auprès du service des Affaires Scolaires de la Mairie (inscription scolaire).

En cas d'accident ou de toute autre urgence, les parents seront immédiatement prévenus si possible par téléphone.

L'animateur-trice n'est pas autorisé-e à accompagner un-e enfant blessé-e ou malade à l'hôpital.

#### ARTICLE 8 : SUIVI MÉDICAL

En cas de maladie ou de suivi médical, les parents sont invités à informer le - la directeur - trice du centre et le service de l'Animation afin de mettre en place un PAI (Protocole d'Accompagnement Individuel) avec le médecin scolaire.

#### ARTICLE 9 : LES MALADIES CONTAGIEUSES

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de garder les enfants présentant une maladie contagieuse (impétigo, varicelle, état grippal, fièvre ...) et doivent présenter un certificat de non contagion pour être admis en centre de loisirs.

#### **Article 10 : REPAS**

L' enfant doit prendre son petit déjeuner avant d' arriver sur le centre.

Le déjeuner et le goûter seront pris sur le centre.

L' enfant reçoit un menu équilibré, il est donc souhaitable que l' enfant consomme tous les éléments. De ce fait les animateur-trice-s inciteront les enfants à y goûter.

En cas de PAI (Projet d' Accueil Individualisé) le parent devra fournir le document pour la période.

#### **ARTICLE 11 : RESPECT DES INSTALLATIONS, DU MATERIEL ET DU PERSONNEL**

Les enfants sont tenus de respecter :

- le personnel d' encadrement ainsi que les autres enfants
- les règles d' hygiène et de propreté
- le mobilier et le matériel qui seront mis à leur disposition.

#### **ARTICLE 12 : LES CLAUSES D' EXCLUSION**

L' enfant ayant un comportement incompatible à la vie en collectivité recevra un avertissement écrit.

L' enfant ayant reçu trois avertissements pourra être exclu-e temporairement voire définitivement selon le cas.

Si le comportement des parents laisse à désirer (agressivité, refus d' accepter le règlement du service ...) l' exclusion temporaire ou définitive de leur enfant peut être prononcée par la Ville

#### **ARTICLE 13 : REMBOURSEMENTS ET REPORTS**

Les remboursements et / ou reports sont possibles en cas d' absence pour raisons médicales de l' enfant ou de centre non assuré par la Ville.

Dans tous les cas, les parents doivent faire une demande écrite au Maire, Président de la caisse des Ecoles et fournir les justificatifs des paiements (et le cas échéant le certificat médical de l' enfant).

##### **ARTICLE 13-1 : EN CAS D' ABSENCE DE L' ENFANT**

En cas d' absence d' un enfant pour raison de santé, les parents sont invités à :

- prévenir le- la directeur- trice du centre
- produire un certificat médical

Ils se verront proposer, à compter du 3<sup>ème</sup> jour d' absence (carence de 2 jours) :

- un report sur un autre centre de loisirs
- un remboursement si le report n' est pas possible.

##### **ARTICLE 13-2 : EN CAS DE FERMETURE DES CENTRES**

Les parents se verront proposer, à compter du 3<sup>ème</sup> jour de fermeture du centre :

- un report sur le un autre centre de loisirs
- un remboursement si le report n' est pas possible.

# règlement intérieur de la garderie

## **PREAMBULE :**

Les garderies sont une transition entre le temps de l' école et le temps de la famille (garderies du matin et du soir).

La Ville de Sainte Marie a choisi d' organiser l' accueil périscolaire en « Accueil Collectifs de Mineurs » pour assurer une bonne qualité d' accueil et de sécurité selon la réglementation en vigueur. Par conséquent, elle officialise la présence des élèves dans l' enceinte des établissements en dehors des heures de cours.

Ainsi, une équipe d' animation encadre les enfants sur ce temps périscolaire. C' est-à-dire que des animateurs les prennent en charge à la garderie matin et soir.

Ce règlement a pour objectif d' établir des règles de fonctionnement pour une bonne cohésion et une communication saine entre la Ville, les parents et les équipes pédagogiques.

## **ARTICLE 1 : LES BENEFICIAIRES :**

Ce sont tous les enfants scolarisés à compter de 3 ans.

## **ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions annuelles, pour la garderie, s' effectuent dans les établissements du 13 au 31 mai de l' année précédant la rentrée. Les inscriptions en cours d' année scolaires se font en mairie au service Animation.

L' inscription est la condition d' accueil de l' enfant même si sa présence est occasionnelle.

Une liste de pièces sera demandée.

Les dossiers devront être remis complets et signés.

## **ARTICLE 3 : LES PAIEMENTS**

Les paiements s' effectuent du 1<sup>er</sup> au 20 de chaque mois à la régie municipale en mairie.

Le tarif est forfaitaire et s' applique quel que soit le nombre de jours de fréquentation de la garderie et quelle que soit l' heure d' arrivée ou de départ de l' enfant.

Le paiement mensuel reste dû, si le parent n' a pas averti de l' absence de son enfant.

## **ARTICLE 4 : LES HORAIRES**

La garderie fonctionne le lundi, mardi, jeudi, vendredi, le matin de 6h30 à 8h00 et le soir de 16h00 à 17h30.

Le non-respect de ces horaires peut entraîner l' exclusion.

Les familles s' engagent à respecter les horaires d' ouverture et de fermeture de la garderie. Au-delà de 17h30 l' animateur tentera de joindre les parents s' il reste sans réponse, il contactera ses responsables hiérarchiques puis la gendarmerie afin de leur confier l' enfant.

Il rédigera ensuite, un rapport et les parents seront entendus par les responsables.

En aucun cas, la responsabilité du personnel ne sera engagée en dehors de ces horaires.

#### **ARTICLE 5 : L' ACCUEIL A LA GARDERIE**

Aucun enfant ne sera récupéré sans l' autorisation écrite ou téléphonique du parent. (*L' appel doit être passé par l' animateur-trice*).

Toute personne étrangère devra justifier de son identité et aura sous sa responsabilité la garde de l' enfant.

Un goûter sera remis aux enfants dont les parents sont à jour des paiements.

Aucun goûter ne pourra être réclamé les jours suivants une absence, par mesure d' hygiène et de sécurité.

#### **ARTICLE 6 : TENUE VESTIMENTAIRE**

Les enfants doivent être correctement vêtus.

Il est demandé aux parents de prévoir des chaussures adaptées pour les activités ainsi qu' un vêtement de rechange.

#### **ARTICLE 7 : OBJETS INTERDITS**

Il est interdit à tout enfant d' être en possession d' objets tranchants ou pointus (cutter, couteau, ...)

Il est interdit d' emmener des bonbons.

Les enfants ne doivent pas porter de bijoux de valeur (la responsabilité de la Ville ne saurait être engagée en cas de perte).

Il est interdit d' emmener des jouets dans l' établissement, tout comme des produits de maquillage, des tablettes, des téléphones portables ou des jeux électroniques.

#### **ARTICLE 8 : LES MEDICAMENTS**

Aucun médicament ne sera administré aux enfants.

Les parents ayant un enfant souffrant d' asthme devront confier au- à la coordinateur- trice le traitement et l' ordonnance délivrée par le médecin.

#### **ARTICLE 9 : URGENCES MEDICALES**

En cas d' urgence médicale grave, les actes médicaux nécessités par l' état de santé de l' enfant en cause doivent être accomplis sans attendre l' autorisation ponctuelle des parents.

A cet effet, une autorisation de transporter l' enfant à l' hôpital le plus proche doit être préalablement signée par les parents, ce, lors des formalités d' inscription auprès du service des Affaires Scolaires de la Mairie (inscription scolaire).

En cas d' accident ou de toute autre urgence, les parents seront immédiatement prévenus si possible par téléphone.

L' animateur-trice n' est pas autorisé-e à accompagner un-e enfant blessé-e ou malade à l' hôpital.

#### **ARTICLE 10 : SUIVI MÉDICAL**

En cas de maladie ou de suivi médical, les parents sont invités à informer le – la directeur – trice de l' école et le service de l' Animation afin de mettre en place un PAI (Protocole d' Accompagnement Individuel) avec le médecin scolaire.

#### **ARTICLE 11 : LES MALADIES CONTAGIEUSES**

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de garder les enfants présentant une maladie contagieuse (impétigo, varicelle, état grippal, fièvre ...) et doivent présenter un certificat de non contagion pour être admis en garderie.

#### **ARTICLE 12 : RESPECT DES INSTALLATIONS, DU MATERIEL ET DU PERSONNEL**

Les enfants sont tenus de respecter :

- le personnel d'encadrement ainsi que les autres enfants
- les règles d'hygiène et de propreté
- le mobilier et le matériel qui seront mis à leur disposition.

#### **ARTICLE 13 : LES CLAUSES D' EXCLUSION**

L' enfant ayant un comportement incompatible à la vie en collectivité recevra un avertissement écrit.

L' enfant ayant reçu trois avertissements pourra être exclu-e temporairement voire définitivement selon le cas.

Si le comportement des parents laisse à désirer (agressivité, refus d' accepter le règlement du service de garderie...) l' exclusion temporaire ou définitive de leur enfant peut être prononcée par la Ville.

#### **ARTICLE 14 : REMBOURSEMENTS ET REPORTS**

La prestation de garderie est forfaitaire et ne peut donner lieu à remboursement ou report dès lors que l' enfant a fréquenté au moins une fois la garderie dans le mois.

Toutefois certaines dérogations sont possibles.

Dans tous les cas, les parents doivent faire une demande écrite au Maire, Président de la caisse des Ecoles et fournir les justificatifs des paiements (et le cas échéant le certificat médical de l' enfant).

##### **ARTICLE 14-1 : EN CAS D' ABSENCE DE L' ENFANT**

En cas d' absence durant tout le mois d' un enfant pour raison de santé, les parents sont invités à :

- prévenir le service Animation
- produire un certificat médical

Ils se verront proposer :

- un report sur le mois suivant
- un remboursement si le report n' est pas possible.

##### **ARTICLE 14-2 : EN CAS DE FERMETURE DES GARDERIES**

Les parents se verront proposer, si la prestation de garderie n' a pu être assurée durant tout le mois :

- un report sur le sur le mois suivant
- un remboursement si le report n' est pas possible.

# règlement intérieur de l' interclasse et de la restauration scolaire

## PREAMBULE

La restauration scolaire est mise en place par la Caisse des Ecoles de la commune. Elle permet d' offrir à un grand nombre d' élèves des écoles maternelles et primaires une bonne qualité d' accueil et de sécurité ainsi qu' un service répondant aux normes d' hygiène alimentaire.

Elle officialise la présence des élèves dans l' enceinte des établissements en dehors des heures légales de la journée scolaire.

L' équipe d' encadrement accompagne les élèves dans l' enceinte du réfectoire afin de leur permettre de se restaurer puis anime des ateliers de danse, chant, musique, arts plastiques, travaux manuels, de jeux de société ..., afin de permettre aux élèves de reprendre les cours scolaires en toute sérénité.

Ce règlement a pour but d' assurer une bonne coordination entre la Ville, les parents et l' école.

## ARTICLE 1 : LES BENEFICIAIRES :

Ce sont tous les enfants inscrits à l' école.

## ARTICLE 2 : PROCÉDURE D' INSCRIPTION

Les demandes d' inscription et de paiement se font auprès de la régie de la Caisse des écoles dans les locaux de la Halte Junior, 6 rue de la Cocoteraie.

Les paiements sont effectués du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois pour les repas du mois suivant, de 8H00 à 12H00, du lundi au vendredi.

Les modalités de règlement sont les chèques libellés à l' ordre de « la caisse des écoles de Sainte Marie » ou du « Trésor Public » ou en espèces (il est demandé aux parents de faire l' appoint).

## ARTICLE 3 : CONDITIONS D' ADMISSION

Seuls les enfants inscrits seront accueillis.

Les enfants qui ne déjeunent pas seront récupérés à 11h30 et reviendront à la reprise des cours.

Le parent qui n' est pas en mesure d' effectuer le règlement devra impérativement se rapprocher de la régie de la Caisse des écoles dans les plus brefs délais.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les repas seront livrés tant que l' enfant reste inscrit-e à la cantine. Les sommes correspondantes restent dues et seront à régler au Trésor Public de la Trinité après réception d' un titre de recettes.

L' enfant doit être obligatoirement vacciné et en bonne santé.

Les parents doivent fournir les renseignements suivants :

- le numéro CAF pour les allocataires
- le nom, l' adresse et les numéros de téléphone de leur domicile et de leur lieu de travail.

Toute modification doit être signalée.

#### **ARTICLE 4 : ACCUEIL**

Le service de restauration scolaire est ouvert de 11H30 à 13H20 pour toutes les écoles.  
Il n'y a pas de service de restauration scolaire les mercredis, samedis, dimanches, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

#### **ARTICLE 5 : TENUE VESTIMENTAIRE**

Il est conseillé aux parents de prévoir pour son enfant un vêtement pour les activités culturelles et sportives pratiquées.  
L'enfant doit regagner la classe en état de propreté (prévoir des vêtements de rechange).

#### **ARTICLE 6 : OBJETS INTERDITS**

Il est interdit à tout enfant d'être en possession d'objets tranchants ou pointus (cutter, couteau, ...)  
Il est interdit d'emmener des bonbons.  
Les enfants ne doivent pas porter de bijoux de valeur (la responsabilité de la Caisse des écoles ne saurait être engagée en cas de perte).  
Il est interdit d'emmener des jouets dans l'établissement.

#### **ARTICLE 7 : ALIMENTATION**

L'enfant reçoit un menu équilibré comprenant 4 éléments. Il est donc souhaitable que l'enfant consomme chacun des éléments qui lui fourniront les éléments nutritifs correspondant à ses besoins.

#### **ARTICLE 8 : LES MEDICAMENTS**

Les médicaments ne sont pas admis. Les parents doivent en informer leur médecin traitant.

#### **ARTICLE 9 : URGENCES MEDICALES**

En cas d'urgence médicale grave, les actes médicaux nécessités par l'état de santé de l'enfant en cause doivent être accomplis sans attendre l'autorisation ponctuelle des parents.  
A cet effet, une autorisation de transporter l'enfant à l'hôpital le plus proche doit être préalablement signée par les parents, ce, lors des formalités d'inscription auprès du service des Affaires Scolaires de la Mairie (inscription scolaire) et de la régie de la caisse des écoles.  
En cas d'accident ou de toute autre urgence, les parents seront immédiatement prévenus si possible par téléphone.  
L'animateur-trice n'est pas autorisé-e à accompagner un-e enfant blessé-e ou malade à l'hôpital.

#### **ARTICLE 10 : SUIVI MÉDICAL**

En cas de maladie ou de suivi médical, les parents sont invités à informer le – la directeur – trice de l'école et la régie de la Caisse des Ecoles afin de mettre en place un PAI (Protocole d'Accompagnement Individuel) avec le médecin scolaire.

#### **ARTICLE 11 : LES MALADIES CONTAGIEUSES**

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés de garder les enfants présentant une maladie contagieuse (impétigo, varicelle, état grippal, fièvre ...) et doivent présenter un certificat de non contagion pour être admis à la restauration et aux à l'interclasse.

#### ARTICLE 12 : RESPECT DES INSTALLATIONS, DU MATERIEL ET DU PERSONNEL

Les enfants sont tenus de respecter :

- le personnel d'encadrement ainsi que les autres enfants
- les règles d'hygiène et de propreté
- le mobilier et le matériel qui seront mis à leur disposition.

#### ARTICLE 13 : LES CLAUSES D'EXCLUSION

La Caisse des écoles se réserve le droit d'exclure un-e enfant dont le comportement se révélerait incompatible avec la vie en collectivité.

L'enfant recevra au préalable trois avertissements. Si son comportement ne s'améliore pas son exclusion définitive sera prononcée.

Si le comportement des parents laisse à désirer (agressivité, refus d'accepter le règlement du service de restauration scolaire...) l'exclusion temporaire ou définitive de leur enfant peut être prononcée par la Caisse des Ecoles.

#### ARTICLE 14 : REMBOURSEMENTS ET REPORTS

Les remboursements et / ou reports des repas non consommés et non commandés sont possibles en cas d'absence pour raisons médicales de l'enfant ou service non assuré par la Caisse des Ecoles.

Dans tous les cas, les parents doivent faire une demande écrite au Maire, Président de la caisse des Ecoles et fournir les justificatifs des paiements (et le cas échéant le certificat médical de l'enfant).

##### ARTICLE 14-1 : EN CAS D'ABSENCE DE L'ENFANT

En cas d'absence d'un enfant pour raison de santé, les parents sont invités à :

- prévenir la régie de la caisse des écoles
- produire un certificat médical

Ils se verront proposer, à compter du 3<sup>ème</sup> jour d'absence (carence de 2 jours) :

- un report
- un remboursement si le report n'est pas possible.

##### ARTICLE 14-2 : EN CAS DE FERMETURE DES ECOLES

Les parents se verront proposer, à compter du 3<sup>ème</sup> jour de fermeture :

- un report
- un remboursement si le report n'est pas possible.

# règlement intérieur du transport scolaire périscolaire et extra-scolaire

## PRÉAMBULE

Dans le cadre des activités des centres de loisirs ou de la prise en charge par la ville du transport des élèves vers leur établissement (en cas de déplacement temporaire vers d'autres établissements) les élèves sont susceptibles de bénéficier d'une prestation de transport scolaire.

## ARTICLE 1 – OBJET ET APPLICABILITÉ DU PRÉSENT REGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de définir :

- Les bénéficiaires et les conditions à remplir pour obtenir un titre de transport scolaire,
- Les règles d'utilisation, de sécurité et de discipline à respecter, aussi bien à l'intérieur des véhicules que lors de la montée ou de la descente aux arrêts.

Le présent règlement est applicable aux élèves et leurs parents ou toute personne ayant sur ces élèves mineurs l'autorité parentale.

L'utilisation des transports scolaires en cas de déplacement temporaire n'est pas obligatoire. Celui-celle qui demande à bénéficier de ce service public, conçu pour répondre aux besoins du plus grand nombre, s'engage à accepter les clauses du présent règlement.

.

## ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Les services pourront être suspendus pour un motif d'intérêt général, pour fait de grève ou cas de force majeure.

## ARTICLE 3 –CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES

Le transport concerné par le présent règlement est celui qui est organisé par la ville pour répondre à des besoins temporaires liés à l'indisponibilité des établissements (travaux) ou pour participer aux animations des activités périscolaires (dans le cadre du plan mercredi) ou extrascolaires (centres de loisirs sans hébergement) de la ville.

- pour les transports temporaires, les bénéficiaires sont les élèves des classes concernées
- pour les transports liés aux animations, les bénéficiaires sont les enfants inscrits dans les accueils collectifs de mineurs concernés.

#### ARTICLE 4 : OBJETS INTERDITS

Il est interdit à tout enfant d'être en possession d'objets tranchants ou pointus (cutter, couteau, ...)

Il est interdit d'emmener des bonbons.

Les enfants ne doivent pas porter de bijoux de valeur. La responsabilité de la ville ne saurait être engagée en cas de perte.

Il est interdit d'emmener des jouets, tout comme des produits de maquillage, des tablettes, des téléphones portables ou des jeux électroniques.

En cas de perte, La ville ne pourra être tenue pour responsable.

#### ARTICLE 5 : RESPECT DES INSTALLATIONS, DU MATERIEL ET DU PERSONNEL

Les enfants sont tenus de respecter :

- le personnel d'encadrement ainsi que les autres enfants
- les règles d'hygiène et de propreté
- le mobilier et le matériel qui seront mis à leur disposition.
- les règles de sécurité

#### ARTICLE 6 : LES CLAUSES D'EXCLUSION

L'enfant ayant un comportement incompatible à la sécurité et au respect des autres recevra un avertissement écrit.

L'enfant ayant reçu trois avertissements pourra être exclu-e temporairement voire définitivement selon le cas.

Si le comportement des parents laisse à désirer (agressivité, refus d'accepter le règlement du service ...) l'exclusion temporaire ou définitive de leur enfant peut être prononcée par la Ville

# Annexe 6 :

## Charte qualité du Plan Mercredi



# PLAN MERCREDI

## CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

### Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

### Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- 1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**
  - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
  - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
  - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
  - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

## **2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

## **3 Mise en valeur de la richesse des territoires**

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

## **4 Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.

# Annexe 7 :

## Le P.R.E. (Programme de Réussite Educative) - extraits



### PROJET DE REUSSITE EDUCATIVE

Document support pour l'élaboration du projet de réussite éducative destiné à la commission nationale qui assurera la validation des projets de réussite éducative

Département : Martinique  
Commune(s) : Sainte-Marie

- Projet communal  
 Projet intercommunal

Nom du maire (ou président de l'intercommunalité) :  
Monsieur Bruno Nestor AZEROT

### 3. Les problématiques repérées

En parallèle, des ateliers de diagnostic partagé, réunissant l'ensemble des partenaires, ont pu permettre d'affiner les divers éléments recueillis.

Il s'agissait de croiser les regards afin de relever :

- les situations les plus préoccupantes ;
- les situations ne trouvant pas de réponses efficaces ;
- les dispositifs mis en œuvre de manière effective sur le territoire ;
- les outils de repérage propres à chacun ;
- les perspectives, enjeux de chacun.

Une catégorisation des problématiques repérées, ayant de forts enjeux a été validée par l'ensemble des participants :

- difficultés liés à l'environnement familial, notamment des effets de fratrie observés ;
- conduites à risques, notamment en matière de sexualité, de produits addictifs et de bien-être ;
- troubles des apprentissages, notamment les troubles « dys » et troubles du comportement ;
- difficultés d'accès aux soins, notamment au niveau de la pédopsychologie / pédopsychiatrie ;
- difficultés sociales et économiques...

#### ■ **Priorités qui se dégagent du diagnostic partagé du volet éducatif du contrat de ville et des éléments fournis par l'Éducation nationale (cf. instruction du 28 novembre 2014)**

Suite aux résultats de diagnostic consolidés, les partenaires ont retenu quatre orientations, déclinées par ordre de priorité, pour le programme de réussite éducative :

#### 1. Prendre en charge les publics présentant des difficultés de comportements

Il s'agira de prendre en charge au plus tôt les situations de (pré)décrochage scolaire avérées sur le territoire.

**Éléments de repérage** : incivilités ; faits de violence ; non maîtrise des codes, attitudes inappropriées au milieu d'évolution ; absentéisme scolaire récurrent ; victimes ; désintérêt pour l'école...

#### 2. Prévenir les conduites à risques

Il s'agira notamment d'avoir une attention particulière sur les champs de la prévention santé, ayant une incidence directe sur la scolarité de l'enfant ou du jeune, à savoir :

- o la sexualité
- o les addictions (alcool, stupéfiants)

## 2. Prévenir les conduites à risques

Il s'agira notamment d'avoir une attention particulière sur les champs de la prévention santé, ayant une incidence directe sur la scolarité de l'enfant ou du jeune, à savoir :

- o la sexualité
- o les addictions (alcool, stupéfiants)

## 3. Renforcer la prise en charge des enfants souffrant de difficultés de santé

Il s'agira d'améliorer le repérage/diagnostic et l'accompagnement des enfants connaissant des troubles d'apprentissage pouvant être facteurs d'échec scolaire, tels que les troubles :

- dits « dys »,
- du déficit de l'attention-hyperactivité (TDAH),
- d'audition,
- de vision,
- quotient intellectuel et aptitudes...

Trois objectifs sont visés :

- o Améliorer l'accès aux soins (en lien avec l'ARS) ;
- o Renforcer l'accompagnement scolaire des jeunes en lien avec les familles ;
- o Accompagner les parents, souvent démunis face aux difficultés rencontrées.

## 4. Renforcer la fonction parentale

Il s'agira notamment renforcer la collaboration, les principes de coéducation pour améliorer l'implication des parents dans le parcours éducatif de l'enfant, au plus tôt, en :

- o travaillant sur les représentations, sur la relation à l'école, et en clarifiant les attendus scolaires ;
- o valorisant leurs compétences et savoirs ;
- o apportant une réponse globale aux difficultés rencontrées par les parents dans l'exercice de la fonction parentale...

Éléments de repérage : parents difficilement mobilisables ; carences en matière éducative ou sanitaire ; parents souffrant d'addictions...

D'un point de vue général, les acteurs veilleront à :

- associer les parents aux démarches éducatives à chaque fois que cela sera possible,
- proposer un accompagnement aux parents en difficulté ;
- rappeler le droit commun et les engagements des partenaires ;
- solliciter des dispositifs pouvant être mobilisés et mis en place de façon effective ;
- faciliter l'accès aux équipements ; activités sportives, culturelles, de loisirs... de la Ville et de ses partenaires.

### ■ Ressources existantes sur le territoire en capacité de prendre en charge tout ou partie des parcours

Le territoire de la commune peut compter sur un grand nombre d'acteurs et d'équipements pouvant être mobilisés pour la prise en charge des parcours. Les quartiers sont relativement bien couverts en équipements sportifs et culturels et le tissu associatif, très dynamique, regorge d'acteurs engagés et fortement sensibilisés à l'accompagnement socio-éducatif.

Les associations retenues dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville, sur le Pilier 1 Cohésion sociale et sur la thématique de la réussite éducative, seront des partenaires de la démarche.

Les structures médico-sociales présentes dans la commune, seront associées à la démarche. Le Nord de la Martinique étant déficitaire en équipements médico-sociaux, les structures existantes doivent répondre aux sollicitations des communes avoisinantes (comme l'indique un diagnostic territorial de l'ARS et le contrat de Ville). Des échanges relatifs à cette problématique, seront engagés avec l'ARS.

Quelques associations spécialisées travaillent avec la Ville et l'Éducation nationale sur la thématique, notamment, de l'hygiène alimentaire.

Des projets Ville sont en cours en lien avec les partenaires de la réussite éducative (mise en place d'OVVV, contrat d'objectifs avec la CAF, actualisation du PEDT, mise en place d'un Contrat Local de Santé...) et visent à accroître l'offre éducative et de loisirs.

L'ensemble du territoire régional sera sollicité par la démarche, notamment dans le cadre des appels à projets et de partenariats.

### ■ Pilotage du projet : comités de pilotage et technique, liens avec le volet « éducation » du contrat de ville

L'ensemble des partenaires a acté de mutualiser l'instance de pilotage du dispositif avec celui du contrat de ville et de ne pas établir de comité technique spécifique. Il sera indiqué que le Programme de réussite éducative constituera uniquement la dimension individuelle du volet éducation du contrat de ville.

Dans ce cadre, le comité de pilotage aura pour fonctions de :

- fixer les objectifs et orientations du Programme ;
- affecter les moyens nécessaires au bon fonctionnement du dispositif ;
- faciliter la collaboration et les articulations entre les différents partenaires ;
- évaluer le dispositif.

Il est composé des principaux partenaires institutionnels et financiers, notamment :

- l'Etat ;
- l'Education nationale ;
- la Collectivité Territoriale de la Martinique ;
- la Communauté d'agglomération CAP Nord ;
- la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ;
- la Caisse d'Allocations Familiales ;
- l'Agence Régionale de Santé ;
- les organismes HLM ;
- le Conseil citoyen...

Il se réunira autant que de besoin, à raison de 2 fois par an au minimum.

#### ■ **Modalités d'identification des enfants et des adolescents**

L'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien ainsi que les acteurs éducatifs de la commune associés à la démarche, pourront saisir le dispositif à tout moment, pour signaler un enfant en situation de fragilité, en adéquation avec les orientations du Programme retenues.

Les ateliers de diagnostic partagé et de mise en œuvre du dispositif ont permis de d'identifier trois sources principales d'identification de ces publics :

- la Ville :
  - o la Coordonnatrice du PRE, qui centralisera toutes les informations émanant des coordinateurs des activités périscolaires, positionnés dans chaque école du 1<sup>er</sup> degré ;
  - o les agents du CCAS, qui ont une relation privilégiée avec les familles et une grande connaissance du territoire ;
  - o les agents de Médiation positionnés dans les quartiers prioritaires.
- l'Education nationale :
  - o après concertation interne au sein de chaque établissement, les référents identifiés (coordonnatrice REP+, CPE, Principal adjoint) pourront proposer des enfants au dispositif. Ce repérage aura été validé en amont par l'Inspecteur Education Nationale de la circonscription du Marigot pour les élèves des écoles, et par les chefs d'établissement sur le second degré.
- les partenaires :
  - o tels que : les travailleurs sociaux de la CTM, de la CAF, la référente du dispositif « Ecole Famille Quartier » de la CTM, les associations spécialisées, les associations de proximité...

Une fiche de repérage, outil commun élaboré par les partenaires, servira de support pour l'identification des publics et sera transmise à la coordonnatrice du dispositif, qui engagera la poursuite de la démarche. Cette fiche comportera des renseignements généraux sur l'enfant et son environnement proche, les dispositifs mis en place par le partenaire signalant, ainsi que des indicateurs permettant une première étape de caractérisation de la situation.

A noter que les parents auront également la possibilité de solliciter le dispositif via la coordonnatrice ou tout autre acteur éducatif de la commune.

#### ■ **Modalités d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de soutien (cf. partie suivante) :** protocoles de travail et autres documents de coopération interinstitutionnelle ;

L'équipe pluridisciplinaire de soutien est composée de professionnels de terrain en lien direct avec les enfants et les familles.

Les ateliers de mise en œuvre du dispositif ont permis de dégager collectivement un schéma d'action :

1. Sollicitation du PRE par un partenaire ou la famille de l'enfant
2. Investigations préalables du coordonnateur, auprès du partenaire et de la famille
3. Diagnostic partagé de l'EPS
4. Proposition d'un parcours personnalisé
5. Accord des parents et engagement du jeune
6. Mise en œuvre des actions d'accompagnement
7. Evaluation en cours d'action
8. Evaluation de l'accompagnement

Un certain nombre de documents supports et d'outils seront élaborés. Ils ont vocation à être enrichis et améliorés tout au long de la démarche par les membres de l'EPS :

- une charte de confidentialité ;
- une fiche de présentation du dispositif à destination des partenaires et des familles ;
- une fiche de repérage ;
- une grille d'entretiens avec les familles ;
- une fiche de préconisations et d'objectifs d'accompagnement ;
- une fiche/contrat d'engagement parental ;
- une fiche de suivi des actions ;
- une fiche d'évaluation.

Une fois la labellisation obtenue, la première rencontre de l'EPS permettra de discuter, modifier et valider les différents outils élaborés, en particulier la Charte de confidentialité. L'ensemble des échanges se fera dans le respect de cette Charte, qui sera signée par les partenaires institutionnels lors d'un Comité de pilotage de lancement et par les membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Il faut également noter que la majorité des membres de l'EPS est déjà soumis à la discrétion et au secret professionnel du fait de ses fonctions.

- **Outils de suivi du projet et des parcours individualisés** (programmation annuelle ; suivi du fonctionnement ; croisement bénéficiaires / thématiques d'intervention – santé, scolaire, social...)

Un certain nombre d'outils sera mobilisé par le service de coordination du dispositif, en lien avec le service financier de la Ville.

Un outil élaboré permettra de recenser :

- le nombre de bénéficiaires par sexe, tranches d'âge, origine par quartier, type de difficultés rencontrées... ;
- la durée des parcours ;
- la thématique dominante des parcours ;
- les actions mises en place ;
- le nombre de membres de la famille accompagnés ;
- les dispositifs et partenaires sollicités, dans le cadre de la sortie du PRE ;
- ...

Un bilan complet conjuguant évaluation quantitative, qualitative et financière (affectation et ventilation des crédits, ...) sera présenté annuellement aux membres du Comité de pilotage.

Une programmation annuelle sera présentée, en lien avec le budget retenu pour l'action.

Il s'agira également pour l'ensemble des partenaires, de poursuivre collectivement les premières réflexions engagées sur ces questions.

#### ■ **Modalité de saisine de l'équipe pluridisciplinaire de soutien**

Comme dit précédemment, le PRE pourra être sollicité à la fois par les partenaires éducatifs (agents municipaux, travailleurs sociaux, personnels de l'Education Nationale...), et par les familles directement.

La coordinatrice du dispositif informera préalablement les membres de l'EPS de la tenue d'une réunion, et communiquera l'ordre du jour, 10 jours avant la date de rencontre.

L'ensemble des invitations et échanges se feront via les adresses électroniques professionnelles directes des membres. La coordinatrice REP+ sera en copie de mail, dès lors qu'il s'agira d'enfants du 1<sup>er</sup> degré.

#### ■ **Modalités d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire de soutien**

Les missions des membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien ont pu leur être présentées, lors des différents ateliers relatifs à la mise en place du dispositif.

Dans le cadre du diagnostic partagé sur la situation de l'enfant, les professionnels seront particulièrement attentifs :

- à la pertinence des informations échangées ;
- à associer l'enfant et sa famille à la phase de diagnostic, afin de mieux cerner le contexte de vie et de mieux cibler les besoins en accompagnement ;
- aux moments de transition importants du parcours de l'enfant ;
- aux dispositifs mobilisés s'avérant inefficaces ou insuffisants ;
- à rechercher les dispositifs de droit commun pouvant être mobilisés...

Après cette étape, l'équipe déterminera un parcours éducatif sur une durée déterminée, qui aura pour but de répondre aux difficultés repérées. Les professionnels privilégieront des actions mixtes (éducatives ; culturelles ; médico-sanitaires...) et des interventions individuelles, tout en tenant compte de l'opportunité éducative de solliciter des prises en charge collectives, selon les situations.

Une fiche synthétisera les préconisations, objectifs de l'accompagnement et indicateurs de progression et d'évaluation, pour un meilleur suivi des dossiers.

Les parents seront alors informés du parcours personnalisé proposé, lors d'un entretien avec la coordinatrice secondé d'un partenaire. Une fiche d'engagement, ou encore contrat moral d'engagement, reprenant les objectifs, les principales étapes de l'accompagnement et les engagements réciproques, leur sera présenté. En cas d'accord avec les termes du document, celui-ci pourra être signé par le responsable légal de l'enfant.

L'adhésion de la famille, mais aussi de l'enfant lui-même est indispensable pour la réussite du programme. Il s'agira pour la coordinatrice, mais également l'ensemble des partenaires en lien direct avec les familles, d'assurer des échanges réguliers avec elles et d'avoir une attention particulière, tout au long, sur leur adhésion à la démarche.

Une fois les actions mises en œuvre, des points d'étapes réguliers seront effectués entre les intervenants et la coordinatrice du dispositif, pour s'assurer notamment de la pleine participation des bénéficiaires. Un premier bilan en cours d'actions sera organisé, à échéance fixée par avance, par la coordinatrice. Il s'effectuera à l'aide d'une fiche reprenant les objectifs fixés et résultats attendus. Il s'agira d'évaluer avec les intervenants les progressions, difficultés observées ou non.

L'équipe pluridisciplinaire sera également associée à cette évaluation de « mi-parcours », afin d'ajuster les parcours aux évolutions des situations.

Un bilan d'évaluation sera effectué par l'équipe pluridisciplinaire de soutien, au terme fixé de l'accompagnement. Il s'agira également d'associer les familles et l'enfant à cette étape, afin de recueillir leurs questionnements et leurs perspectives d'avenir.

A la suite de ce bilan :

- une évolution des prises en charge pourra être proposée ;
- une sortie du dispositif pourra être préconisée.

L'ensemble des membres de l'EPS a préconisé, pour une meilleure efficacité du dispositif, de privilégier :

- un accompagnement des publics dans la durée ;
- un relais/suivi d'un partenaire lors de toute sortie du dispositif.

#### ■ Dispositif d'évaluation prévu et indicateur(s) retenus

Trois niveaux d'évaluation du dispositif seront mis en œuvre :

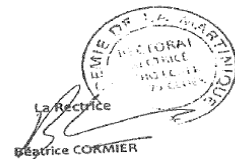
- Evaluation des actions, associant les intervenants, l'enfant et ses parents, l'équipe pluridisciplinaire de soutien.
  - Indicateurs de réalisation : nombre actions réalisées ; participation effective ; ...
  - Indicateurs de résultat : progression en lien avec les objectifs définis ; ...
- Evaluation des parcours, associant l'équipe pluridisciplinaire de soutien, les intervenants, l'enfant et ses parents.
  - Indicateurs de réalisation : nombre d'entretiens avec la famille ; nombre orientations vers d'autres dispositifs ; ...
  - Indicateurs de résultat selon les thématiques : évolution des résultats et du comportement scolaires ; évolution du comportement social... ; évolution en lien avec les indicateurs de diagnostic initial ; ...
- Evaluation du dispositif, associant le comité de pilotage et l'équipe pluridisciplinaire de soutien.
  - Indicateurs de réalisation : nombre de réunions des équipes EPS ; nombres d'enfants suivis par type de problématiques ; ...
  - Indicateurs de résultat : retenus ; évolution des situations ; participation des partenaires dans la durée, fonctionnement des partenariats ; ...

Ces indicateurs ont vocation à être enrichis et feront l'objet d'un atelier de travail spécifique en cours d'action.

#### ■ Avis du DASEN

Il est souhaitable que le programme de réussite éducative de la ville de Sainte-Flaise, récemment intégré dans les territoires de la politique de la ville, puisse débiter au plus tôt afin de lutter contre le décrochage des jeunes de ce territoire.

AVIS FAVORABLE

  
La Rectrice  
Rectrice CORMIER



## Programme de Réussite Éducative de Sainte-Marie

### ■ Avis du préfet

#### **FAVORABLE.**

En effet, le Programme de Réussite Éducative de la commune de Sainte-Marie, entrée en politique de la ville en 2015, permettra de prendre en charge les enfants issus des quartiers prioritaires, repérés comme étant en situation de fragilité.

Il est construit autour d'un accompagnement personnalisé, partagé avec la famille et dont le but est d'éviter que les difficultés éducatives, sociales ou sanitaires d'un enfant, soient un frein à sa réussite scolaire.

La dynamique engagée est donc positive.

L'acceptation du dossier dès à présent, permettra de commencer l'accompagnement dès la rentrée de septembre 2016.

1<sup>er</sup> Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général de la Préfecture  
de la Martinique

  
Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

# Annexe 8 :

## La C.T.G. (Convention Territoriale Globale)



SOMMAIRE	
C T G	I. COMPRENDRE LA CTG..... 1
	+ POURQUOI SIGNER UNE CTG?
	+ QU'APPORTE LA CTG À LA COLLECTIVITÉ ?
	+ FINANCIÈREMENT, QU'EST-CE QUE LA CTG CHANGE ?
	II. LES CHAMPS D'INTERVENTIONS..... 2
	+ CAF
	+ COMMUNE DE SAINTE-MARIE
	III. LES RÔLES ET LES AXES..... 3
	+ RÔLE DES ACTEURS
	+ RÔLE DE LA COORDINATRICE
	+ LES AXES
	IV. AXE 1: PETITE ENFANCE..... 4
	V. AXE 2: JEUNESSE..... 5
VI. AXE 3: PARENTALITÉ..... 6	
VII. AXE 4: PRÉCARITÉ..... 7	
VIII. AXE 5: LOGEMENT ET CADRE DE VIE..... 8	
IX. AXE 6: ANIMATION ET VIE SOCIALE..... 9	
X. AXE 7: PLAN TERRITORIALE D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES..... 10	
XI. AXE 8: CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE..... 11	
XII. À RETENIR..... 12	
XIII. CONTACT S..... 14	

### I. COMPRENDRE LA CTG

**QU'EST-CE QU'UNE CTG ?**

La Convention Territoriale Globale de services aux familles est un dispositif qui a pour objectif de répertorier les actions existantes sur le territoire, grâce à un diagnostic partagé avec la commune, mais également de formaliser les engagements de chaque acteur.

En mobilisant l'ensemble des ressources, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

**POURQUOI SIGNER UNE CTG ?**

Une CTG permet :

- D'avoir une vision globale et décloisonnée
- De fixer un cap
- D'adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace
- De clarifier les interventions
- De faciliter la prise de décision
- De valider les actions

**QU'APPORTE LA CTG À LA COLLECTIVITÉ ?**

La démarche de la CTG permet de travailler sur un projet social de territoire, pensé dans son environnement et adapté de façon pointue aux besoins de ses habitants, en tenant compte de ce qui existe déjà et identifiant les évolutions nécessaires pour y répondre.

Ensuite, elle permet aussi une meilleure coordination entre nos missions et celles des collectivités territoriales, car elle porte sur des champs de compétences partagés.

Enfin, elle nous fait gagner en cohérence en évitant les doublons d'interventions et en garantissant une bonne utilisation des fonds publics.

**FINANCIÈREMENT, QU'EST-CE QUE LA CTG CHANGE ?**

Les financements existants sont garantis et des bonifications sont prévues.

Elles concernent le domaine de la petite enfance et dans le cadre du développement de plusieurs thématiques : la mixité sociale, l'inclusion du handicap, la territorialisation....

### II. LES CHAMPS D'INTERVENTIONS

**LES CHAMPS D'INTERVENTIONS DE LA CAF**

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la ville de SAINTE-MARIE concernent les champs suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;

Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement

**LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE DE SAINTE-MARIE**

La ville est résolument tournée, depuis des années, vers une politique fondée sur trois axes :

- Connaissance accrue des besoins et de la situation de ses habitants. La ville a ainsi réalisé un diagnostic de son territoire qui, complété par les données de la CAF permet de comprendre les besoins des samaritain-e-s ;
- Développement des partenariats pour mutualiser et amplifier les actions des différentes institutions. Dans ce contexte, la Convention Territoriale Globale offre un cadre cohérent, commun, avec les objectifs clairs et partagés et dans lequel les actions de la CAF et de la ville sont précisées et cohérent avec les autres dispositifs existants (PEDT, CLAS, PRE, REAAP...)
- Élaboration et mise en œuvre de stratégies communales pour répondre à ces besoins. Les directions et services (Direction des services à la population, Direction de l'Éducation, Direction de la Politique de la Ville, Direction de l'Attractivité du Territoire, Direction de l'Aménagement du Territoire, soutenues par la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Finances et de la Commande Publique) sont en charge de la mise en œuvre des projets municipaux sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Le diagnostic partagé et un bilan de la Précédente CTG ont permis de déterminer les 8 axes prioritaires et stratégiques structurant et accompagnant le développement du territoire par le biais de la Convention Territoriale Globale.

**III. LES RÔLES ET LES AXES**

**RÔLE DES ACTEURS**

Ils ont pour rôle de mettre en place des projets qui favorisent le bien être des usagers dans sa globalité en pensant aux quartiers prioritaires et en grandes difficultés.

Néanmoins les projets créés peuvent ne pas s'inscrire au départ dans le cadre de la CTG et être financés par un autre partenaire. Cependant, ils peuvent être réajustés pour un deuxième financement et entrer directement dans la CTG.

Un projet peut être financé par plusieurs partenaires en fonction des actions. Celui-ci inclus dans la CTG n'est pas obligatoirement financé mais peut faire l'objet de plusieurs orientations partenariales pour le réaliser.

Par ailleurs, le bilan permettra de valoriser, réajuster les projets et de réfléchir à ce qui manque ce qui n'a pas été envisagé.

**RÔLE DE LA COORDINATRICE CTG AUPRÈS DES ACTEURS**

- Accompagner les directions, créer des liens entre partenaires et coordonner les actions concernées par la CTG.
- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs
- Piloter la CTG et faire le bilan des actions pour une meilleure visibilité sur le territoire samaritain.

**LES AXES**

L'analyse complète d'informations a permis de déterminer 8 axes transversaux prioritaires qui ont orienté et affiné leur déploiement stratégique. Ceux-ci vont structurer le développement du territoire par le biais de la Convention Territoriale Globale:

- ⇒ AXE 1 : PETITE ENFANCE
- ⇒ AXE 2 : JEUNESSE
- ⇒ AXE 3 : PARENTALITÉ
- ⇒ AXE 4 : PRÉCARITÉ
- ⇒ AXE 5 : LOGEMENT ET CADRE DE VIE
- ⇒ AXE 6 : ANIMATION ET VIE SOCIALE
- ⇒ AXE 7 : PLAN TERRITORIAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES
- ⇒ AXE 8 : CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Au-delà d'un dispositif financier, la CTG constitue un véritable levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation d'un projet de territoire. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la complémentarité des actions en di-

**AXE 1: PETITE ENFANCE**

Besoins identifiés	Finalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de places d'accueil</li> <li>• Augmentation du choix d'accueil : collectif / familial, PSU/PAJE, régulier/occasionnel, horaires classiques / décalés.</li> <li>• Couverture de tous les quartiers de la ville</li> <li>• Inclusion de tous les enfants quels que soient leurs Catégories Socio Professionnelles de leurs parents ou leur état de santé</li> <li>• Faciliter le passage entre les différents temps de l'enfant (famille - école - temps en structure)</li> <li>• Accompagnement à la socialisation et la scolarisation précoces</li> <li>• Offre d'un accueil de grande qualité affective, éducative, sociale</li> <li>• Accompagnement à la parentalité</li> <li>• Outils (dispositifs, diagnostics, évaluation...) partagés</li> <li>• Utilisation optimale des fonds existants</li> <li>• Poursuite de la professionnalisation des opérateurs et leurs salariés pour améliorer le fonctionnement des structures et promouvoir des emplois qualifiés non « délocalisables » et répondant aux besoins du territoire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement qualitatif et quantitatif de l'offre d'accueil</li> <li>• Amélioration des partenariats entre les acteurs au service des familles (ville, structures d'accueil, Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Collectivité Territoriale de Martinique, Direction Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports)</li> <li>• Accompagnement des opérateurs et leurs salariés.</li> </ul>

**Plan d'action :**

- Mise en Place d'un Observatoire de la Petite Enfance. Cet observatoire sera chargé d'établir périodiquement des diagnostics permettant de connaître l'offre de places, d'évaluer la qualité de ces offres, d'évaluer les besoins des familles, de recenser les dispositifs et fonds disponibles, de produire des rapports permettant aux partenaires institutionnels et opérateurs d'ajuster leurs offres.
- Accompagnement des structures et suivi de la politique municipale. Cet accompagnement se traduira par la création d'un poste de coordinateur-trice par la commune qui accompagnera les opérateurs existants ou désireux de s'installer sur le territoire, de faire le lien entre les partenaires et de proposer au conseil municipal des projets structurants et conventions / contrats adaptés aux besoins du territoire.
- Accompagnement du projet d'extension porté par Bel Zwei « Vanille » pour les enfants de plus de 2 ans.
- Travail avec l'Education Nationale sur la socialisation et la scolarisation précoces dans les écoles de la ville en associant les équipements d'accueil du Jeune Enfant et poursuite de la classe flechée.

**AXE 2 : JEUNESSE**

Besoins identifiés	Finalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérer les jeunes en difficultés et prendre en charge la famille</li> <li>• Faciliter l'intégration du jeune dans la famille et dans son environnement</li> <li>• Poursuivre le travail de socialisation du jeune avec sa famille</li> <li>• Accompagner le jeune et sa famille à l'accès aux droits et aux soins</li> <li>• Accompagner le jeune et sa famille à l'accès aux activités sportives, culturelles et citoyennes</li> <li>• Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme au sein des familles pour aider les jeunes en difficultés</li> <li>• Poursuivre le professionnalisme des opérateurs et des structures agissant vers ce public jeunes et familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des jeunes et de leurs familles en difficulté ou en exclusion sociale et les accompagner pour leur intégration dans la société</li> <li>• Amélioration des partenariats entre les associations répondant aux appels à projet Politique de la ville et les jeunes et leurs familles.</li> </ul>

**Plan d'action :**

- Créer un service dédié à la jeunesse (11 – 25 ans)
- Créer un service de médiation urbaine
- Créer un poste de conseiller numérique
- Travailler avec l'Education Nationale sur le décrochage scolaire de jeunes
- Travailler avec le CLSPD sur la prévention de la délinquance
- Travailler en toute transversalité avec les autres services de la ville (Direction de l'Éducation, Direction de l'attractivité du Territoire, Direction de l'aménagement du Territoire etc.)
- Mettre en place d'actions sur les temps périscolaires et extrascolaires et développer le sport dans les écoles
- Accompagner les jeunes vers un engagement citoyen afin qu'ils deviennent des acteurs de la ville
- Développer pour les jeunes de 3 à 11 ans et de 12 à 25 ans une offre de services partenariale, adaptée et territorialisée
- Mettre en œuvre du Plan Mercredi sur 5 temps spécifiques temps de découverte / initiation au sport - d'accompagnement à la citoyenneté - d'appropriation ludique des savoirs scolaires - culture, artistique - de restauration
- Faciliter l'accès à l'offre de vacances et loisirs et développer l'offre d'accueil intégratif pour les enfants et les jeunes porteurs de handicap à et des familles fragiles et en situation de précarité
- Soutenir le développement et la diversification de l'offre en valorisant les atouts naturels de la Ville, et dynamiser les départs en vacances des enfants, des jeunes et des familles
- Favoriser l'appropriation de l'usage du numérique par les jeunes.
- Soutenir les jeunes en proximité et susciter leurs initiatives à travers la prestation de service jeunes
- Accompagner les structures d'accueil dans leur organisation, dans leurs compétences et leurs projets pédagogiques pour les adapter aux besoins combinés de loisirs et de soutien scolaire
- Mettre en place un programme de lutte contre la précarité d'une partie de la jeunesse, notamment s'agissant de l'exclusion de l'emploi.

**AXE 3: PARENTALITÉ**

Besoins identifiés	Finalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions pour lutter contre le décrochage scolaire, éducatif et social des enfants et des jeunes</li> <li>• Assurer la mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement à la scolarité pour les enfants et les jeunes scolarisés, de l'école élémentaire au lycée (CLAS)</li> <li>• Repérer, orienter et assurer un accompagnement renforcé des parents d'enfants en grande difficulté dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE)</li> <li>• Poursuivre et intensifier les actions d'aide à la parentalité (dispositifs REAAP, LAEP et autres actions de parentalité)</li> <li>• Poursuivre et accroître les efforts pour garantir une bonne programmation d'activités pédagogiques dans le cadre des activités extra et périscolaires et le ciblage des actions éducatives. Il s'agira par exemple de la mise en œuvre du Plan MERCREDI et du Projet Éducatif de Territoire qui associent les comités de parents d'élèves et l'Education Nationale aux programmations et évaluations des activités proposées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les parents dans leur rôle de Co-éducateurs afin de construire des trajectoires scolaires et éducatives positives</li> <li>• Accompagnement de toutes les familles indépendamment des catégories socio-professionnelles auxquelles elles appartiennent de tous les quartiers de la ville, en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'état de santé des enfants et/ou parents, en respectant leurs attentes et besoins en matière éducative.</li> </ul>

**Plan d'action :**

- Mise en œuvre de l'axe parentalité dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire
- Poursuite des actions menées dans le cadre de l'aide à la parentalité : REAAP, LAEP, ou autres dispositifs et actions
- Poursuite des activités avec les associations répondant aux appels à projets « politique de la ville »
- Définir une stratégie municipale pour la restauration scolaire
- Poursuite de la mise en œuvre du CDDF

**AXE 4 : PRÉCARITÉ**

**Besoins identifiés.**

- Manque de moyens des habitants des quartiers défavorisés
- Manque d'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.

**Finalités.**

- Lutter contre les inégalités et favoriser l'employabilité des personnes.
- Amplifier l'accessibilité aux droits à l'aide de dispositifs innovants et territorialisés, adaptés à la population en situation de précarité et de pauvreté
- Mettre en œuvre un partenariat (ville - CCAS / CAF / autres acteurs) pour permettre l'accès au socle national d'intervention sociale rénové dans la gestion des prestations (monétaires ou non).

**Plan d'action :**

- Mise en place d'actions en direction des habitants des QPV
- Mettre en place des actions de levée de freins sociaux à l'employabilité
- Prévenir l'accès aux droits aux habitants des QPV par des actions ou des services
- Formation des médiateurs urbains
- Faire le lien entre les habitants des QPV et les structures dédiées
- Accompagnement des familles et du tissu associatif

**C  
T  
G**

ALLOCAIONS FAMILIALES

7

**AXE 5: LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

**Besoins identifiés.**

- Manque d'espaces sains et sécurisés d'échange et de rencontre pour les familles
- Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

**Finalités.**

- Proposer aux habitants des QPV un environnement sain correspondant à leurs besoins (Piscine, Aires de jeux, lieux de rencontre etc...)
- Favoriser l'accès au logement au plus grand nombre

**Plan d'action :**

- Mobiliser les dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Accompagnement des familles et du tissu associatif
- Loger et reloger un maximum d'usagers

**C  
T  
G**

ALLOCAIONS FAMILIALES

8

**AXE 6: ANIMATION ET VIE SOCIALE**

**Besoins identifiés.**

- Créer des espaces de rencontre pour les habitants des quartiers prioritaires
- Diversifier l'offre d'activités sur le territoire
- Faire monter en compétence les associations
- S'appuyer sur les associations pour créer du lien social et lutter contre l'exclusion

**Finalités.**

- Création d'un espace de vie sociale
- Co- construction d'un projet d'animation municipale
- Redynamisation du tissu associatif samaritain, pour conforter l'accompagnement et le développement de la vie associative.

**Plan d'action :**

- Accompagner la structure désignée pour la création de l'espace de vie sociale
- Repérer les habitants et les accompagner vers cet espace
- Lancement d'une étude pour mieux situer la réalité associative de notre territoire, mesurer les spécificités de notre tissu associatif et mieux connaître leur besoin
- Mise en place d'une structure « maison des associations » : espace d'accueil, de rencontres et d'échanges pour soutenir et encourager l'action des associations du territoire et leur fournir des outils, moyens et ressources (formations, informations, documentation, accompagnement projets, moyens logistiques...) nécessaire à leur épanouissement et leur développement
- Co-construire un projet d'animation du territoire, en s'appuyant sur le tissu associatif local et élaborer un plan d'action
- Poursuivre et accroître le pilotage politique et technique et la mobilisation des services concernés notamment en matière de : projets d'équipement de proximité, de projets culturels, d'accompagnement à la vie associative, la poursuite des efforts pour garantir une bonne programmation d'activités pédagogiques dans le cadre des activités extra et périscolaires, le ciblage des actions éducatives et sportives sur les jeunes en déshérence durant les vacances scolaires
- Renforcer dans les actions et pratiques sportives la dimension citoyenne et respect des règles du vivre ensemble
- Poursuivre le travail de formalisation, conventionnement, accompagnement et suivi des associations
- Mettre en place un programme de formation des membres des associations.

**C  
T  
G**

ALLOCAIONS FAMILIALES

9

**AXE 7: PLAN TERRITORIALE D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES**

**Besoins identifiés.**

- Difficultés d'accès aux services en raison de l'illettrisme et de l'illectronisme
- Difficultés d'accès aux services en raison de défaut d'outils informatiques (absence d'équipements ou de connexion sur le territoire samaritain, méconnaissance des dispositifs d'aide existants).
- Éparpillement des services municipaux et sous-utilisation de l'annexe du Mome des Esses et de la Cyberbase du même quartier

**Finalités.**

- Rapprocher l'administration de l'usager.
- Mettre en place un maillage du territoire dans le cadre du partenariat actif entre les services de la ville et ceux de la CAF pour diffuser auprès du plus grand nombre (élus - agents et surtout population) les informations relatives aux aides et accompagnements possibles.
- Accompagner les administrés vers les services compétents afin de réduire le non recours au droit et faciliter leurs démarches.
- Simplifier les procédures administratives.

**Plan d'action :**

- Réorganisation de l'annexe des services municipaux au Mome des Esses pour accueillir divers services municipaux ou non : mise en place de services de proximité (état civil, demandes de pièces d'identité et de passeports, recensement des jeunes de 16 ans, ...)
- Mise en place d'un accompagnement pour l'accès aux supports numériques : créer un poste de conseiller numérique
- Améliorer l'accès des citoyens à l'art et à la culture
- Mise en place du paiement en ligne des Accueils collectifs de mineurs
- Utilisation optimale du site internet
- Création d'un Pôle Éducation à la Halte Junior
- Accueil d'opérateurs ou services pour tenir des permanences, points d'accès aux droits, ateliers
- Formations des agents hors temps scolaires

**C  
T  
G**

ALLOCAIONS FAMILIALES

10

## À RETENIR

### À RETENIR

- Un projet social de territoire (CTG) signé entre la CAF, l'EPCI et les communes compétentes;
  - Une convention de « pilotage du projet de territoire »;
  - Une convention d'objectifs et de financement unique et globale signée entre la CAF et les gestionnaires d'équipements (crèches, accueils de loisirs, Ram, Laep, etc.) qui regroupe les financements de la CAF:
    - financement de base( prestation de service Eaje, accueil de loisirs,....
    - Et financement complémentaire bonus territoire-CGT bonus RAM, bonus « inclusion handicap » etc.)
- ⇒ Simplification et lisibilité accrues des financements de la CAF

### La CTG, un projet global de territoire



## AXE 8 : CITOYENNETÉ, LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Besoins identifiés	Finalités
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inégalité entre les hommes et les femmes sur tous les plans (professionnel, sportif et culturel, accès aux droits etc. )</li> <li>• Inégalité entre les locaux et les étrangers (pays de la caribbe)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.</li> </ul>
<b>Plan d'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir les étrangers : atténuer les barrières de la langue (formation des professionnels au créole)</li> <li>• Accès aux droits pour tous : lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, aide au transport</li> <li>• Accompagnement des plus jeunes vers la citoyenneté (sécurité routière, éducation au développement durable, conseil des jeunes...)</li> <li>• Réduire les inégalités hommes/femmes</li> <li>• Accès aux droits et à l'éducation pour tous</li> </ul>	

# Annexe 9 : Le C.D.D.F. (Conseil des Droits et Devoirs des Familles)

## Le Conseil Des Droits aux Familles

### CDDF

#### Qu'est ce que le CDDF?

C'est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité, fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le maire.

#### Quelle est la fonction d'un CDDF ?

Dans l'intérêt de l'enfant, le CDDF a pour mission d'aider et soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale.

#### Quels sont les objectifs?

Ecouter les familles et concourir à leur épanouissement et leur bien être

Soutenir et venir en aide aux parents

Prévenir et lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Mise en œuvre d'interventions précoces visant à protéger l'enfant, le(s) parent(s) et/ou la famille

Proposer un accompagnement adapté.

#### Comment fonctionne le CDDF ?

La famille est convoquée pour:

- ◆ Etre alertée et entendue sur une situation problématique
- ◆ Etre informée de ses droits et devoirs envers le mineur
- ◆ Etre consultée sur les mesures d'aide et d'accompagnement à l'exercice de la fonction parentale susceptibles de lui être proposées
- ◆ Le cas échéant, être aidée par les professionnels de l'action sociale.

Le CDDF s'inscrit dans le cadre d'une réponse progressive et graduée, adaptée à chaque situation spécifique. Il contribue à responsabiliser les parents, à restaurer l'autorité parentale et le respect des valeurs de la République et de l'ordre public.

#### Où puis-je me renseigner?

Au service médiation sociale

Contacts: 0596 69 51 19

0696 30 04 50